

MEDD

BANQUE AGRICOLE

**CR N° 06 /Readiness-SN/UGP/LBA/Senegal/2020 Recrutement Consultant
Stratégie Mobilisation financement climat - AAO : 83365657**

**STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT
CLIMAT POUR LES SECTEURS PUBLICS ET PRIVES**

RAPPORT FINAL

**Par Seybatou Alpha DJIGO
Consultant**

Janvier 2022

TABLE DES MATIERES

Table of Contents

LISTE DES ACCRONYMES	4
RESUME EXECUTIF	5
Introduction :	6
1. Problématique et justification de la stratégie :	8
2. Etat de lieux et diagnostic de la situation de la mobilisation du financement climatique	11
2.1. Les forces	11
2.2. Les faiblesses	12
2.3. Les opportunités	13
2.4 Les menaces et les risques	14
25. Les Perspectives :	15
3. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE :	17
3.1. La vision : une vision et une ambition à long terme - Théorie du changement qui soutend la stratégie	17
3.2. La théorie du changement	17
3.3. La finalité et le but	17
3.4. Les objectifs	18
3.5. Résultats attendus de la stratégie	19
3.6. Les principes qui fondent la stratégie	19
3.7. Alignement de la stratégie sur les priorités sous – régionales et nationales et ancrage sur les programmes spécifiques de lutte contre les changements climatiques (CDN et Programme Pays du FVC notamment)	22
4. Détermination des axes prioritaires de la stratégie	26
5.1. Les outils conceptuels :	29
5.2. Les outils stratégiques et méthodologiques :	34
adaptation :	37
5.3. Les outils pratiques :	44
6. Le système de planification - suivi – évaluation	81
6.1. Planification : formulation de programmes et projets éligibles au financement	81
6.2. Le système de suivi – évaluation	81

7. Gestion des connaissances : diffusion des bonnes pratiques – mise à l’échelle aux niveaux régional, local, sous – régional (UEMOA – CEDEAO).....	88
7.1. Information / Sensibilisation : (Plaidoyer auprès des décideurs)	88
7.2. Education : (du grand public)	88
7.3. Formation : (d’une expertise en matière de mobilisation de financements / développement d’une masse critique d’experts au niveau des administrations notamment)	88
7.4. Capitalisation des connaissances (banque de données).....	88
7.5. Communication : (institutionnelle – éducative – sociale)	89
7.6. Un Guide d’information sur la mobilisation du financement climatique	89
8. Risques et hypothèses.....	90
8.1. Les facteurs de succès	90
8.2. Les facteurs d’échec	90
9. Les mesures d’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie	91
10. Les mécanismes de révision (de relecture) de la stratégie.	92
Annexes	93
1. Termes De Référence (TDR) de la mission	93
2. Méthodologie de la stratégie :.....	98
3. Guide d’information pour la mobilisation du financement climatique (Document à part)	100
4. Plan d’action de la stratégie de mobilisation du financement climatique.....	100

LISTE DES ACCRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BMD	Banque Multilatérale de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CC	Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats d’Afrique de l’Ouest
CNAAS	Compagnie Nationale d’Assurances Agricoles du Sénégal
COMNACC	Comité National Changements Climatiques
COMRECC	Comité Régional Changements Climatiques
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEEC	Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés
DFVP	Direction des Financements Verts et du Partenariat
DREEC	Division Régionale de l’Environnement et des Etablissements Classés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d’Investissements Stratégiques
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GVT	Gouvernement
IMF	Institutions de Micro - Finance
LBA	La Banque Agricole
MEDD	Ministère de l’Environnement et du Développement Durable
MEPC	Ministère de l’Economie du Plan et de la Coopération
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PAP	Programme d’Action Prioritaire du Plan Sénégal Emergent
PNA	Programme National d’Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Programme Pays (du Fonds Vert pour le Climat)
PPP	Partenariat Public - Privé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PRODOC	Project Document ou Document de Projet en français
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

La stratégie nationale de mobilisation du financement climat s'inscrit dans une démarche logique visant à renforcer les capacités du pays dans la prise en charge de la question du CC dans ses différents aspects. Une contrainte majeure demeure en effet la problématique du financement qui reste encore difficile à mobiliser en raison de la complexité des mécanismes d'accès au niveau des ressources extérieures et de l'insuffisance d'initiatives au niveau intérieur du pays. D'où, la nécessité de définir une stratégie efficace d'accès et de mobilisation impliquant les différentes parties prenantes.

La méthodologie d'élaboration de la stratégie s'est fondée sur l'évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces en lien avec la problématique du financement des CC dans le pays.

La stratégie se fonde sur la vision d'un « **Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit** » déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Les principaux principes qui fondent la stratégie sont notamment : (i) la gestion axée sur les résultats ; (ii) l'éthique de gestion ; (iii) le principe de précaution ; (iv) l'additionnalité avec un effet de levier attendu ; (v) la promotion de la participation et du partenariat ; (vi) l'intégration des CC dans la planification et les budgets aux niveaux national et local.

La finalité, le but et les résultats attendus, sont de renforcer les capacités du pays et de la sous – région à lutter contre les CC afin de préserver les écosystèmes et d'améliorer la sécurité alimentaire et énergétique dans une perspective de développement durable. L'objectif général reste le financement de la réalisation des actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation à travers des programmes sobres en carbone et résilients aux CC (croissance durable et inclusive) recensés au niveau du document de référence du pays dans ce domaine qui est la « Contribution Déterminée au niveau National » (CDN) et d'autres programmes tels que le Programme Pays du FVC.

Les modalités de mise en œuvre s'appuient essentiellement sur l'approche programme qui vise à : (i) mettre en cohérence les objectifs des divers programmes ; (ii) harmoniser les interventions ; (iii) mettre en synergie les moyens. Elle s'appuie pour ce faire sur une démarche partenariale impliquant les différentes parties prenantes du public, du privé, des PTF, des Collectivités territoriales, de la Société civile et des Communautés locales.

La stratégie mobilise divers outils financiers qui sont autant de sources de financement externes et internes, que de mécanismes d'accès et de mobilisation des ressources auprès de la coopération bilatérale, multilatérale, des Banques multilatérales de Développement, du Secteur privé, du Secteur public, voire des communautés locales. Par-delà, les outils financiers, la stratégie implique des mécanismes institutionnels (dans son portage), économiques (pour l'atteinte de ses résultats), organisationnels (pour sa mise en œuvre), etc. qui impliquent différents partenaires internationaux et nationaux dans le cadre d'un partenariat.

Les résultats de la stratégie tels que : (i) les produits (projets financés) ; (ii) les effets (contribution à la lutte contre les CC) ; (iii) les impacts (contribution au développement économique et social du pays) seront évalués par rapport au Cadre des résultats et sur la base d'un dispositif de suivi – évaluation.

Les facteurs de risques et les hypothèses d'atténuation sont définis dans un tableau de risques qui met l'accent sur les risques financiers les plus importants, mais aussi institutionnels.

Les leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques seront capitalisées pour leur diffusion et leur mise à l'échelle tant au niveau national, qu'en soutien à la stratégie sous – régionale de la CEDEAO et autres organismes sous – régionaux.

INTRODUCTION :

La question du changement climatique est une problématique de dimension mondiale qui affecte l'environnement physique, les sociétés et les économies des différents pays en général et ceux des pays sahéliens en particulier qui sont très vulnérables à ce phénomène.

Le Sénégal n'est pas en reste avec les effets et impacts importants des changements climatiques qui résultant des phénomènes météorologiques extrêmes qui se traduisent en termes de hausse des températures, de récurrence des inondations et d'augmentation du niveau de la mer.

Le pays s'est donc engagé dans la dynamique de lutte contre les changements climatiques. Il a ainsi élaboré sa Contribution Nationale Déterminée (CDN) conformément à l'Accord de Paris, mais aussi son Programme Pays du FVC pour répondre aux exigences de la lutte contre les changements climatiques.

Il reste que la mise en œuvre de ces plans et programmes supposent la disponibilité de ressources institutionnelles, humaines et surtout financières importantes qui doivent être mobilisées auprès de différents partenaires techniques et financiers, mais aussi de l'Etat et des partenaires nationaux. Par ailleurs, il est essentiel que les diverses sources de financement soient additionnées et que les mécanismes de leur mobilisation soient formalisées et homologuées dans un cadrage commun. D'où l'intérêt et la nécessité d'élaborer une stratégie permettant de lever les fonds nécessaires.

L'objectif principal de la stratégie est la mobilisation de ressources internes et externes en faveur du financement climatique qui prend en charge l'Atténuation (par la réduction des émissions de Gaz à Effet) et l'Adaptation (par l'amélioration des capacités de résilience des communautés et des écosystèmes et la gestion des risques et catastrophes), dans une perspective de promotion du développement durable.

Au regard de la diversité des sources de financement disponibles, il est essentiel que le pays fasse correspondre ses besoins de financement avec les sources les plus appropriées. De ce fait, il devient nécessaire et voire impératif de mettre à disposition des parties prenantes une stratégie nationale de mobilisation des ressources.

Cette stratégie doit être bâtie sur les priorités et besoins du pays qui sont identifiés dans les documents de politiques et de stratégies nationales relatifs à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit en particulier de la « Contribution Déterminée au niveau National » (CDN) qui définit les projets à mener dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, d'une part ; mais aussi du Programme Pays du Fonds Vert Climat ainsi que des autres initiatives en faveur de la lutte contre les changements climatiques, d'autre part.

Les secteurs d'activités ciblés et les volumes de financements souhaités par le pays sont répertoriés dans les deux principaux documents que sont la CDN et le Programme Pays qui jouent, dans une certaine mesure, le rôle d'un « Plan National d'Investissement » pour la lutte contre les CC.

Ils permettent en effet de : (i) définir les axes prioritaires d'investissement du pays dans ce domaine ; (ii) identifier les besoins en financement et les gaps à combler ; (iii) recenser les différentes sources de

financement effectif et potentiel dont les sources internes (financement dit inconditionnel) et les sources externes (financement dit conditionnel).

Quant à la Stratégie nationale de mobilisation du financement : (i) Elle identifiera et recensera les bailleurs effectifs ; (ii) Elle mettra en évidence leurs portefeuilles et les opportunités qu'ils offrent ; (iii) Elle identifiera les besoins et déterminera les modalités pratiques de leur mobilisation en faveur du climat ; (iv) Elle définira les conditions d'éligibilité et les différentes règles et procédures de mobilisation des fonds au niveau des différents PTF ; (v) Elle élaborera un guide pratique qui mettra à jour les différentes étapes, les parties prenantes, les procédures, etc.

Pour élaborer la stratégie nationale de mobilisation du financement climatique, la démarche ci – après sera adoptée :

- Faire l'état des lieux de la mobilisation du financement climatique au niveau national pour en déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces ;
- Déterminer sur cette base les éléments constitutifs de la stratégie qui constituent une réponse apportée pour mieux prendre en charge l'état des lieux ;
- Définir les modalités de mise en œuvre de la stratégie et le système de suivi – évaluation pour en mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité ;
- Assurer la gestion des connaissances pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques et leur mise à l'échelle tant nationale que régionale (en rapport avec la stratégie sous – régionale CEDEAO).

La finalité de la stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques, à travers la CDN notamment, est de contribuer à la mobilisation d'un montant financier de 13 milliards de dollars US réparties entre : 8,7 milliards pour les projets d'atténuation et 4,3 milliards US pour l'adaptation ; dont 4,8 milliards USD en financement inconditionnel et 8,2 milliards USD en financement conditionnel.

Quant au Programme Pays, les besoins de financement sont estimés à 6 403 183 636 USD répartis en deux phases : 2 956 145 136 USD pour la phase 2018- 2025 et 3 447 038 500 USD pour la phase 2026 – 2030. Par-delà, l'objectif environnemental de réduction des GES et de préservation des écosystèmes, la stratégie est appelée à contribuer à l'atteinte des objectifs qui PSE qui sont : la promotion de la gouvernance, du développement durable, l'atteinte d'une croissance inclusive et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) du pays.

L'essentiel du financement climatique provient de la coopération avec les pays développés conformément aux principes et engagements pris dans le cadre des différents COP. Ainsi, de multiples sources de financement se sont développées, mais leur accès reste encore complexe. Par ailleurs, dans un souci de durabilité des financements, il devient essentiel de promouvoir le financement local dit inconditionnel dont les mécanismes restent encore à identifier et à mieux structurer.

C'est au développement de mécanismes efficaces d'accès et de mobilisation tant du financement extérieur (conditionnel) que du financement interne (inconditionnel) que tend la stratégie nationale de mobilisation du financement climat.

La stratégie de mobilisation de financement a été élaborée de manière participative et interactive, impliquant l'ensemble des parties prenantes aux différents niveaux, du Secteur public, du Secteur privé, des Communautés locales, de la Société civile et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La méthodologie d'élaboration de la stratégie a été développée en Annexes.

1. PROBLÉMATIQUE ET JUSTIFICATION DE LA STRATÉGIE :

- **La situation climatique du pays**

La lutte contre les changements climatiques constitue une nécessité pour le pays au regard de sa vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes et à leurs conséquences environnementale, sociale et économique. Elle conditionne ainsi le succès des politiques, stratégies, plans et programmes de développement du pays en raison de : (i) son ampleur (dimension mondiale, régionale, sous – régionale et nationale) ; sa transversalité car ses effets et impacts se mesurent dans tous les secteurs environnementaux et socio – économiques du pays ; (iii) son additionnalité qui implique que des financements spécifiques lui soient consacrés en plus du financement traditionnel. Il est dès lors essentiel de l'intégrer dans la planification et la budgétisation du développement. Il s'agit ainsi de changer de paradigme par une meilleure intégration de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier dans le processus de développement, dans une perspective de développement durable.

- **La CDN et le Programme Pays du FVC**

Le Sénégal a pris dans cette perspective un certain nombre de mesures dont l'élaboration de : (i) la Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN) qui s'inscrit dans l'Accord de Paris et vise à réduire les émissions de GES à travers ses composantes atténuation et adaptation ; (ii) le Programme Pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC) à travers ses composantes atténuation, adaptation et gouvernance. Ces deux programmes visent à renforcer les capacités de réponse du pays au phénomène climatique, à travers divers projets dans différents secteurs d'activités.

Or, une des principales contraintes de cette nouvelle démarche est constituée par l'absence ou l'insuffisance de fonds pour prendre en charge cette nouvelle problématique. En effet, jusque – là, les budgets nationaux ont insuffisamment pris en charge la question des CC, encore moins les autres parties prenantes que sont : les communautés locales, le Secteur privé et la Société civile.

La principale source de financement est constituée par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui disposent de plusieurs fonds et développent divers mécanismes ; mais dont l'accès et la mobilisation sont rendus difficiles par des procédures longues et complexes.

Il s'agit dès lors de renforcer les capacités des parties prenantes, singulièrement celles nationales, à mobiliser les financements climatiques, d'où l'intérêt et la pertinence d'élaborer et de mettre en œuvre : **« la Stratégie Nationale de Mobilisation du Financement Climatique ».**

- **Le concept de mobilisation du financement climatique (et la réalité qu'il recouvre) :**

La question de la lutte contre les CC fait référence au concept général de mobilisation des ressources nécessaires à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que la gestion des risques et catastrophes, dans une perspective de développement durable. Il s'agit in fine de déterminer l'ensemble des moyens à mobiliser (institutionnels, humains, matériels et logistiques, financiers, etc.) pour prendre en charge la problématique de la lutte contre les CC, qui est d'autant plus cruciale qu'elle joue un rôle transversal à travers ses manifestations dans tous les secteurs.

- **La dimension économique des problèmes climatiques :**

Le développement socio - économique qui constitue la finalité des politiques publiques du pays (PSE) est fortement dépendant de la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles, d'une part et de la gestion des risques et catastrophes naturelles, en lien avec les changements climatiques, d'autre part. Dès lors, il est essentiel que les questions environnementales et climatiques en particulier soient prises en compte dans les politiques de planification du développement économique du pays, pour prendre davantage en charge la gestion de l'interface entre environnement et développement économique qui est la base du développement durable.

- **La dimension financière des questions climatiques :**

Par-delà la planification économique, se pose la question du financement climatique. En effet, la contribution du financement à la lutte contre les changements climatiques au niveau nationale est d'autant plus cruciale qu'elle détermine la mobilisation des différentes autres ressources financières extérieures nécessaires. Plusieurs opportunités sont offertes au niveau international avec des sources publiques, privées, multilatérales et bilatérales. Il reste qu'elles sont encore insuffisamment mobilisées en raison de la complexité des procédures de mobilisation qui sont différentes d'un fond à l'autre. et de leur faible vulgarisation. Par ailleurs, les offres restent encore relativement faibles au niveau national, tant à travers le budget de l'Etat que la participation des autres parties prenantes que sont le Secteur privé, la Société civile, les communautés locales et les Collectivités territoriales.

Il s'en suit dès lors une difficulté à mobiliser les financements nécessaires à : (i) la formulation de projets et programmes en lien avec les changements climatiques ; (ii) l'absence de contre – parties pour les projets financés ; (iii) la faible appropriation au niveau national ; (iv) la pérennisation de leurs activités et résultats à travers la relève du financement par l'Etat et les parties prenantes au niveau national.

- **Du passage du financement climatique au financement durable.**

Les CC justifient de par leur ampleur et leurs conséquences tant environnementales que sociales et économiques l'élaboration et la mise en place de programmes spécifiques, de financements dédiés et une stratégie pertinente, basée sur l'anticipation (principe de précaution) et efficace dans la prise en charge de la question climatique. Cependant, cette démarche ne peut être porteuse à long terme que si elle s'appuie sur des mécanismes garantissant un financement pérenne, s'. Le financement climatique doit donc être durable pour plus d'efficacité.

D'un autre côté, la lutte contre les CC n'est qu'une composante de la préservation de l'environnement et de la gestion des risques et catastrophes, en vue du développement durable. Dès lors, au regard de l'ampleur et de la transversalité du phénomène climatique (impacts tant environnementaux que socio – économiques), le financement climatique doit s'inscrire dans le cadre du financement durable de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La transversalité de la question climatique qui affecte l'ensemble des secteurs justifie aussi sa prise en compte dans toutes les politiques et stratégies sectorielles pour l'intégrer dans le financement régulier, donc durable.

Enfin le financement durable fait surtout référence à la mise en place par l'Etat de mécanismes et d'outils de mobilisation pérenne de fonds en faveur du climat. Cela suppose une plus grande intégration de la

question climatique dans la planification et les budgets tant aux niveaux national (PSE et PSE vert) que sectoriel, (les différents ministères techniques) voire de la décentralisation (Collectivités territoriales).

Cela implique aussi la promotion du financement privé par le développement d'un environnement propice et favorable à sa mobilisation.

- **La stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques**

Au regard des différentes considérations ci – dessus, la stratégie va permettre ainsi de répondre à certaines questions fondamentales :

- ❖ Dans quelle mesure le gouvernement et ses partenaires devraient-ils investir dans les CC ?
- ❖ Quels sont les avantages attendus (produits, effets et impacts) :
 - Au plan de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
 - Dans le domaine de la gestion des risques et catastrophes naturels ;
 - Au niveau social et économique ;
 - Dans la promotion du développement durable et la lutte contre la pauvreté.
- ❖ Quels sont les besoins en financement ?
- ❖ Quels sont les possibilités de cofinancement en rapport avec les projets et programmes mis en œuvre dans le changement climatique et la gestion de l'environnement ?
- ❖ Quel est l'apport du secteur privé dans la mobilisation de financement additionnel ?
- ❖ Les besoins de financement à mobiliser sont-ils en rapport avec les coûts des projets ?
- ❖ A quel niveau se situent les gaps de financement ? et quels sont les sources potentielles ?
- ❖ Quels mécanismes et instruments financiers faut-il mobiliser aux niveaux international, national, régional et local ?
- ❖ Lesquelles sont les plus avantageux ? Les plus durables ?

La stratégie va permettre d'apporter une réponse à ces questions.

2. ETAT DE LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

2.1. Les forces

L'état des lieux de la mobilisation du financement climatique a mis en évidence les forces ci – après :

- Meilleure prise de conscience des autorités publiques (aux niveaux national et sous – régional) et sur la problématique du CC et de la nécessité de mieux en maîtriser la planification et le financement ;
- Existence d'un Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui traduit une volonté politique de gérer les interfaces entre l'environnement et le développement ;
- Existence de plusieurs fonds internationaux dédiés et d'organismes gouvernementaux et privés actifs dans le financement climatique ;
- Mise en place d'une Autorité Nationale Désignée (AND), point focal changement climatique au niveau national
- Elaboration de documents de planification climatiques adossés à des fonds dédiés ou des conventions (CDN, Programme Pays du FVC, Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) ;
- Existence de deux entités nationales accréditées au FVC pour l'accès directe. LA BANQUE AGRICOLE (LBA) pour les instruments de crédit et le Centre de Suivi Ecologique (CSE) pour des subventions ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel pour la prise en charge des projets financés dans ces cadres
- Mise en place de cadres de concertation et d'action regroupant l'ensemble des parties prenantes aux niveaux national, régional et local (COMNACC, COMRECC et Comités locaux climat) pour un pilotage stratégique de la lutte contre les CC
- Existence de politiques, stratégies, projets et programmes aux niveaux national, régional (CEDEAO en cours) et régional (UA) dans le domaine des CC ;
- Accréditation de plusieurs organismes nationaux au niveau du FVC avec une spécialisation dans les différents mécanismes financiers tels que le crédit (LBA) ; les subventions (CSE), la garantie (FONGIP) et le capital (FONSIS) ;
- Existence d'initiatives sur la taxe carbone ;
- Disponibilité d'une « Etude sur la faisabilité des mécanismes de financement innovant : opportunités pour le secteur de l'environnement » réalisée par la Direction des Financements Verts et de Partenariats (DFVP) du MEDD ;
- Existence d'initiatives de développement de la finance durable avec : (i) l'adhésion du pays à la Plateforme Internationale sur la Finance Durable ; l'adoption de la loi d'orientation sur l'économie sociale et solidaire (E.S.S.) ; (iii) l'accréditation d'une banque commerciale nationale (La Banque Agricole (LBA) au FVC ; (iv) la mise en place d'un comité technique regroupant l'ensemble des parties prenantes et chargé de définir les orientations en matière climatique et de déterminer les mécanismes de financement durable.

2.2. Les faiblesses

L'état des lieux a fait ressortir entre autres faiblesses :

- La faible maîtrise du concept de CC et des modalités qu'il recouvre (qui se traduit souvent par une difficulté à justifier le caractère « climatique » des projets ;
- La méconnaissance des sources et des mécanismes de financement du climat tant au niveau des acteurs publics que privés ;
- L'insuffisance dans la formulation de projets et programmes bancables dédiés au CC dans les différents secteurs d'activités ;
- Une coordination encore fragile dans l'organisation de l'accès aux ressources et le manque de synergies des mécanismes et modes de financement existants ;
- Une insuffisance des financements internes (Etat) et autres parties prenantes au niveau national
- Les difficultés d'accès au financement international qui fait l'objet d'une véritable compétition entre les états, d'une part et les projets et programmes sollicitant un financement international, d'autre part (qui doivent répondre à différentes exigences de procédures) ;
- L'insuffisance de maîtrise de la notion de CC qui se traduit par des difficultés à justifier le caractère « climatique » du projet à soumettre qui passe par la justification à travers des arguments scientifiques
- La faible implication des bénéficiaires dans les processus de développement des projets pour leur permettre de mieux faire ressortir leurs besoins et préoccupations en termes de CC et leur contribution au cofinancement ;
- Les bénéficiaires sont souvent obligés de se conformer dans des axes prédéfinis (fenêtres des PTF, PRODOC déjà approuvés avec programme d'activités et budgets,...) et c'est seulement dans les plans d'opération qu'ils découvrent les objectifs réels des projets qui leur sont soumis ;
- L'absence ou insuffisance d'informations sur les budgets des projets et programmes de coopération qui ne permet pas de mieux orienter les projets en fonction des besoins réels des bénéficiaires et des acteurs de mise en œuvre des projets ;
- L'insuffisante implication du secteur privé dans les processus de formulation des projets CC et de leur financement ;
- L'absence ou insuffisance d'un système d'information sur les opportunités de financement climatique (sources et mécanismes d'accès au financement) ;
- La faible capacitation des ressources humaines pour la formulation de projets climatiques (qui exigent la disponibilité de données scientifiques y relatives dans chaque secteur) et l'élaboration de propositions financières de qualité ;
- L'insuffisance connaissance de la problématique du CC par certains acteurs du secteur privé et la société civile ;
- L'absence de coordination et de synergies entre les institutions financières et les différents mécanismes de levées de fonds existants (banques, fonds d'investissements, institutions de garanties et les IMF) ;
- L'absence de marché financier incitatif qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs
- La faiblesse de la bancarisation et de l'inclusion financière en raison de la forte informalité du secteur privé.

2.3. Les opportunités

Les opportunités offertes par le financement climatique sont nombreuses et variées tant au niveau national que sous régional, régional et international :

- Au plan psychologique : la prise de conscience par la communauté internationale et par les autorités du pays de la nécessité d'une prise en charge efficace de la question climatique, pour la résilience des économies du pays ;
- La mise en place au niveau international de nombreux fonds climat (nombreuses sources et de mécanismes financiers spécifiques aux CC) ;
- L'élaboration de la CDN et du Programme Pays du FVC qui constituent des banques de projets CC et des opportunités de levée de financements. ;
- L'existence d'initiatives aux niveaux régional africain (UA) et au sous – régional (CEDEAO) en appui aux états et qui vont aussi favoriser outre une meilleure coordination inter – états, mais aussi la mise en place de projets sous – régionaux pour plus de synergie dans la recherche de financement ;
- Une plus grande implication des Banques Multilatérales de Développement (BMD) dont les banques régionales telles que la BAD, la BOAD qui sont accréditées au niveau de divers fonds et qui disposent aussi en interne de fonds spéciaux CC à la disposition des pays ;
- L'accréditation au FVC de divers organismes nationaux spécialisés dans les différents mécanismes de mobilisation de fonds tels que la LBA (crédit), le CSE (subvention) et le processus en cours pour le FONGIP (garantie) et le FONSIS (capital) ;
- La mise à disposition par le FVC de facilités pour la préparation des pays (Programme Readiness, Facilité du secteur Privé) et la mise en place par d'autres organismes tels que le FEM de fonds de préparation qui favorisent et facilitent la formulation de projets CC qui est la première étape pour la mobilisation des fonds climat ;
- L'existence du groupe des 50 bailleurs qui regroupe une cinquantaine de PTF sous la coordination du PNUD constitue une opportunité tant dans l'identification des sources de financement effectif et potentiel que dans le cadre de la recherche d'une meilleure coordination des interventions (pour plus d'efficacité) et d'une synergie des moyens (pour une meilleure efficience dans la gestion des ressources) ;
- L'important effort des Banques Multilatérales de Développement (BMD) tels que la Banque Mondiale et la BAD qui, en dehors de leurs ressources propres, ont diversifié leurs sources de financement climatique à mettre à la disposition des clients ;
- La mise en place d'un Comité Technique National de la Finance Durable dont un des objectifs principaux est de promouvoir le financement privé dans la lutte contre les CC ;
- La création par l'Union Africaine (UA) au niveau continental, de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques climatiques (« African Risk Capacity » - ARC), qui est une institution spécialisée d'aide aux États dans la planification, la préparation et la réponse aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles et un bon mécanisme de financement climat dans une perspective de renforcement de la sécurité alimentaire et de la protection des populations vulnérables ;
- L'existence d'un programme sous – régional sur l'assurance agricole porté par le FIDA dont pourra bénéficier le Sénégal avec l'implication notamment de la CNAAS ;
- La mise en œuvre prochaine du projet « **Inclusive Green Financing Initiative (IGREENFIN)** » porté par le FIDA qui est une initiative de finance verte inclusive qui vise à verdir les banques agricoles et le secteur financier. Il s'agit de promouvoir une agriculture paysanne résiliente au climat et à faibles émissions de CO₂

dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GGWI). Au Sénégal, dans le cadre de ce projet, une ligne de financement de **56 900 000 USD** sera portée par LBA.

2.4 Les menaces et les risques

Les menaces et les risques relatifs à la mobilisation du financement climatique se résument :

- Au niveau politique :
 - Des priorités mal définies quant à la prise en charge des questions climatiques ;
 - Une planification inadéquate et le manque de synergies entre ministères sur la prise en charge des questions climatiques ;
- Au niveau institutionnel :
 - Des lourdeurs administratives dans le traitement des dossiers ;
 - La faiblesse de la coopération avec les PTF ;
 - Un environnement peu incitatif pour le secteur privé et les autres parties prenantes impliquées dans la lutte contre les CC ;
 - Une faible implication du secteur privé national dans la planification climatique ;
 - L'existence de Barrière linguistique du fait que la majeure partie des procédures pour l'accès au financement climat est documenté en anglais.
- Au plan financier :
 - Faible intégration du financement climatique dans les budgets (des ministères, des collectivités territoriales et des allocations des autres parties prenantes) ;
 - Faible engouement de banques privées et des fonds de garantie (assurances) et de capitalisation en raison des risques non encore maîtrisés au niveau du secteur ;
 - Procédures de mobilisation des financements longues et complexes ;
 - Utilisation non conforme aux objectifs des ressources mobilisées ;
- Au plan législatif et réglementaire : législation financière peu souple.
- Au niveau technique : faible capacité des acteurs dans la formulation de projets climat et de propositions de financement.

25. Les Perspectives :

Sur la base des opportunités ci – dessus énoncées, de nombreuses perspectives se dégagent en vue du renforcement des capacités de mobilisation du financement climatique.

- Le renforcement des capacités des parties prenantes dans la connaissance des nombreux mécanismes de financement climat auxquels le Sénégal est éligible et leur exploitation ;
- La promotion du financement privé porté par les institutions financières locales et autres fonds d'investissements tels que les banques commerciales, les compagnies d'assurances, les fonds de garantie et les fonds de capitalisation... ;
- L'inversion de la tendance à la recherche du financement externe en renforçant le financement interne comme soubassement du financement extérieur (contrepartie pour lancer la formulation et les activités pilotes et relais pour assurer la mise à l'échelle et donc la durabilité) ;
- Le renforcement des capacités dans la formulation continue de projets dans tous les secteurs d'activités en lien avec les CC et soumission à l'Etat pour la recherche de financement ;
- Le développement de plusieurs études sur les CC et leur traduction en projets climat bancables ;
- La mobilisation du budget du MEDD et des autres secteurs pour anticiper dans la formulation des projets et programmes à soumettre au financement des institutions financières ;
- La nécessité de profiter des avantages offerts par le FVC et autres fonds d'appui pour formuler le maximum de projets CC et constituer ainsi un portefeuille de projets dans tous les secteurs et les soumettre au financement auprès des PTF – l'AND pourrait jouer un rôle important en sensibilisant les autres ministères techniques dans ce domaine ;
- Le développement d'une stratégie de « fund raising » au niveau des ministères techniques pour favoriser la mise en place de banques de projets CC au niveau de chaque secteur en soutien à la mise en œuvre de la CDN dont le financement interne pourrait ainsi bénéficier de l'apport des budgets ordinaires des ministères bénéficiaires ;
- L'inscription aux initiatives régionales et internationales sur les GREEN BONDS pour permettre au privé d'investir dans le climat. LBA est sur une initiative prometteuse dans ce domaine avec GCF bourses ;
- L'implication accrue des Institutions de Micro Finance (IMF) dans le financement climatique ;
- L'élaboration d'un plan d'investissement dans le domaine des CC intégrant notamment les priorités de la CDN et le Programme Pays comme outil d'accompagnement de la stratégie de mobilisation du financement CC (ce plan aurait pu se situer même en amont de la stratégie) ;
- Le renforcement de la participation active des parties prenantes dans l'élaboration des projets (consultations préliminaires pour déterminer les besoins et contraintes, ateliers d'écriture participatifs, restitutions à toutes les étapes de la formulation des PRODOCS,) ;
- Le renforcement de la coopération bilatérale (Agence de coopération bilatérale) qui non seulement disposent de ressources dédiées au CC, mais utilisent aussi des mécanismes de mobilisation des ressources d'autres partenaires financiers (cofinancement parallèle, cost – sharing, appel à la concurrence pour le financement de projets).

Cette coopération a aussi souvent l'avantage de résulter des orientations négociées avec le Gouvernement (GVT) qui a ainsi la possibilité de mettre l'accent sur ses priorités à financer. Par ailleurs, le suivi – évaluation est facilité par le fait qu'il se situe tant au niveau global (de la coopération bilatérale en général) que spécifique (dans la mise en œuvre du projet) – les ressources financières sont souvent en outre mieux sécurisées sur tout le cycle de vie du projet (et même au-

delà : prolongation) dans un domaine où les effets et impacts se mesurent souvent dans le moyen et le long terme ;

- La nécessité de privilégier les mécanismes de dons et de subvention en lieu et place des crédits pour la formulation des projets – les crédits devant être davantage affectés à la mise en œuvre des projets et leur mise à l'échelle ;
- La nécessité d'encourager les ministères techniques à élaborer sur fonds propres des projets CC dans leur secteur d'activités et à mettre en place une banque de projets susceptibles d'être soumis au financement climatique ;
- Le besoin d'encourager les ministères techniques à développer des projets CC pilotes autofinancés et à rechercher des financements complémentaires, soit en co – financement et / ou en blending dans des programmes communs et complémentaires avec d'autres partenaires nationaux ; soit auprès des banques locales et des PTF extérieurs ;
- La promotion du financement interne comme outil de mise en œuvre de l'initiative de financement inconditionnel de la CDN.

Sur la base du diagnostic, il est apparu des difficultés à financer les investissements dans le domaine climatique en raison surtout des problèmes d'accès aux ressources, dus à la méconnaissance des sources existantes et l'insuffisante maîtrise des procédures, mécanismes et instruments. Les conséquences majeures restent la persistance de la vulnérabilité des écosystèmes, des communautés et des économies du pays aux CC.

L'analyse du Baseline (en termes d'acquis notamment) fait apparaître des efforts en termes de mobilisation des financements surtout internationaux et les mesures à prendre pour renforcer le financement interne.

Les « targets » ou cibles doivent donc bénéficier d'un renforcement des capacités du pays tant dans le domaine du financement interne que celui du financement externe et du financement innovant, à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation du financement climatique.

Les résultats attendus de la stratégie et leur indicateurs sont définis à différents niveaux au regard de la transversalité de la question du financement climatique.

3. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA STRATÉGIE :

L'analyse et l'interprétation des résultats du diagnostic fait ressortir la nécessité de prendre en compte certaines mesures dont les principales sont :

3.1. La vision : une vision et une ambition à long terme - Théorie du changement qui soutend la stratégie

La stratégie de mobilisation du financement climatique s'inscrit dans la double vision de la CEDEAO et du Plan Sénégal Emergent :

- **Au niveau de la CEDEAO** : Elle est conforme, au niveau sous – régional, à la vision 2050 de qui se propose de « *Créer une région sans frontières, pacifique, prospère et cohésive, fondée sur la bonne gouvernance et où les gens ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources grâce à la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement* ».
- **Au niveau du PSE** : Au Sénégal, elle s'aligne sur la vision du PSE qui est : « *Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit* ».

Le Stratégie traduit une vision : Celle d'un « **Sénégal Emergent** » fondé sur un développement durable qui passe par l'articulation de la politique de gestion de l'environnement en général et de lutte contre les changements climatiques en particulier avec la politique de développement économique et social du pays.

La Stratégie porte une ambition : Celle de renforcer les capacités du pays à lutter contre les changements climatiques, afin d'assurer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté, d'améliorer la croissance économique et le niveau de vie des populations.

La mise en œuvre d'une telle vision et de cette ambition suppose une mobilisation des énergies (parties prenantes) et des ressources notamment financières dans le cadre d'un dispositif organisationnel et opérationnel dans lequel « La stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques » est appelée à jouer un rôle essentiel.

3.2. La théorie du changement

La théorie du changement est fondée sur la vision prospective de développement du pays (PSE et PSE VERT) et les objectifs de développement sectoriels (politiques, stratégies, plans, programmes et projets).

3.3. La finalité et le but

- **La finalité :**

La finalité est de renforcer les capacités du pays et de contribuer au niveau sous – régional à la lutte contre les changements climatiques, en vue de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité

alimentaire et énergétique, d'une part et à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, d'autre part.

- **Le but :**

Le but est de promouvoir un financement durable de la lutte contre les changements climatiques pour une meilleure préservation de l'environnement dans une perspective de développement durable et d'atteinte des engagements du pays déclinés dans la CDN.

3.4. Les objectifs

3.4.1. L'objectif général

L'objectif principal est d'élaborer une stratégie nationale de mobilisation effective et durable des ressources internes et externes en vue du financement climatique, accessibles à l'ensemble des parties prenantes, pour la réalisation des actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation, à travers des programmes projets/ programmes sobres en carbone et résilients aux changements climatiques, dans une perspective de développement durable (croissance durable et inclusive).

3.4.2. Les objectifs spécifiques

Conformément aux Termes De Référence, il s'agit de :

- Faire un état des lieux du financement en rapport avec les besoins de financement identifiés ;
- Evaluer le déficit de financement au regard des coûts totaux estimés et des sources de financement disponibles pour les couvrir ;
- Identifier les critères d'accès aux opportunités existantes pour le financement des projets publics et privés en lien avec le changement climatique ;
- Analyser les différentes options de financement partant des sources potentielles existantes et les instruments financiers adéquats ;
- Proposer un plan d'actions de : (i) détermination des besoins spécifiques de chaque partie prenante ; (ii) mobilisation des ressources ; (iii) renforcement des capacités nécessaires par cible ; (iv) partenariat à développer ; (v) préparation de propositions spécifiques devant favoriser un meilleur accès aux sources de financement identifiées ;
- Elaborer à l'attention des acteurs un guide ou recueil faisant la synthèse des différents types de financement existants et mobilisables pour le Sénégal, les modalités et mécanismes d'accès, les types de projets et domaines financés par cible, etc.... ;
- Proposer un système de suivi-évaluation des financements mentionnant des indicateurs clairs et pertinents à suivre pour mesurer : (i) le volume de financement lié aux changements climatiques ; (ii) le mécanisme de financement à mettre en place ; (iii) et leur contribution à l'atteinte des objectifs globaux du pays en matière climatique (PSE vert, CDN, Programme pays, etc...).

3.5. Résultats attendus de la stratégie

Ils se mesurent à travers :

- L'intégration des projets et programmes à financer dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets nationaux, les stratégies sectorielles et l'aide internationale (alignement d'abord sur les stratégies, plans, programmes, budgets des ministères techniques et des ministères de l'économie et des finances) ;
- Une plus grande facilité d'accès aux sources de financement et de maîtrise des mécanismes de mobilisation du financement climatique ;
- Une meilleure inclusion des différentes parties prenantes, du secteur privé et des femmes et des jeunes en particulier dans les processus de formulation de projets CC et de mobilisation du financement climatique
- L'élargissement des sources de financement et l'utilisation plus efficace et efficiente des ressources publiques nationales, privés, de la société civile existants (effectifs et potentiels - ressources inconditionnelles) ;
- La mobilisation de fonds nationaux et internationaux additionnels pour combler les gaps de ressources nécessaires à la consolidation et à la mise à l'échelle des actions entreprises (ressources conditionnelles) ;
- L'appui aux politiques (stratégique), institutions (gouvernance), programmes et projets de lutte contre les CC (opérationnel) ;
- La part de contribution du secteur privé national dans la mobilisation de l'investissement en faveur du climat ;
- Le préfinancement de la pré-formulation des projets et programmes par les ministères sectoriels concernés ;
- Le financement approprié et durable des projets et programmes de lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la CDN, du Programme pays du FVC et de tout autre programme spécifique en lien avec les CC.
- Le suivi et l'évaluation participatifs de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie
- La mise en place d'un système de gestion des connaissances pour une capitalisation des bonnes pratiques et leur mise à l'échelle tant au niveau national que sous – régional (CEDEAO)
- L'élaboration d'un guide pratique de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des financements climatiques.

3.6. Les principes qui fondent la stratégie

- **Le Changement de paradigme**

Jusqu'à une période récente, l'environnement était considéré comme le parent pauvre dans la prise en compte des secteurs devant bénéficier d'un soutien financier soutenu par les états. Cette situation bien qu'ayant légèrement évolué avec la prise de conscience progressive des effets et impacts de l'environnement sur le développement social et économique qui reste la priorité, reste encore à être réaffirmée et consolidée. En effet, par-delà le rôle de base que jouent les ressources naturelles comme facteurs de base des activités productives, les changements climatiques avec leur lot de risques, de catastrophes et de nuisances et leur incidence négative sur le développement constituent une sérieuse

menace. Dès lors, il s'agit de changer de paradigme, en mettant davantage l'accent sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles en général et plus particulièrement sur la lutte contre les changements climatiques.

Une telle nouvelle tendance se justifie notamment par la nécessité de : (i) préserver les fondements éco – climatiques de l'économie du pays qui est essentiellement portée par le secteur primaire qui est fortement vulnérable au climat ; (ii) mobiliser les ressources et compétences notamment financières pour prendre en charge la question climatique à travers le financement de projets d'atténuation et d'adaptation aux CC, dans une perspective de préservation de l'environnement en vue d'un développement durable porteur de croissance.

La stratégie de mobilisation des financements climatiques a ainsi pour ambition de : (i) mobiliser des ressources financières (capitaux, emprunts, subventions, cotisations, dons, impôts et taxes, péréquations, concessions, etc.) propres à la prise en charge du phénomène des CC à côté des mécanismes financiers traditionnels (financement durable) ; (ii) développer des ressources humaines (personnel, dirigeants, adhérents, etc.) et des compétences appropriées ; (iii) mettre à disposition des ressources matérielles et logistiques (brevets, droits d'auteurs, etc.) ; (iv) renforcer les ressources institutionnelles et juridiques (cadres organisationnels, lois et règlements, etc.).

- **Gestion axée sur les résultats (GAR)**

La mise en œuvre de la stratégie est fondée sur les principes de la GAR, à travers les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

- La pertinence : permet de garantir un choix approprié des projets (investissements) à financer pour atteindre les objectifs spécifiques en termes de lutte contre les CC et de contribution aux objectifs globaux tels que fixés dans le PSE et les autres documents de planification stratégique ;
- L'efficacité : met l'accent sur la bonne exécution des projets pour l'atteinte des résultats attendus dans les délais requis ;
- L'efficience : permet de mesurer l'utilisation optimale des ressources dans un bon rapport coût / bénéfices ;
- La durabilité : permet d'assurer la consolidation des acquis des projets, leur capitalisation et leur mise à l'échelle.

La GAR permet ainsi d'assurer un meilleur suivi – évaluation de l'utilisation des ressources financières mobilisées en rapport avec les produits, effets et impacts qui en sont attendus, suivant les indicateurs définis d'atténuation et d'adaptation aux CC, dans une perspective de croissance inclusive et durable.

- **Ethique de gestion des ressources**

Par-delà les garanties techniques fournies par la GAR, l'éthique de gestion apporte des garanties morales et financières dans l'exécution des projets financés. Les principaux critères sont :

- La transparence dans la gestion : Elle fait appel à l'existence et au respect des règles de gestion contenus dans les manuels de procédures de gestion des projets financés (qui combinent souvent des procédures de l'Etat et celles du PTF) ;

- Le suivi – contrôle par les organes agréés : Des rapports d'exécution financière réguliers ainsi que des audits annuels sont exigibles dans l'exécution des projets auprès de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des projets ;
- La redevabilité (vis-à-vis des parties prenantes à la stratégie) : est érigée en règle pour permettre à toutes les parties prenantes d'avoir connaissance des documents de projet, des budgets y afférents pour pouvoir assurer un suivi – contrôle participatif de la bonne exécution technique et financière (conciliation entre les réalisations et les financements) des projets.

- **Le principe de précaution**

Les changements se manifestent surtout par les phénomènes météorologiques extrêmes justifiant ainsi la mise en place de Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) pour mieux anticiper sur les risques (prévention) et mieux gérer les catastrophes. Dès lors, le principe de précaution doit prévaloir dans les mécanismes de financement climatique qui doivent être adaptés pour mieux permettre d'anticiper sur certains risques.

- **L'additionnalité : l'effet de levier**

En raison du caractère transversal des phénomènes climatiques et de leurs effets multidimensionnels et multisectoriels, Le financement climatique doit faire l'objet d'une démarche collégiale en impliquant le maximum de parties prenantes. La synergie des financements sera donc privilégiée autant que possible

- **Promotion de l'approche participative et inclusive et du partenariat entre les différentes parties prenantes**

L'approche participative et inclusive qui a été déjà mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration de la CDN et du Programme Pays sera poursuivie et renforcée dans le cadre de la mobilisation de financement. Elle mettra notamment l'accent sur la participation des communautés locales, des différentes catégories sociales (genre) et des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la stratégie. Il est par ailleurs essentiel de promouvoir l'implication étroite et durable du Secteur privé à travers notamment les entreprises et les catégories socio – professionnelles. A ce propos, le Partenariat Public – Privé (PPP) contribuera fortement à développer le financement interne qui pourra fournir un effet de levier tant pour élargir les sources de financement interne que pour renforcer la motivation et l'engagement des tenants du financement extérieur que sont les PTF.

- **Intégration des CC dans la planification et les budgets aux niveaux national, sectoriel et décentralisé (vers l'atteinte du financement inconditionnel)**

Elle s'inscrit dans le changement de paradigme en prenant davantage en compte la question climatique dans la programmation budgétaire nationale et dans les budgets sectoriels des ministères ; mais aussi décentralisés des Collectivités territoriales dont l'environnement constitue une compétence transférée. Il s'agit de donner à la question des changements climatiques qui se situe tant en amont (gestion des risques) qu'en aval (prévention des catastrophes) de toute planification et de toute programmation la place qui sied au regard de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences, tant sur le cadre de vie (l'environnement), que le développement social et économique du pays.

- **Du financement (durable) des CC au financement durable (de l'environnement et des ressources naturelles).**

L'efficacité du financement du CC reste aussi tributaire, en plus de sa disponibilité dans les délais requis et au moment opportun, de sa pérennité. Pour ce faire, il s'agit de l'inscrire dans le cadre du financement durable de l'environnement, des ressources naturelles et de la prévention des risques et catastrophes ; ces derniers découlant en grande partie des CC. Le financement durable renvoie aussi à la nécessité d'intégrer la dimension climat dans tous les politiques, stratégies, plans et programmes du pays dans tous les domaines en lien avec le CC, au – delà du financement spécifique. Le financement durable requiert en effet divers mécanismes et instruments financiers tant au niveau national (fiscalité, paiement des services des écosystèmes, péréquation, budget de l'Etat (budgets – programmes), Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT, Fonds autonomes de l'environnement, PPP (Concessions, privatisation, etc.), implication des communautés locales (ristournes sur les ressources pour le financement d'activités communautaires en rapport avec l'implication des communautés dans la conservation ou la gestion des risques et catastrophes (plans de contingence locaux, etc.) que régional (U.A) que sous – régional (CEDEAO, UEMOA....) qu'international (avec les PTF).

3.7. Alignement de la stratégie sur les priorités sous – régionales et nationales et ancrage sur les programmes spécifiques de lutte contre les changements climatiques (CDN et Programme Pays du FVC notamment)

Au regard de la transversalité du phénomène des changements climatiques et de leurs impacts tant sur l'environnement que sur le développement social et économique, la stratégie nationale de mobilisation du financement climatique est aligné sur les principaux documents de planification nationale (PSE) et les documents sectoriels tels que la CDN, le Programme Pays du FVC, et les différents autres outils de planification des secteurs en rapport avec le CC.

3.7.1. Alignement sur les orientations des organismes sous – régionaux (CEDEAO)

La stratégie nationale de mobilisation du financement climatique est alignée au niveau sous – régional sur : « La stratégie d'accès et de mobilisation du financement climatique et la mise en œuvre de la CDN dans les pays de la CEDEAO » dont elle constitue « le pendant » et le prolongement au niveau national. A travers cette stratégie nationale, le Sénégal s'inscrit ainsi dans les directives de la CEDEAO en veillant à la conformité de sa stratégie nationale avec celle sous – régionale.

3.7.2. Alignement sur les politiques et stratégies nationales de développement socio – économique

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) et son Plan d'Action Prioritaire (PAP)

Le PSE est le document stratégique de référence pour le développement social et économique du pays. Il définit ainsi les axes d'orientation du pays sur la période 2014 - 2035 qui mettent l'accent sur trois axes prioritaires.

- **L'Axe 1** : « Transformation structurelle de l'économie et Croissance » : qui ambitionne de transformer la structure de l'économie en vue d'une dynamique de croissance forte et durable ;
- **L'Axe 2** : « Capital humain, protection sociale et développement durable » : qui vise à élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale, préserver les conditions d'un développement durable ;
- **L'Axe 3** : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité »: envisage de répondre aux exigences de bonne gouvernance, à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

La stratégie nationale de mobilisation du financement climatique est bien alignée sur ces priorités, en raison de la transversalité de la question des CC et des effets et impacts attendus de sa mise en œuvre à travers l'atteinte des résultats spécifiques des projets et leur contribution directe et indirecte à l'atteinte des impacts globaux du PSE.

La stratégie va ainsi contribuer au financement de projets et programmes dont les objectifs spécifiques contribuent à la réalisation d'objectifs globaux de développement qui recoupent les axes prioritaires du PSE. Par ce biais, la stratégie contribue ainsi indirectement au financement du PSE.

Ainsi, de l'Axe 1 à l'Axe 3 en passant par l'Axe 2, les actions mises en œuvre à travers les projets d'atténuation, d'adaptation et de gestion des risques et catastrophes, vont permettre d'atteindre les orientations fixées à travers notamment l'amélioration de la productivité des secteurs à forte valeur ajoutée base de la croissance (Axe1) ; la promotion du développement durable (Axe2) et le renforcement des capacités de gouvernance en général et climatique en particulier (A3).

3.7.3. Ancrage sur les programmes de lutte contre les changements climatiques

3.7.3.1. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

Dans le cadre de l'Accord de Paris, à travers la déclinaison de sa CDN, le Sénégal se fixe un objectif de réduction de ses émissions de GES de 6% (inconditionnel) et 28% (conditionnel) sur la période 2025 - 2030 pour un montant financier de 8,5 milliards de dollars US et un objectif de réduction de la vulnérabilité des écosystèmes évalués à 4,3 milliards USD. Ces objectifs requièrent des ressources financières, humaines et technologiques. Le gouvernement du Sénégal a intégré les problématiques d'adaptation dans le développement des projets et programmes tout en tenant en compte de l'importance de mettre en œuvre des actions pour l'atténuation des changements climatiques.

L'engagement du pays est basé à la fois sur une contribution financière conditionnelle (CDN fondée sur des ressources internes au pays essentiellement) et sur une contribution financière inconditionnelle (CDN+ portée par des ressources extérieures). Cet engagement sera réalisé à travers les deux composantes : Atténuation et Adaptation

- **La composante Atténuation :**

Elle prévoit une contribution en termes de réduction des émissions de GES dans plusieurs secteurs tels que l'énergie, l'agriculture (AFAT : Agriculture, Foresterie et Utilisation des Terres) ; les déchets ; les procédés industriels et l'utilisation des produits ; la foresterie. Les besoins en financement sur la période de mise en œuvre de la CDN s'élèvent à 8,7 milliards de dollars US dont les 3,4 milliards dollars pris en charge selon la modalité inconditionnel et les 5,3 milliards US en conditionnel.

- **La composante Adaptation :**

Elle fait appel aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la gestion côtière et maritime, des ressources en eau, de la santé, de la biodiversité et de la gestion des risques et catastrophes dus aux inondations. Les besoins en financement sur la période sont estimés à 4,3 milliards US dont 1,4 milliards US d'inconditionnel et 2,9 milliards US de conditionnel.

3.7.3.2. Le Programme Pays du FVC

Il s'inscrit dans la volonté d'intégrer davantage la dimension climatique dans les politiques, stratégies, plans et programmes du pays, au regard de l'impact des CC dans le développement social et économique du pays. Il s'agit de mieux prendre en charge les questions d'atténuation, d'adaptation et la gestion des risques et catastrophes qui résultent des changements climatiques.

Le Programme Pays 2018 – 2030 reflète ainsi à la fois les priorités nationales, mais aussi les directives d'investissement initiales du FVC conformément à ses 6 critères d'évaluation qui correspondent aux 6 axes ci – dessous, regroupés en trois piliers (atténuation, adaptation, gouvernance climatique et inclusive) avec une programmation pluri –annuelle en deux phases (phase 1 :2018 – 2025 et la phase 2 :2026 – 2030)

PILIER I : ATTENUATION

Axe 1 : Energie et investissement sobre en carbone : qui comprend trois composantes : (i) la production et accès à l'énergie à faible émission ; (ii) la promotion de Transports à faible émission et (iii) la promotion et déploiement de l'efficacité énergétique

Axe 2 : Gestion et Utilisation durables des terres et des forêts (renforcement des stocks de carbone) avec les composantes : (i) la gestion durable des forêts et (ii) la promotion de l'Agriculture sobre en carbone

PILIER II : ADAPTATION

Axe 3 : Résilience des communautés vulnérables et Protection sociale : qui comprend les composantes suivantes : (i) le renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire, hydrique et sanitaire et (ii) et le renforcement de la Protection des Moyens de subsistance des personnes et des communautés

Axe 4 : Résilience des Infrastructures, des habitats et des écosystèmes naturels : Il fait appel aux composantes suivantes : (i) la promotion d'un environnement durable, de l'habitat et des Infrastructures et (ii) la gestion et la restauration des Ecosystèmes et Services Ecosystémiques.

PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET INCLUSIVE

Axe 5 : Renforcement des capacités du cadre institutionnel : qui fait appel aux composantes : (i) le renforcement du cadre de gouvernance et (ii) le développement du système de transparence, du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation

Axe 6 : Gestion des Connaissances et communication : qui met en œuvre les composantes suivantes : (i) la capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique ; (ii) la communication, la sensibilisation et l'éducation.

La stratégie va ainsi contribuer à faciliter la mobilisation des ressources du FVC à travers le renforcement des capacités des différentes parties prenantes dans la connaissance des mécanismes du fonds notamment et le respect des procédures de soumission des projets.

3.7.3.3. Le PSE Vert : Articulation CDN et PAP2 du PSE2

Le PSE Vert établit une articulation entre la CDN et le PSE à travers le Plan d'Actions Prioritaires (PAP2) qui assure la mise en œuvre des projets climat du PSE2, qui va en effet contribuer à la réalisation des engagements du Sénégal contenus dans la CDN, dans la modalité financement inconditionnelle. L'exercice de simulation établi dans le document de la CDN fait en effet état de besoins de financement de l'ordre de 3162 milliards FCFA de la CDN inconditionnelle contre 2734 milliards FCFA pour le PAP2. Ce qui traduit déjà un engagement de l'Etat dans le financement de la CDN.

Le PSE Vert dans le cadre de sa coïncidence, voire de son articulation avec la CDN qui est ainsi un outil de sa mise en œuvre traduit à la fois une volonté politique et un engagement financier de l'Etat.

3.7.3.4. Intégration des autres projets et programmes spécifiques en lien avec les CC

D'autres projets et programmes spécifiques en lien avec le changement climatique doivent être aussi pris en compte. C'est notamment le cas du Plan National d'Adaptation ; mais aussi des plans et programmes stratégiques de parties prenantes telles que la Météorologie nationale, qui joue un rôle important dans la fourniture de données météorologiques, mais aussi de l'information climatique.

3.7.3.4. Articulation / Contribution des programmes et projets en cours : en tant que projets pilotes de la CDN

Les projets en cours intervenant dans les domaines retenus au niveau de la CDN et du Programme Pays seront considérés comme pilotes. Ces projets pilotes sont d'autant plus pertinents et importants qu'ils interviennent dans des domaines stratégiques et structurants des programmes CDN et PP

Ces projets pilotes permettront aussi de faire du « benchmarking » pour mieux déterminer les difficultés et contraintes, les bonnes pratiques et leçons apprises, d'une part, et pour favoriser, d'autre part, une meilleure exécution des autres projets de la CDN et du Programme pays. Ils vont ainsi servir de modèles pour expérimenter des approches et de bonnes pratiques permettant de mieux lancer les autres projets, pour plus d'efficacité et d'efficience. Il s'agit notamment :

- Dans le domaine de l'énergie, du programme Compact ;
- Dans le secteur de l'habitat : du programme des 100 000 logements ;
- Au niveau de la restauration des terres : de l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV)
- Dans la gouvernance : les initiatives de la Direction des Financements Verts et du Partenariat.

Ces différences initiatives seront développées plus loin.

4. DÉTERMINATION DES AXES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE

L'Etat des lieux a permis de déboucher sur la détermination précise des éléments ci – après :

- Les acquis à préserver ;
- Les insuffisances et contraintes à lever et les menaces à circonscrire ;
- Les opportunités à saisir ;
- Les perspectives à développer.

Cette démarche a ainsi permis de dégager les axes stratégiques prioritaires de renforcement des capacités du pays et des parties prenantes dans le domaine de la mobilisation du financement climatique, dans une perspective d'amélioration de la gouvernance environnementale, de renforcement de la croissance, de lutte contre la pauvreté et in fine de promotion du développement durable.

Les axes stratégiques définissent les mesures à prendre et les actions à entreprendre en matière de mobilisation des ressources nécessaires au financement climatique.

Cadre Des Résultats (CDR)

Tableau 1 : Cadre des résultats de la stratégie de mobilisation du financement climatique

Axe stratégique 1 : Renforcement des connaissances sur le climat climatique et les finances climatiques
<u>OS.1. Meilleure connaissance et promotion des concepts de changement climatique et de financement climatique et leurs applications</u> La question des CC et ses causes notamment anthropiques restent encore insuffisamment maîtrisées par le grand public. Or, la connaissance des causes et conséquences (risques et catastrophes) des CC conditionne le succès de la lutte qui passe aussi par la prévention (atténuation) et l'adaptation (résilience). Il est donc utile d'en définir et vulgariser le concept et ses implications auprès du grand public. <u>OS.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur la finance climatique au niveau des divers secteurs et auprès des différentes parties prenantes.</u> Par-delà les aspects environnementaux, sociaux et économiques du CC, il est tout aussi important de connaître les modalités de lutte contre les CC ; lesquelles passent par la maîtrise des ressources notamment financières. D'où, le développement d'un programme de sensibilisation et d'information sur le financement climatique.
Axe stratégique 2 : Amélioration des modalités d'accès et de mobilisation des financements climatiques
<u>OS 3. Amélioration des connaissances sur les procédures d'accès et de mobilisation du financement climatique</u> Les procédures d'accès et de mobilisation des ressources dédiées au financement climatique doivent faire l'objet d'une vulgarisation maximale auprès des différents requérants effectifs et potentiels. La finalité est de faciliter et de tirer au maximum des diverses opportunités offertes par les différents mécanismes de financement climat.
Axe stratégique 3 : Mobilisation et utilisation optimales des ressources financières pour la promotion du développement durable (croissance, économie verte, emplois verts, ...) et la réalisation des ODD (PSE)

OS 4. Promotion du Financement inconditionnel

Le financement inconditionnel qui est essentiellement orienté vers la mobilisation des ressources financières nationales reste une priorité du pays pour garantir la mobilisation pérenne des ressources pour un financement durable des CC. Cela suppose le développement de mécanismes financiers locaux traditionnels et innovants (fiscalité, partenariat public – privé, paiement des services des services des écosystèmes, finance durable, etc.) qui portent autant sur les ressources de l'Etat et ses démembrements, que la contribution attendu du secteur privé à travers notamment la mise en place d'un marché national climat.

OS 5. Renforcement du Financement conditionnel :

Le financement conditionnel qui est le plus important dépend essentiellement du financement des PTF extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Il est donc important de renforcer la collaboration avec eux pour une meilleure prise en compte de la dimension climat dans les différents programmes et projets de développement approuvés avec le Sénégal, au regard de l'impact des CC dans le développement du pays (financement climatique spécifique, mais aussi financement intégré).

Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités techniques et technologiques en matière de formulation de projets CC bancables et éligibles à la finance climatique

OS 6. Création d'une banque ou portefeuille de projets climat éligible au financement climatique

Une condition de base de la mobilisation du financement climatique est la formulation de projets éligibles en vue de leur soumission suivant les procédures des PTF. Or, les capacités sont globalement insuffisantes dans ce domaine. D'où, la nécessité de formuler un maximum de projets à soumettre et de mettre en place une banque de données avec la collaboration des parties prenantes techniques ; financières et économiques.

Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités individuelles et collectives, institutionnelles et systémiques du MEDD et des autres parties prenantes

OS.7. Renforcement des capacités individuelles et collectives des parties prenantes dans les domaines techniques et technologiques en lien avec les CC

La stratégie joue un rôle important dans le renforcement des capacités de mobilisation spécifique et durable des financements climatiques. Il s'agit de contribuer à la création d'une masse critique de personnes ayant une expertise dans la formulation de projets climat et de mobilisation du financement climatique. La contribution du COMNACC est fortement attendue dans l'atteinte de cet objectif.

AS.8 Renforcement des capacités systémiques (de formulation de politique, de planification et de programmation) des parties prenantes

Les capacités des parties prenantes sont davantage renforcées dans l'intégration de la dimension changements climatiques dans la formulation des politiques, des plans et des programmes sectoriels et nationaux de préservation des écosystèmes et le développement social et économique.

AS.9 Renforcement des capacités institutionnelles : législatives, financières, logistiques et organisationnelles des parties prenantes

Les conventions internationales qui régissent la lutte contre les CC sont des obligations auxquelles le Sénégal a souscrit. Leur transcription dans les lois et règlements du pays, d'une part et le respect de leurs exigences, d'autre part, conditionnent la mobilisation des ressources financières y afférentes. D'où, la nécessité de s'y conformer. Cela suppose que les capacités institutionnelles des différentes parties prenantes soient renforcées dans ces domaines.

Axe stratégique 6 : Amélioration de la gouvernance du financement climatique et promotion du partenariat et de la synergie d'actions

OS. 10. Renforcement des rôles et responsabilités du MEDD, du COMNACC, du MEPC, du MFB et des PTF dans la gouvernance des financements climatiques.

La question des CC étant multisectorielle et multidimensionnelle, les financements climatiques doivent donc impliquer l'ensemble des parties prenantes quel que soit leurs secteurs d'activités. Dès lors, il est essentiel que toutes les parties prenantes s'impliquent dans la mobilisation du financement, en particulier les ministères de l'environnement (DEEC) de l'économie et du plan (MEPC) et celui des finances (MFB). Les différents mécanismes financiers nécessaires doivent donc être identifiés et activés pour ce faire.

OS. 11. Amélioration de la coordination, promotion du partenariat et synergie d'actions entre fournisseurs et demandeurs de services financiers (partenariat)

Il s'agit d'établir une collaboration étroite entre les offreurs de services financiers climatiques et les demandeurs de services financiers à travers divers mécanismes. Au niveau international, à travers les cadres de coopération entre Etats et les PTF tant à par le biais de la coopération multilatérale que bilatérale. Au niveau régional et sous – régional, la coopération s'établira sous l'égide des organismes sous – régionaux et régionaux tels que l'UA, la CEDEAO, l'UEMOA, voire la coopération inter – Etats comme l'OMVS et l'OMVG. Enfin, aux niveaux national et local, le développement d'un cadre de coopération avec les différentes parties prenantes concernées tant des secteurs public, privé, de la société civile que les communautés locales, pour une meilleure prise en compte de la dimension CC dans toutes les activités dans une perspective de développement durable.

Axe stratégique 7 : Renforcement des performances qualité de la stratégie : Le suivi et l'évaluation

OS.12. Amélioration du suivi et de l'évaluation participatifs de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie

L'efficacité de la stratégie se mesure tant au niveau spécifique à travers l'atteinte de la contribution du projet financé à l'atteinte des objectifs spécifiques de lutte contre les CC, qu'au niveau global par la contribution de la stratégie à la mobilisation du financement climatique, mais aussi indirectement au développement économique et sociale du pays. Il est donc utile de définir un système de suivi – évaluation pour déterminer la pertinence de la stratégie, son efficacité, son efficience et la durabilité de ses effets et impacts.

Axe stratégique 8 : Gestion des connaissances

OS. 13. Mise en place d'un système de gestion des connaissances en matière de financement climatique

L'expérience acquise, les leçons apprises et les bonnes pratiques relatives à l'organisation, les mécanismes financiers, les procédures, etc. de mobilisation du financement climat doivent être répertoriées, évaluées, homologuées et stockées, donc capitalisées et vulgarisées, puis mises à l'échelle au profit de toutes les parties prenantes tant nationales, régionales que locales.

5. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Plusieurs mesures devront être prises pour assurer l'opérationnalisation de la stratégie. Elles sont à la fois d'ordre : (i) stratégique à travers les approches à mettre en œuvre ; (ii) politique et institutionnel par la contribution des institutions ; (iii) humain par la participation des différentes parties prenantes ; (iv) technique et technologique par les mécanismes ; organisationnel par l'implication des différentes parties prenantes et financier avec la détermination des coûts et la définition des mécanismes nécessaires à la mobilisation des ressources y afférentes.

5.1. Les outils conceptuels :

5.1.1. Quelques définitions de base :

Le décret portant création du COMNACC et des COMRECC fournit les définitions ci – après :

- **Adaptation** : accommodation des systèmes naturels ou des systèmes humains aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, afin d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages ;
- **Atténuation** : intervention humaine visant à atténuer le forçage anthropique du système climatique ; elle comprend des stratégies visant à réduire les sources et les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer des puits de carbone ;
- **Changements climatiques** : des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ;
- **Effets néfastes des changements climatiques** : les modifications de l'Environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme ;
- **Gaz à effet de serre** : les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge ;
- **Séquestration du carbone** : le stockage à long terme du dioxyde de carbone, hors de l'atmosphère ;
- **Système climatique** : un ensemble englobant l'atmosphère, l'Hydrosphère, la biosphère et la géosphère, ainsi que leurs interactions ;
- **Emissions** : la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période donnée.

Ces définitions préliminaires permettent de définir la finance climatique et la mobilisation du financement climatique.

- **Définition de la finance climat (ou du financement climatique)**

Selon l'UNFCCC, « Le financement climatique est un financement qui vise à réduire les émissions et à améliorer les puits de gaz à effet de serre et vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et écologiques et à les maintenir et à accroître leur résilience aux impacts négatifs du changement climatique ».

Elle se caractérise par certains critères spécifiques qui sont :

- La nature du financement : qui peut mobiliser une grande diversité de mécanismes allant des dons, aux subventions, les prêts, les obligations, l'assurance, la garantie, le capital, etc. ;
- Les sources de financement : qui sont tout aussi variées avec les PTF classiques, les PTF spécialisés, la coopération pays développés – pays en développement à travers notamment la coopération bilatérale et multilatérale, etc. ;
- Les domaines financés : qui sont soit l'atténuation, soit l'adaptation, soit les deux à la fois.
- L'« additionnalité » de la finance climat par rapport à l'aide au développement à laquelle elle se superpose souvent en raison de sa spécificité.

- **Définition de la mobilisation du financement climatique :**

C'est l'ensemble des moyens financiers à acquérir pour mettre en œuvre les programmes de lutte contre les changements climatiques.

La mobilisation fait appel à des sources, des mécanismes et des instruments financiers tels que : des bailleurs (sources), des capitaux, emprunts, subventions, cotisations, dons, impôts et taxes, etc.

5.1.2. L'approche globale : L'Approche Programme

L'un des fondements de base dans la mise en œuvre de la stratégie est l'approche - programme. Elle se fonde en effet sur : (i) la conciliation des objectifs des projets ; (ii) la coordination des interventions et ; (iii) la mise en synergie des moyens. Il s'agit en effet d'assurer un financement pertinent (quant au choix des activités), efficace (en rapport avec les objectifs fixés) et efficient (quant à l'utilisation rationnelle des ressources). Cette approche programme aura ainsi l'avantage de rationaliser l'affectation des ressources, en privilégiant la synergie des actions des projets, dans un contexte de rareté ou d'insuffisance des ressources.

5.1.3. Les approches sectorielles.

- **La territorialisation des politiques publiques**

Elle met l'accent sur la nécessité d'une localisation adéquate des investissements à réaliser, en rapport avec les problématiques à résoudre pour une plus grande efficacité et une meilleure efficience. Dès lors, une telle approche peut garantir une meilleure utilisation des financements mobilisés en direction des investissements considérés.

- **L'approche genre**

La question des CC affectant aussi bien les hommes que les femmes, les besoins en financement intéressent ces deux catégories d'acteurs au même titre. Dès lors, la stratégie mettra l'accent sur cette exigence, avec peut être une discrimination positive en direction des femmes, d'autant plus qu'elles sont souvent marginalisées dans les investissements productifs, alors qu'elles représentent paradoxalement, avec les jeunes, la population la plus active.

- **La décentralisation**

Par-delà l'Etat central, les Collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle important tant dans la participation au financement de la question des CC, qu'à la mise en œuvre des projets et programmes y relatifs. D'autant que les activités sont localisées dans leurs territoires. La stratégie s'appuiera ainsi sur les outils de la décentralisation pour mieux impliquer les Collectivités territoriales que sont notamment les mairies et les conseils départementaux, dans le cadre notamment du transfert de compétences et de ressources pour le développement.

- **L'approche filière et chaîne de valeur**

Tant dans les domaines de l'adaptation que de l'atténuation, la stratégie favorisera une approche filière (de production ou d'exploitation) ou chaîne de valeur. Il s'agit de favoriser la mobilisation des financements qui impliquent à la fois plusieurs acteurs sur une même problématique de manière à renforcer les effets et impacts du financement sur l'ensemble des filières et chaînes de valeur considérées.

- **La prise en compte de l'information climatique : la signature climat**

L'information climatique est une donnée essentielle dans la lutte contre les CC. La stratégie prendra en compte les données relatives à l'information climatique, à travers notamment : (i) la pertinence du financement en rapport avec l'éligibilité du projet au financement climatique ; (ii) la viabilité du projet au regard de sa contribution attendue à la lutte contre les CC et (iii) la pérennité de ses acquis au regard de l'information climatique

Il s'agit in fine de déterminer les conditionnalités de financement de chaque projet en rapport avec son éligibilité au financement climat, mais aussi sa contribution effective et durable à la lutte contre les CC.

- **La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**

Elle permet de lier la mobilisation du financement climatique avec l'obtention de produits et l'atteinte d'effets et d'impacts qui permettent de mesurer : (i) la pertinence des objectifs visés par le financement mobilisé ; (ii) son efficacité par rapport aux résultats obtenus ; (iii) son efficience au regard de son utilisation et sa durabilité. .

La finalité est de déterminer la contribution spécifique de chaque projet, d'une part et la contribution globale du financement, d'autre part, à la lutte contre les CC.

5.1.4. Les arrangements institutionnels de mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie s'appuie sur un dispositif institutionnel composé de plusieurs organes intervenant à des échelles complémentaires : des organes consultatifs, de gestion, de suivi, d'évaluation et de contrôle.

5.1.4.1. Les organes consultatifs

La transversalité de la question du financement climatique qui implique la participation de plusieurs parties prenantes tant dans sa formulation que sa mise en œuvre suggère que les dispositifs institutionnels existants soient mis à contribution. Il reste à garantir l'implication de toutes les parties prenantes à travers un partenariat fort permettant d'assurer le pilotage stratégique et la coordination des interventions pour plus de cohérence et d'efficacité. Les organes consultatifs sont présentés ci – dessous :

❖ Le Comité d'orientation et de pilotage de la stratégie (COMNACC)

Selon le décret No. 2011 – 1689 du 03 octobre 2011 qui le crée, « le Comité National Changement Climatique (COMNACC) est un organe, de coordination, de concertation, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements climatiques et ses instruments juridiques additionnels ».

Il est composé des représentants des institutions politiques (Présidence), législatives (Assemblée Nationale, Sénat), consultatives (Conseil Economique Social et Environnemental), techniques (Ministères sectoriels) et financières de l'Etat (Ministères Economie et Finances) complétées par les représentants de la Société civile (ONG, syndicats de producteurs, catégories socio – professionnelles, catégories sociales...), du Secteur privé, des institutions d'éducation, de formation et de recherche ; soit près d'un soixantaine de parties prenantes intervenant dans tous les secteurs en lien avec les changements climatiques.

En son article 5 ; le décret attribue au COMNACC : « un rôle d'information, de sensibilisation, de formation, de facilitation dans la conception, le financement, la mise en œuvre, la validation et le suivi des programmes et projets nationaux, sous régionaux et régionaux Il veille à la cohérence des programmes et projets avec les objectifs nationaux relatifs aux changements climatiques, au niveau de l'atténuation ». Le COMNACC se réunit, au mois, une fois par trimestre, sur convocation de son Président (Art.8). Conformément au décret qui l'organise, le COMNACC sera ainsi appelé à exercer au niveau national un rôle d'orientation et de pilotage de la stratégie, ainsi que les autres attributions qui lui sont dévolues dans ledit décret, dans la mise en œuvre des projets et programmes climat du pays

❖ Au niveau régional et local : Le Comité Régional CC (COMRECC)

A l'instar du niveau national, un Comité Régional CC (COMRECC) est mis en place au niveau de chaque région. La Division Régionale des Etablissements Classés (DREEC) en assure le secrétariat. Le Comité régional regroupe les démembrements régionaux des différentes parties prenantes au niveau national, auxquels s'ajoutent les CL, les autorités administratives locales et toute autre partie prenante jugée utile. Ce comité a pour rôles, de : (i) veiller à la bonne prise en charge des questions liées aux CC dans les régions ; (ii) sensibiliser les responsables, les Collectivités et les populations rurales sur l'importance de la lutte contre les CC et leur participation; (iii) développer une coordination et une synergie d'action au

niveau des différentes parties prenantes ; (iv) appuyer les collectivités locales à assumer leur prise de participation dans les coûts d'investissement.

Au niveau régional et local, Le COMRECC sera appelé à exercer au niveau national ces attributions dans la mise en œuvre des projets et programmes climat du pays.

5.1.4.2. Les organes de gestion

❖ **Au niveau national : Le MEDD en coopération avec le MFB et le MEPC**

Le MEDD est l'agence d'exécution de la stratégie à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Le COMNACC est placé sous la tutelle du MEDD dont la DEEC le point focal de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto en assure le secrétariat « pour veiller à la coordination et à la synergie des actions nationales de mise en œuvre de la Convention susvisée » (Art 9 du décret). La DEEC est par ailleurs l'Autorité Nationale Désignée par le pays dans le cadre de la coopération avec le FVC.

De fait, le MEDD est chargé de : (i) assurer un suivi substantif des projets CC ; (ii) jouer un rôle de veille pour la bonne exécution des activités ; (iii) fournir des avis techniques ; (iv) rechercher les financements et de suivre leur bonne utilisation en collaboration étroite avec les organismes et organes dédiés tels que le Comité Financement Durable, les ENA et autres PTF ; (v) approuver tout projet d'investissement en matière de changement climatique. Il utilise différents instruments : (i) juridiques, comme les protocoles d'accords de coopération internationale et nationale et les textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'une part et les conventions et chartes consensuels locales, d'autre part ; (ii) techniques, tels que les Avis de Non objection, l'accompagnement technique à travers ses services et les outils de suivi et d'évaluation ; (iii) financiers, comme les ressources provenant de la coopération internationale et du budget national et des partenaires nationaux.

❖ **L'Entité Nationale Accréditée ou la structure de gestion du projet** : a en charge l'exécution administrative et financière des activités du projet financé à travers la stratégie.

❖ **La structure de mise en œuvre** : est responsable de la réalisation technique du projet.

A titre d'illustration, les projets jusque – là financés à travers le FVC ont été exécutés à travers le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et mis en œuvre techniquement par le consortium constitué par l'IUCN, l'Institut National de Pédologie et l'ONG RADI.

Il en va de même avec le projet « Scaling up Solar » avec la SFI de la Banque Mondiale ou encore le « Projet de Gestion Intégrée des Inondations au Sénégal » avec l'Agence Française de Développement.

En tout état de cause, le système de gestion du projet sera proposé à travers le processus de formulation et d'approbation du projet.

5.2. Les outils stratégiques et méthodologiques :

5.2.1. Identification des échelles d'intervention :

- **Niveau sous – régional : Coopération sous – régionale et inter – états**

La stratégie nationale de mobilisation du financement climatique constitue un « pendant » au niveau national de la « Stratégie d'accès et de mobilisation du financement climatique et la mise en œuvre de la CDN dans les pays de la CEDEAO ». Elle répond ainsi non seulement à une préoccupation au niveau national, mais elle établit en même temps une articulation avec les pays de la sous – région (CEDEAO, UEMOA, OMVS, OMVG, etc.). L'intérêt d'une telle démarche est de favoriser la coopération Nord – Sud et Sud – Sud, dans le cadre notamment du financement de projets inter – états ou multilatéraux (Banques de développement (BAD, BID ; BM ; Trusts Funds) etc.

Le portage institutionnel sera assuré par les organismes sous – régionaux et/ou les structures dédiées.

- **Niveau national : (PSE, Programme Pays du FVC, CDN, Programmes sectoriels nationaux dans les domaines en lien avec les changements climatiques.) :
L'approche programme**

Au niveau national, la stratégie appuiera la mise en œuvre du PSE à travers notamment les plans et programmes nationaux de développement durable ; lequel intègre les interfaces entre la lutte contre les changements climatiques et la promotion du développement économique.

Elle contribuera plus spécifiquement à la mobilisation du financement nécessaire à la réalisation des projets de la CDN, du Programme pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et certains programmes sectoriels en lien avec les CC, des autres parties prenantes (privés, société civile, populations).

Une part du financement sera assurée par : le budget national, la coopération bilatérale, le Secteur privé, la Société civile, les Collectivités territoriales, les Populations, entre autres.

Au regard de la rareté des ressources et pour une plus efficience et plus d'efficacité dans l'atteinte des résultats, l'approche programme sera privilégiée pour garantir une meilleure synergie entre les projets. Le portage institutionnel sera assuré par le MEDD en collaboration avec les ministères techniques concernés et autres parties prenantes.

- **Niveau régional : Pôles territoires : Approche paysage**

Au niveau régional, les « Pôles territoires » qui constituent de vastes ensembles administratifs, géographiques et économiques seront mis en avant pour la mobilisation du financement climatique.

A ce propos, « l'approche paysage » sera privilégiée pour assurer une mobilisation du financement en adéquation avec la dimension des projets et leur impact spatial et leur rentabilité économique notamment. Une telle approche permettra en effet de favoriser la concentration géographique des projets pour leur fournir une dimension assez représentative pour une bonne gestion du phénomène climatique.

La coopération inter – communale facilitera la mobilisation des ressources financières propres des communes, à côté des autres sources telles que les Collectivités territoriales, le Secteur privé, les

Populations, la Société civile, etc. dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques. Le portage institutionnel sera ici assuré par le COMRECC, la DREEC et les Conseils départementaux.

- **Niveau local : Communes, villes et villages : l'approche terroir**

Au niveau local, le terroir qui est une entité reconnue permettra de s'appuyer sur la solidarité de condition des communautés locales pour créer une dynamique de participation aux efforts de lutte contre les CC. La coopération intra et inter – villageoise ou entre ville et campagne servira de ciment pour faciliter la mobilisation des ressources financières.

Ainsi, la combinaison des approches communautaire (intra et inter – villageoise), collective (groupes sociaux et socio – professionnels) et individuelle (exploitations familiales et ménages) impliquant les différents groupes humains que sont les villages, les groupements et les ménages favorisera la participation de toutes les parties à « l'effort de guerre » en faveur de la mobilisation du financement climat, qui peut être à la fois en cash et en nature (matériel, humain, logistique, etc.).

Le portage institutionnel sera assuré par les Comités locaux Changements Climatiques (CLCC), les services techniques déconcentrés, les ONG locales, les communes, le secteur privé, entre autres.

5.2.2. Planification de la mobilisation du financement :

Elle fait appel à plusieurs étapes successives. Les deux principales sont notamment : (i) l'élaboration d'un plan d'investissement et (ii) l'élaboration d'un plan de mobilisation du financement.

5.2.2.1. Planification des investissements : le Plan d'investissement

Un accent particulier sera mis sur la réalisation d'un plan d'investissement qui a l'avantage de définir les priorités et de déterminer les coûts sectoriels et totaux y afférents.

Les diverses possibilités actuelles et les opportunités futures de financement sont identifiées parmi lesquels : (i) les sources internes et externes actuelles en cours dans certains programmes et projets à consolider ou à réaffecter ; (ii) les sources internes et externes potentielles ; (iii) les financements innovants. Par ailleurs, les mécanismes de mobilisation des fonds en rapport avec les procédures des Partenaires Techniques et Financiers (Coopération bi et multilatérale) et les partenaires financiers (banques) sont évoqués.

L'existence de programmes plus ou moins chiffrés, sans remplacer un vrai plan d'investissement peut permettre de passer à une étape plus active de la planification de la mobilisation des fonds.

Le plan d'investissement s'établit sur tranche de période de 5 ans. Il est adossé sur les axes stratégiques prioritaires définis. Il comprend les parties suivantes :

- ❖ Les domaines d'investissement prioritaires : les programmes et projets
- ❖ L'état du financement
- ❖ Les sources de financement
- ❖ Le Total du financement
- ❖ La durée du financement

5.2.2.2. Programmation des investissements et allocation budgétaire

Les investissements portés par les projets feront l'objet d'une programmation et bénéficieront d'une allocation budgétaire. Les étapes suivantes seront suivies :

- Inventaire des actions (ou projets) prioritaires ; Déterminer de leur localisation au niveau national et local ; Déterminer leur durée dans le court et le long terme ;
- Identifier sur cette base les actions prioritaires dans le domaine des CC ; Déterminer les actions à résultats rapides à mener à court terme au titre de projets catalyseurs ou reproduire des pratiques ou des opérations fructueuses en cours pour des résultats dans le cadre de la CDN ou du PP ;
- Déterminer une série d'informations prioritaires à l'aide d'un ensemble de filtres ;
- Elaborer le programme d'investissement prioritaire et le valider à travers un processus consultatif et inclusif ;
- Dresser les investissements souverains à prendre en charge par les fonds de l'Etat et des parties prenantes nationales (ressources inconditionnelles) et ceux à prendre en charge par les ressources extérieures (ressources conditionnelles) sur la période de la stratégie

5.2.2.3. Détermination des coûts (besoins) totaux de la stratégie / des besoins en Financement climatique

Le financement porte sur : (i) les financements acquis ; (ii) les financements potentiels (mobilisables) et (iii) les financements à mobiliser (à rechercher).

En l'absence d'informations précises sur les financements déjà acquis, l'accent est surtout mis sur les financements à mobiliser.

• La Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

❖ Tableaux des financements à mobiliser

ATTENUATION :

Les besoins en financement à mobiliser pour les projets d'atténuation des émissions de GES dans le cadre de la CDN sont estimés à 8 762 733 104 USD dont environ 3 396 581 680 USD en coûts inconditionnels et 5 366 151 424 USD en conditionnel. (Voir tableau pour plus de détail).

Tableau 2 : Atténuation : Besoins en Financement de la CDN par secteurs (Source : CDN)

Secteurs	Coûts inconditionnels (USD)	Coûts Conditionnels (USD)	Total (USD)
Production d'Électricité	729 472 000	1928 640 000	2 658 112 000
Combustibles Domestiques	114 144 000	209 920 000	324 064 000

Efficacité Énergétique	19 090 000	619 258 000	638 348 00
Industrie	42 400 866	488 414 222	530 815 088
Transport	1 582 000 000	13 120 000	1 595 120 000
Déchets	648 883 026	1 185 800 000	1 834 683 026
Agriculture	255 910 688	470 802 202	726 712 890
Foresterie	4 681 100	450 117 000	454 798 100
Total	3 396 581 680	5 366 151 424	8 762 733 104

ADAPTATION :

Les besoins en financement à mobiliser pour l'adaptation sont évalués à au changement climatique du Sénégal sur la période s'élèvent à environ 4 315 064 064 USD dont 1 387 112 823 USD en coûts sur l'inconditionnel et 2 927 951 241 USD en conditionnel (Voir tableau ci - dessous).

Tableau 3 : Adaptation : besoins en financement pour l'adaptation au changement
(Source CDN)

BESOINS EN FINANCEMENTS (USD)			
Secteurs°	Inconditionnel (1)	Conditionnel (2)	Total (1+2)
Agriculture	169 366 600	513 581 286	682 947 886
Élevage	150 721 824	251 305 352	402 027 176
Pêche	39 800 000	238 200 000	278 000 000
Ressources en Eau	317 043 200	537 735 200	854 778 400 ¹
Zones côtières	158 951 052	504 618 800	663 569 800
Biodiversité	15 490 000	202 540 000	217 490 000
Santé	325 653 347	175 351 803	501 005 200

Inondations	213 086 800	504 618 800	717 705 600 ²
Total	1 387 112 823	2 927 951 241	4 315 064 064

Au total, les besoins financiers totaux de la CDN s'élèvent à **13 milliards USD** (non compris les 100 millions pour le renforcement des capacités) répartis en Inconditionnel : **4,8 milliards USD** et Inconditionnel : **8,2 milliards USD**.

- **Le Programme Pays :**

- ❖ **Tableaux des financements à mobiliser**

Il est structuré autour de trois piliers : (i) le pilier Atténuation ; (ii) le pilier Adaptation et (iii) le pilier Gouvernance climatique inclusive.

Le programme s'exécute en deux phases : 2018 – 2025 et 2026 - 2030

Le coût du financement pour la phase 1 2018 – 2025 est de : 2 956 145 136 USD tandis qu'il s'élève pour la phase 2 2026 – 2030 à 3 447 038 500 USD.

PHASE 1 : 2018 – 2025

Tableau 4 : Liste des projets / programme 2018 – 2025

PILIER I : ATTENUATION	
AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	
Total composante 1.1.	1 360 281 528 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Composante 1.2.	186 300 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Composante 1.3.	195 886 419 USD
AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)	

Composante 2.1. : Gestion durable des forêts	
Composante 2.1.	270 749 760 USD
PILIER II : ADAPTATION	
AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE	
Composante 3.1 : Renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et de l'eau	
Composante 3.1.	599 192 748 USD
Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)	
Composante 3.2.	441 135 600 USD
AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS	
Composante 4.1. : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures	
Composante 4.1.	275 689 200 USD
Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services éco systémiques	
Composante 4.2.	106 903 245 USD
PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	
Axe 5	8 500 000 USD
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
Axe 6	2 400 000 USD

PHASE 2026 – 2030

Tableau 5 : Liste des projets/programmes 2026-2030

PILIER I : ATTENUATION	
AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	

Composante 1.1.	1 360 281 528 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Composante 1.2.	186 300 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Ligne d'action 1.3.1. : Développement et déploiement des équipements, matériaux et process à faible consommation carbone	
Composante 1.3.	195 886 419 USD
AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)	
Composante 2.1. : Gestion durable des forêts	
Composante 2.1.	270 749 760 USD
PILIER II : ADAPTATION	
AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE	
Composante 3.1 : Renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et de l'eau	
Composante 3.1.	599 192 748 USD
Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)	
Composante 3.2.	441 135 600 USD
AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS	
Composante 4.1. : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures	
Composante 4.1.	225 689 200 USD
Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services éco systémiques	
Composante 4.2.	106 903 245 USD
PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	

AXE 5	8 500 000
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
AXE 6	2 400 000 USD

- Les besoins globaux de financement de la stratégie

- ❖ Tableau global des coûts de la stratégie

- Matrice des investissements et du coût total du financement du Programme Pays du Fond Vert pour le Climat (FVC).

Tableau 6 : Coûts des Investissements du Programme Pays du FVC

Total financement de la phase 2018- 2025	2 956 145 136 USD
Total financement de la phase 2026- 2030	3 447 038 500 USD
COÛT GLOBAL PROGRAMME PAYS	6 403 183 636 USD

- Matrice des investissements et du coût total du financement de la CDN

Tableau 7 : Coûts des Investissements de la CDN

Résumé des objectifs de la CPDN /CDN		Estimation des ressources en milliards USD	Ressources totales en milliards USD
Conditionnel	Adaptation	2,9	8
	Atténuation	5,1	
Inconditionnel	Adaptation	1,4	4,8
	Atténuation	3,4	

- **Matrice consolidée des investissements et du coût total du financement de la stratégie**

Tableau 8 : Coûts consolidés de la CDN et du Programme Pays

Financement CDN et Programme Pays	Totaux
Total financement de la CDN	13 000 000 000 USD
Total financement du Programme Pays	6 403 183 636 USD
Coût global de la Stratégie	19 403 183 636 USD

- **La cartographie des financements :**

Le financement sera établi sur la base d'une cartographie permettant d'identifier les axes stratégiques, les composantes et les projets à financer, qui seront discriminés à travers des critères tels que :

- Le secteur d'activité ;
- Le montant des besoins, la disponibilité financière (part de financement déjà acquise ; le montant des gaps à combler ;
- L'identification des nouveaux investissements à réaliser (en rapport avec les critères relatifs aux potentialités et contraintes liées aux changements climatiques).

La cartographie du financement permettra ainsi d'établir :

- La matrice des projets en cours de financement (financements mobilisés) ;
- La matrice des projets potentiels (financements mobilisables, en cours de négociation) ;
- La matrice des projets futurs (financements à rechercher) ;
- La matrice consolidée des investissements et du coût total du financement requis.

- **Tableaux des coûts des investissements et des ressources potentielles (Voir Annexes)**

Ils ont été traités en Annexes et font ressortir :

- Pour la CDN : Les domaines d'intervention (atténuation, adaptation), les besoins en financements (coûts), les sources potentielles, les ressources attendues, les Gap et la durée des financements ;
- Pour les deux phases du Programme Pays du FVC : Les domaines d'intervention (atténuation, adaptation, gouvernance), les besoins en financement (coûts), les sources, les ressources attendus, les Gap et la durée du financement.

Les données relatives aux ressources attendues et aux sources restent encore non disponibles.

- **Les activités prioritaires à résultats rapides et les modalités de leur mise en œuvre dans le cadre de la stratégie : Vers la création d'un Fonds Climat**

Les mesures d'urgence et les activités à caractère démonstratif doivent être bien identifiées et bénéficier de procédures rapides de mobilisation de fonds.

Dans le domaine de la gestion des risques et catastrophes, il s'agit notamment des inondations (qui par-delà les dispositions structurelles à prendre) exigent parfois des dispositifs exceptionnels tels que l'activation des plans ORSEC.

Il faut y ajouter les systèmes d'alerte précoce, les plans de contingence, les activités d'information, de formation et de communication qui s'inscrivent certes tous dans le long terme, mais qui appellent aussi souvent des mesures urgentes et à court terme incompatibles avec des procédures longues et complexes de financement.

Dès lors, un Fonds de Calamités pourrait être mis à disposition pour prendre en charge ces mesures.

- **Les mécanismes financiers de mobilisation rapide des financements pour les investissements prioritaires**

Il s'agit de mettre l'accent sur les financements facilement mobilisables pour démarrer des projets prioritaires ; démonstratifs ou d'urgence.

- Le budget de l'Etat et celui des ministères en particulier doivent servir à démarrer les opérations préliminaires (en cas d'urgence) ou de démarrer des actions pilotes pouvant servir de base au financement et à la mise en œuvre de projets de plus grande envergure ;
- Les fonds 'readiness' doivent servir à mettre en place une banque de projets bancables dans plusieurs secteurs pour épouser davantage les fenêtres des FVC ;
- La coopération bilatérale qui permet, dans le cadre des programmes négociés avec le Gouvernement, de financer certaines actions d'urgence à travers des projets déjà en cours d'exécution en attendant de rechercher des financements complémentaires ou de faire éventuellement des révisions mandataires ou budgétaires ;
- Les Banques Multilatérales de Développement (BMD) qui disposent de procédures d'urgence pour mobiliser certaines ressources ;
- Les banques commerciales ; les fonds de garantie, les fonds de bonification et les fonds de capitalisation qui peuvent aussi faciliter et accélérer la mobilisation de ressources financières.

- **Le Plan de mobilisation et Budget global (Programme)**

Le Plan de mobilisation du financement sera pluri – annuel (5 ans) et adossé sur les axes stratégiques tandis que le budget sera annuel et calqué sur les plans d'action.

Le plan de mobilisation comprend :

- Les domaines de financement identifiés (échelonnés sur des tranches de 5 ans) pour se conformer avec la périodicité de financement des Plans d'Actions Prioritaires (PAP) ; du PSE ; de la CDN et du Programme Pays en tenant compte de la spécificité de chaque programme ;
- Les sources de financement effectif et potentiel (interne et externe) les plus adéquates et durables ;
- Les modalités de mobilisation des fonds.

- **Le budget – programme (projet) :**

Le budget – programme permet d'établir une interface entre les activités à mener et le budget correspondant et par suite de mieux mesurer les performances (efficacité et efficience) du financement mobilisé. Il s'agit d'un instrument essentiel pour le suivi – évaluation de la mise en œuvre des projets.

- **Le budget – climat : Un budget sensible au climat**

Par-delà le budget – programme, il s'agit de promouvoir le budget – climat qui permet d'affiner davantage le budget – programme pour lui donner une connotation et une sensibilité plus climatiques.

Dans sa démarche, le budget – climat permet d'analyser toutes les dépenses prises individuellement en rapport avec leurs effets et impacts sur le climat et de les classer suivant différentes catégories telles que : (i) Très favorable ; (ii) Favorable ; (iii) Défavorable ; (iv) Neutre ; (v) Indéfini. Ainsi, il permet de mesurer l'impact climatique du budget. Il s'agit là d'un instrument de planification (conformité du projet aux objectifs climatiques) et de suivi – évaluation (mesure de l'impact climatique du budget).

5.3. Les outils pratiques :

5.3.1. Les mécanismes de financement : Les sources et les formes de financements

Identifiés :

Les principales sources du financement climat mobilisables sont : (i) Les Fonds extérieurs (PTF) ; (ii) La fiscalité et les charges sur les biens et services ; (iii) Les dépôts bancaires ; (iv) Les marchés financiers ; (v) La participation de l'Etat et (v) Les fonds propres des ménages, etc.

Les mécanismes de financement comprennent les sources et les formes de financements identifiés. Il s'agit notamment de :

- Les sources et modalités de financement interne (dont les financements souverains de l'Etat) ;
- Les sources et modalités de financement externes (des partenaires techniques et financiers) ;
- Les sources et modalités de financement innovant ;
- Les sources et modalités de financement spécial.

Il est essentiel de mettre en place des mécanismes de financement interne, externe mais aussi de promouvoir les financements innovants. A terme, il s'agit, par-delà le financement conventionnel, d'encourager l'autofinancement durable (taxes, écotaxes, subventions, crédits. Fonds propres...) pour assurer la participation pleine et entière des CT, des populations locales et du privé local aux décisions concernant le développement de leurs terroirs.

5.3.1.1. Le financement interne : les initiatives et fonds locaux

Diverses opportunités de financement existent au niveau national à travers des instruments dédiés qu'il s'agit de mieux exploiter ou de développer tels :

- Le budget national dans le cadre de l'appui budgétaire et des budgets – programmes ;
- La mise en place d'un véritable système de comptabilité environnementale au sein de la comptabilité nationale (pour permettre de mieux évaluer la contribution de l'environnement à l'économie nationale) ;
- Le développement des outils économiques et financiers d'accompagnement nécessaires tels que :
 - o la fiscalité formelle forestière (licences, taxes, amendes en rapport avec l'exploitation des RN) notamment dont une proportion importante doit être consacrée au secteur de l'environnement, malgré l'unicité de caisse ;
 - o le paiement des services des écosystèmes (valorisation des RN)
 - o la mise en place d'un système d'éco - taxation.
- La fiscalité locale à travers l'implication des collectivités territoriales dans la GERN conformément à la loi sur la décentralisation ;
- Le développement d'un système de péréquation avec les secteurs productifs utilisant ou bénéficiant des ressources naturelles, dans le cadre de l'arbitrage budgétaire. ;
- Le « Sponsoring » par les institutions financières nationales, les fondations nationales et autres opérateurs de téléphonie ou sociétés nationales, dans le cadre de la « Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) » constituent aussi des sources à explorer.
- L'instauration par certaines banques partenaires (notamment celles nationales) d'une carte bancaire prépayée verte dont une partie des commissions issues des transactions via cette dernière serait utilisée dans le financement de la CDN ;
- Les systèmes d'assurance ;
- La participation financière en cash ou en nature des populations locales à l'effort ;
- Le sponsoring de certaines activités de lutte contre les CC par des sociétés à la recherche d'un label Environnement et qualité (ISO) ou des personnes ressources physique ou morale voulant associer leur image à une opération de lutte contre les CC ;
- Les fonds fiduciaires nationaux souvent mis en place par les fondations nationales de grandes sociétés nationales telles que la SONATEL, certaines banques ou institutions étrangères comme Total ;
- Le Partenariat Public – Privé (PPP) ;
- D'autres initiatives peuvent être envisagées telle que l'instauration de fonds locaux au niveau de chaque CL qui pourraient être alimentés par : (i) le paiement des services des écosystèmes et de taxes (écotaxes), par les bénéficiaires du secteur privé (Touristes, hôteliers, exploitants miniers, autres); (ii) la contribution de la société civile (ONG) ; (iii) la coopération décentralisée ; (iv) la participation financière des CL dans leurs domaines de compétence ; (v) le co – développement avec l'implication des migrants dans l'effort de gestion de leurs terroirs ; (vi) le partenariat public – privé dans le cadre de contrats de concession et d'affermage notamment.

Ces différents outils devraient permettre de financer le Fonds National pour l'Environnement pour assurer le financement durable de l'ERN.

5.3.1.2. Le financement externe : Les Fonds internationaux bi et multilatéraux :

L'accent sera mis sur les institutions et les mécanismes intervenant dans les domaines de la préservation de l'ERN, la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation, la résilience et l'adaptation tels que :

- Les instruments financiers internationaux dédiés à la mise en œuvre des conventions et AME ;
- Certains fonds spécialisés tels que certains « trusts funds » comme la Fondation MAVA, le PRCM, le fonds fiduciaire BACOMAB ;
- La coopération bilatérale avec des agences de développement actives dans le domaine de l'environnement tels que la GIZ, l'USAID, la KOIKA, la JICA ; Le Fonds canadien d'Initiatives Locales de l'Ambassade du Canada (FCIL) avec des possibilités de cofinancement parallèle ou de « cost – sharing », etc. ;
- Les banques régionales et internationales africaines : BAD, BOAD ; BADEA ; AFD ; BID ; etc.
- La coopération multilatérale : BM, UE ; BID ; FAO ; PNUD ;.....
- La coopération sous – régionale et régionale (UEMOA, CEDEAO, OMVS, OMVG, CILSS, NEPAD, etc.) avec les financements dédiés aux membres et les projets sous – régionaux ;
- La coopération sud – sud, avec notamment les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ou entre pays limitrophes dans le cadre de la gestion des ressources transfrontalières partagées notamment ;
- La coopération transfrontalière, dans le cadre notamment de projets bilatéraux entre pays.

5.3.1.3. Les nouvelles opportunités : Les financements innovants.

Des sources potentiels de financement seront recherchés à travers notamment :

- Les donateurs non traditionnels, tels que les pays du Golfe (les Émirats arabes unis ; etc.) ;
- Les pays à économie émergente tels que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui sont très actifs dans le financement dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté ;
- Le G5 Sahel ;
- La coopération Sud – sud avec le Fonds d'Affectation Spéciale Pérez Guerrero et le Fonds Inde – Brésil – Afrique du Sud (IBAS) ;
- La coopération triangulaire ;
- Les marchés du carbone ;
- Les assurances
- Les obligations vertes avec notamment CGF BOURSE
- Les fonds trading : à l'exemple de «ERA GROUP». Il s'agit d'un trading du « vert » encore appelé « Cash for Climate » (de l'argent pour le climat) qui constitue un appui de financement aux initiatives privées ou publiques.

- La finance durable qui a pour finalité de promouvoir le financement privé à travers notamment les obligations vertes.
- Il faut aussi noter les possibilités de co – financement (cost – sharing) ou de financement parallèle avec des projets et programmes en cours d’exécution ou à venir intervenants dans des secteurs identiques ou complémentaires ; d’autant que ce sont souvent les mêmes PTF qui financent les programmes d’environnement et de développement.
- Le « blending » à travers des fonds d’investissement permettant la levée de capitaux dédiés au financement vert.

5.3.1.4. Les Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux concerneront surtout :

- Les Trusts fonds internationaux comme la MAVA ;
- Le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) ;
- Le Fonds Vert Climat (FVC) ;
- Les fonds spécifiques de certains AME tels que le REDD ;
- Les Cadres Nationaux de Financement Intégré du développement Durable (CNFI) du Programme d’action d’Addis – Abéba ;
- Les Fonds pour les PMA ;
- Le Fonds spécial pour le CC ;
- Le Fonds pour l’adaptation ;
- Le Fonds pour les technologies propres ;
- Le Programme pilote pour la résilience climatique ;
- Le Programme d’investissements pour les forêts ;
- Le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu ; etc.

5.3.1.5. Les principaux mécanismes de financement du climat - Cartographie

A. Les Fonds pour le climat de la CCNUCC

Plusieurs fonds multilatéraux ont été mis en place sous l’égide de la CCNUCC. Parmi ces fonds, on distingue notamment :

- **Le Fonds pour l’environnement mondial (FEM)**

Il regroupe en fait plusieurs fonds plus centrés sur certains domaines spécifiques :

- Le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) : qui finance l’adaptation aux CC ;
- Le Fonds Spécial pour la lutte contre les Changements Climatiques (SCCF) : qui finance les transferts de technologie pour des projets à long terme dans les domaines de la santé, les infrastructures, l’agriculture, l’eau notamment ;
- Le Fonds pour les PMA qui met l’accent sur les PANA pour une meilleure intégration des changements climatiques dans les priorités nationales des pays les moins développés ;

- Le Programme de Petites Subventions (SGP), fonds Institutionnel exécuté par le PNUD qui octroie des dons de 20 000 à 50 000 USD aux ONG et organisations communautaires.

- **Le Fonds d'adaptation (FA)**

Créé dans le cadre du protocole de Kyoto de la CCNUCC, Il vient en appui aux pays et communautés les plus vulnérables au changement climatique. Il finance les Programmes Nationaux d'Adaptation élaborés avec son appui dans les pays bénéficiaires.

- **Le Fonds Vert pour le Climat (FVC ou GCF en anglais)**

Le Fonds Vert pour le climat est le principal mécanisme multilatéral de financement de la CCNUCC, pour appuyer les pays en développement dans les initiatives en matière d'atténuation et d'adaptation dans la lutte contre les CC. Contrairement au système d'affectation de fonds par pays, Il fonctionne selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Il a l'avantage de financer des projets de grande envergure et d'impliquer le secteur privé contrairement aux autres fonds multilatéraux.

Le FVC a mis en place un fonds pour le Secteur privé (FSP) appelé encore « Facilité pour le Secteur Privé » ou en Anglais « Private Sector Facility ». Il a pour objectif de soutenir au niveau des pays, les porteurs de projets ou d'initiatives du secteur privé, dans la préparation de leurs projets d'investissement à empreinte climat.

Ce dispositif vise à promouvoir les innovations au niveau des principales filières que sont : les énergies propres, l'efficacité énergétique, les innovations climatiques, la résilience des infrastructures, les produits et services pour les communautés vulnérables, l'agriculture, les forêts, l'alimentation, la sécurité hydrique et la préservation des écosystèmes. Le FSP s'appuie sur divers organes tels que : les compagnies d'assurances, les Fonds de pensions, les intermédiaires financiers et les marchés de capitaux. Le principal mécanisme de financement des projets du Secteur privé porte sur le crédit remboursable.

B. Les fonds multilatéraux pour le climat

- **La finance carbone**

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et notamment de la mise en place des marchés carbone, deux outils majeurs peuvent être considérés : les instruments de flexibilité du (1) Protocole de Kyoto dont notamment le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et de (2) l'Accord de Paris sous son article 6.

Concernant le MDP, objet de l'article 12 du Protocole de Kyoto, il a permis à des gouvernements ou des entités privées dans les pays industrialisés, de mettre en place des projets de réduction des émissions dans les pays en développement (PED), en contrepartie de crédits qu'ils reçoivent sous forme de **réductions certifiées d'émission**, qu'ils peuvent utiliser pour remplir leurs propres engagements chiffrés de limitation des émissions.

La Banque Mondiale qui a créé le premier fonds carbone est très active avec l'administration de plusieurs initiatives sur le carbone. L'Unité finance carbone de la Banque achète les réductions d'émissions des pays en développement et en transition à partir des fonds issus des gouvernements et entreprises de pays de l'OCDE. Ces fonds carbone encore appelés fonds Kyoto jouent ainsi un rôle important en tant

qu'instruments du marché carbone, avec le soutien de 145 projets actifs dans 75 pays clients qui ont permis de réduire l'équivalent de 187 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. En 2013, ces initiatives carbone ont permis de recueillir plus de 640 millions.

En dépit des contraintes considérables notées dans la bonne marche du MDP, notre pays dispose d'un portefeuille de projets assez conséquents enregistrés au niveau international. Ces projets sont principalement mis en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

L'article 6 de l'Accord de Paris définit trois approches pour la coopération volontaire internationale entre les Parties :

- Les approches coopératives générales à définir par les Parties, donnant lieu à des réductions d'émissions de CO₂ qui peuvent être transférées au niveau international (para 2, art 6) ;
- Un mécanisme d'atténuation et de développement durable régi par le CMA, semblable au MDP (article 6.4).
- Un cadre pour les approches non fondées sur les marchés (article 6.8).

Les négociations internationales sur les règles de l'article 6 ont été adoptées lors de la COP26.

Les différentes approches de l'article 6 offrent la possibilité de mobiliser des flux financiers et aident à atteindre les objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

○ **La Taxe carbone**

La tarification carbone permet de donner un signal sur le prix du carbone qui encourage les consommateurs à réduire leurs émissions tout en permettant, de récolter des revenus qui peuvent être redistribués afin de lutter contre le changement climatique.

L'élaboration d'un tel outil vise à soutenir les efforts du Gouvernement du Sénégal pour atteindre les objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) déclinés dans la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN).

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), se sont lancés, depuis octobre 2017, dans le processus de mise en place d'un instrument de tarification carbone au Sénégal.

○ **Les modalités de mise en œuvre de la finance carbone au Sénégal**

L'opérationnalisation du marché carbone peut s'articuler autour des 05 points suivants :

- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- Le développement d'un document de stratégie sur l'article 6
- L'intégration du marché dans la CDN ;
- La mise en place d'un cadre de gouvernance approprié (institutionnel et réglementaire) ;
- La mise en place de l'infrastructure appropriée.

Ces axes seront mieux détaillés dans le cadre des programmes de préparation du marché carbone au niveau national.

- **La Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD)**

L'UN – REDD est une initiative conjointe du PNUD, de la FAO et du PNUE pour lutter contre les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Le REDD + est un mécanisme financier d'incitation financière pour les actions de réduction des émissions de GES liées à la déforestation et la dégradation des forêts mesurables et vérifiables.

C. Les Banques Multilatérales de Développement (BMD)

- **La Banque mondiale (BM)**

Le groupe de la BM reste un important partenaire stratégique en raison de ses capacités de mobilisation financière liées tant à : (i) ses ressources propres ; (ii) ses différentes institutions spécialisées (iii) dans le cadre du partenariat avec d'autres institutions financières telles que les autres BMD.

Le Cadre de Partenariat Pays (CPP) Sénégal (2020 – 2024) établit la stratégie d'intervention de la Banque Mondiale au Sénégal sur la période considérée. Il est aligné sur les axes du PSE, en particulier sur l'Axe 3 «qui correspond au niveau du CPP au domaine d'intervention No. 3 de la BM. « Accroître la RESILIENCE et la DURABILITÉ dans un contexte de défis grandissants » et en particulier l'objectif 3.1. du CPP : «Promouvoir et protéger des moyens de subsistance, des écosystèmes et des infrastructures résilients face au changement climatique ».

La BM envisage d'intégrer la question de la prévention et de l'atténuation des changements climatiques dans l'ensemble du portefeuille en raison de la transversalité du phénomène des CC. Ainsi, la BM prévoit de lier les interventions sur la santé et la nutrition, le développement, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, le transport, etc. aux CC. Une telle initiative s'inscrit dans la volonté d'intégrer la question du financement climatique dans la planification et les budgets sectoriels. Il s'y ajoute le Partenariat de collaboration sur les forêts, la gestion côtière, le projet d'appui au pastoralisme, ainsi que le projet de filet de sécurité sociale et de protection sociale adaptative. Ces domaines d'intervention de la Banque recoupent de manière indirecte certains axes d'intervention de la CDN. Cependant, de manière plus spécifique, l'objectif 2.2 : « Réduire les coûts énergétiques et l'empreinte carbone et optimiser le mix énergétique ».

D'autres opportunités existent au niveau de la BM avec : (i) le Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF) qui sont des fonds fiduciaires mobilisés sous forme de dons, de prêts concessionnels et d'instruments d'atténuation des risques à travers les BM. Ce (ii) Le Fonds Stratégique pour le Climat, qui comprend le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR) ; (iii) Le Fonds pour les technologies propres (FTP); (iv) le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) et le Programme d'investissement forestier (IFP).

Il faut y ajouter les mécanismes de financement innovant tels que les fondations philanthropiques. Celles-ci peuvent être exploitées pour l'assistance financière et technique à la planification des projets liés au climat.

- **La Banque Africaine de Développement (BAD)**

La BAD qui est fortement investi dans le développement inclusif, durable et à la résilience face au changement climatique a mis en place divers fonds dont des fonds extérieurs en collaboration avec certaines parties prenantes financières. La banque a mis en place un ensemble de fonds et d'initiatives

de financement de la lutte contre les CC pour soutenir les projets alignés sur les CDN, en particulier dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la résilience climatique, des énergies renouvelables, des villes durables et de l'efficacité énergétique. Deux catégories de fonds sont disponibles auprès de la BAD.

- **Les fonds extérieurs de la BAD**

Dans le cadre de son accréditation auprès de certains partenaires techniques et financiers tels que : (i) le Fonds D'Adaptation (FA) ; (ii) Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ; (iii) Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) entre autres, la banque mobilise différentes ressources financières en lien avec le CC à travers ces fonds. On peut aussi citer : (iv) Le Fonds d'Investissements Climatiques (FIC) qui comprend : (le Fonds pour les technologies propres (CTF en anglais) - le Programme d'investissement forestier (FIP) - le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) - le Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP) ; (v) le Fonds Spécial Clim – Dev (FSCD) qui découle de l'Initiative Clim – Dev Afrique en collaboration avec l'UA et la CEA.

- **Les fonds internes à la BAD**

La banque a mis en place divers fonds internes spécifiques tels que : (i) Le Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) qui finance les projets sur appel à propositions ; (ii) Le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) ; (iii) Le Fonds 'Special ClimDev Afrique' (CDSF) ; (iv) La Facilité africaine de l'eau (FAE) ; (v) L'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) ; (vi) Le Fonds de développement urbain et municipal (UMDF) ; (vii) Le Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA) ; Le Centre des technologies climatiques en Afrique (CTCA).

Il faut noter par ailleurs, l'initiative en cours visant à mettre en place un Fonds Vert Africain

- **La Finance verte : Les Engagements de la BAD**

La Stratégie décennale 2013 – 2022 vise à développer une dynamique de croissance inclusive et d'amorcer la transition vers une croissance verte par le développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, la BAD à travers l'élaboration d'un modèle économique a mobilisé des financements importants dans la lutte contre les CC qui sont passés de 9% à 35% entre 2016 – 2019 à 40% en 2021. Par ailleurs, un engagement de 25 milliards de dollars est pris pour les 4 prochaines années, avec un accent particulier sur la promotion des énergies renouvelables et l'abandon du financement du charbon (Source BAD).

D. La coopération bilatérale

Elle joue aussi un rôle important dans la mobilisation du financement climat et l'initiative carbone notamment. Au Sénégal, les principaux partenaires sont notamment :

- **L'Allemagne** : à travers ses agences et autres initiatives telles que : (i) la GIZ dans le cadre de l'assistance technique ; (ii) la 'KfW' « International Climate Initiative » ; (iii) la BMZ qui est le Ministère de la coopération et du développement qui accorde des prêts et offre des subventions à côté des appels à la concurrence de projets et (iv) INWENT qui est actif dans le renforcement de capacités ;
- **La France** : par le biais de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- **La Corée du Sud** : par l'intermédiaire de l'agence KOICA
- **Le Japon** : par l'intermédiaire de la JICA et de 'Cool Earth Partnership' ;

- L'Italie : dans le cadre de sa coopération à travers notamment des ONG ;
- L'Union européenne : avec l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique. L'UE a levé, à travers les obligations vertes, 12 milliards d'euros représentant la plus grosse émission mondiale d'obligations vertes sur une demande de plus de 135 milliards d'euros ;
- Les Pays nordiques : par le biais du 'Nordic environmental development fund'.

E. Les initiatives climat du secteur privé

Elles sont souvent difficiles à identifier et chiffrer du fait de leur caractère privé et portent généralement sur les mécanismes suivants :

- Les prêts de banques commerciales, souvent non concessionnels ;
- Les investissements directs résultant d'acteurs institutionnels ;
- Les engagements financiers des entreprises et des promoteurs de projets mettant en œuvre de projets d'énergie renouvelable (industries utilisant des technologies propres : production avec notamment les cimenteries utilisant des technologies « End of Pipe », les énergies renouvelables);
- Les investissements des ménages investissant leurs économies dans des mesures d'atténuation des émissions de GES (énergie renouvelable, efficacité énergétique des bâtiments, véhicules électriques, équipements ménagers préservant la couche d'ozone, etc.) ;
- La finance durable : qui est définie comme « ***un système par lequel les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le secteur financier pour favoriser des investissements dans des projets et activités économiques durables*** ». (Cf : Note du MFB sur la finance climatique).

L'essentiel des financements privés porte sur des secteurs productifs ou à haute rentabilité et plus généralement sur les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le secteur présente ainsi un potentiel important d'initiatives de financement privé orienté vers le climat.

F. La coopération Sud-Sud

Elle consiste en la coopération entre pays en développement à partir de la collaboration entre leurs secteurs public et privé. Elle est à la fois bilatérale et multilatérale.

- Au plan bilatéral : Des pays comme la Chine, les Emirats Arabes Unis (EAU) et la Corée du Sud sont assez actifs dans ce domaine du financement climatique. D'autres pays comme le Brésil, le Chili, l'Inde, la Colombie, l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, la Thaïlande, l'Afrique du Sud, le Japon, etc. sont de plus en plus engagés dans la collaboration avec d'autres pays en développement. A titre d'illustration, la Chine qui a financé pour plus de 72 millions de dollars en 2011-2015 envisage de créer un Fonds de Coopération Climatique.
Au Sénégal QATAR FUND en rapport avec L'Institut Mondiale pour la Croissance Verte (GGGI) finance un projet pilote dénommé « Solar-Powered Irrigation Systems for Climate-Smart Agriculture in the Senegal River Valley » qui va être mise en échelle avec une Concept Note à porter par LA BANQUE AGRICOLE pour promouvoir à grande échelle les Systèmes d'irrigation à énergie solaire pour une agriculture intelligente face au climat.
- Au niveau multilatéral : une collaboration de plus en plus importante se développe à travers les Banques Multilatérales de Développement (BMD) telles que la BID.

G. La Banque Grande Muraille Verte Carbone (BGMVC)

La « Banque GMV Carbone » est une initiative des Etats sahélo – sahariens membres fondateurs de la l'Agence de la Grande Muraille Verte. Elle est un instrument financier dont la finalité est de soutenir un système financier pérenne en soutien aux initiatives de lutte contre les changements climatiques.

Les principales activités de la Banque portent sur :

- Les offres de services financiers et les appuis conseil aux Etats et structures privées à travers :
 - L'information sur la mesure et la comptabilisation du bilan carbone ;
 - L'appui aux porteurs de projets à l'élaboration et la soumission aux marchés du carbone.
 - L'information sur les modalités de soumission des projets et investissements verts ;
 - L'appui technique et financier dans le renforcement des capacités.
 - L'appui au monitoring des projets climat.
- L'accompagnement des Entreprises, Groupements et porteurs de projets verts : dans les domaines de l'évaluation, l'intégration des risques climatiques et écologiques dans le montage, l'exécution, le suivi et l'accès aux financements du projet.
- Les offres de services dans la création et l'hébergement de Fonds Verts : pour la création, l'hébergement, le fonctionnement de Fonds Carbone Nationaux (FCN).
- Le soutien aux initiatives Carbone privées : à travers des appuis techniques et des cofinancements aux projets verts privés.

Les mécanismes de mobilisation des financements par le BGMVC au profit des Etats, collectivités territoriales, privés, ONG, sont :

- Le Paiement des Service Ecosystémiques (PSE) : fondé sur le paiement ou la compensation au profit de collectivités ou de personnes privées pour un changement de comportement à l'égard de la santé des écosystèmes ;
- Les échanges Dette-Nature : qui consiste à l'annulation de la dette publique et sa conversion en monnaie locale pour financer des questions liées à la préservation de l'environnement ;
- Les obligations vertes ou Green bonds et autres obligations d'Etats : qui sont des titres de créance qui sont émises pour lever des capitaux spécifiques pour le financement de projets verts et pouvant être achetés ou vendus entre parties. Ils portent davantage sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, etc. ;
- La rémunération pour Services offerts : dans le cadre de la jouissance des droits attachés aux crédits carbone et autres produits financiers générés pour assurer les transactions avec les parties prenantes. La banque pourrait ainsi servir de cadre institutionnel pour des donations négociées.

La cartographie des mécanismes de financement climat ainsi présentée montre qu'il existe aujourd'hui plusieurs fonds internationaux, de nombreux marchés carbonés et une multitude d'initiatives privées de financement des CC.

Les potentialités de financement climatique sont donc nombreuses et diverses tant du point de vue des sources que des mécanismes et instruments. Il reste que l'accès et la mobilisation restent difficiles et complexes en raison notamment : (i) des procédures d'élaboration des propositions financières ; et (ii) de la barrière des langues étrangères non francophones ; souvent exigibles par certains PTF pour l'accès à l'information et pour la formulation des projets et programmes.

H. La Plateforme Internationale sur la Finance Durable

La Plateforme Internationale sur la Finance Durable (IPSF en anglais) a pour but de promouvoir des investissements orientés vers le développement d'une économie sobre en carbone ; d'où la notion de « décarbonisation » de l'économie. Dans cette perspective, par-delà l'action des pouvoirs publics dans le financement, en particulier pendant la phase de transition, il est aussi attendu une contribution massive du Secteur privé pour prendre en charge les besoins en financement vert.

Au regard du caractère international des phénomènes climatiques qui justifie la mise en place par la Communauté internationale de conventions et d'accords tels que celui de Paris pour la gestion de l'environnement mondial et national, il est apparu nécessaire d'établir un cadre de coopération favorisant la mobilisation des financements nécessaires. A cet effet, l'IPSF permettra au niveau international d'assurer les échanges entre les partenaires nationaux et régionaux des pays en développement, d'une part et ceux des pays développés, d'autre part avec la participation active des différentes institutions impliquées dans le financement climatique.

- **Au niveau international :**

La plateforme internationale sur la finance durable est portée par l'Union européenne et différents pays tels que l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Inde, Indonésie, Kenya, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Sénégal, Singapour et Suisse, ainsi que des observateurs et des institutions financières comme la Banque européenne pour la Reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, l'Organisation internationale des valeurs mobilières Commissions, le Réseau pour l'écologisation du système financier, l'Organisation de coopération économique et Développement et Programme des Nations Unies pour l'environnement - Initiative financière.

La finance durable s'appuie sur le mécanisme des obligations qui sont des dettes qui mobilisent des ressources financières importantes et en progression constante qui se sont élevées en 2020 à 281,5 mille milliards USD.

- **Au niveau sous régional**

Certaines initiatives sont en cours telles que : (i) l'élaboration par la CEDEAO de la stratégie régionale de mobilisation du financement climat ; (ii) l'adoption par la BOAD dans le cadre de ses orientations stratégiques du « Renforcement de la résilience au changement climatique » sur la période 2021-2025 ; (iii) la promotion de la finance durable au niveau de la CEDEAO.

- **Au niveau national**

Le Sénégal a donc adhéré à la plateforme internationale sur la finance climatique. Elle est portée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) et éventuellement les banques centrales pour promouvoir l'investissement privé dans le domaine du climat. Le pays a pris certaines dispositions pour s'inscrire dans le processus de développement de la finance durable, à travers notamment :

- L'adoption en 2020 de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) ;
- L'adoption de la loi d'orientation sur l'économie sociale et solidaire (E.S.S.) ;
- L'accréditation de différentes institutions financières au FVC tels que la LBA et en perspective le FONSIS et le FONGIP.

Le Comité technique national sur la finance durable coordonné par le MFB (DG du Secteur financier et de la Compétitivité ainsi que le Trésor) mène entre autres activités : (i) la mise à niveau des acteurs à travers la formation, la sensibilisation ; (ii) l'établissement d'un glossaire ; (iii) l'élaboration d'une taxonomie sur l'activité verte, (iv) la production de publications et la mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation des acteurs (Assurances, Banques, Membres du Comité) ; (v) le développement de modèles, de labels et de normes pour mieux encadrer les investisseurs privés, etc. , voire la promotion du financement éthique (gestion transparente et promotion des financements à long terme plus compatibles avec les questions climatiques en lieu et place des financements à court terme – s'appuyer sur le leadership de la BCEAO qui est membre du Comité.

I. Quelques programmes et initiatives pilotes en cours :

- **Dans le domaine de l'Energie : Le programme Energie du Compact Sénégal**

L'Etat du Sénégal avec le soutien des USA à travers le MCA Sénégal a mobilisé 600 millions USD dans le domaine de l'énergie sur une période de 5 ans pour développer notamment un programme d'électrification à base d'énergie renouvelable. Il peut ainsi jouer un rôle important de levier dans la mobilisation du financement climat par le secteur privé à travers notamment la promotion du partenariat public – privé.

- **Dans le secteur de l'Habitat : Le programme habitat (100 000 logements)** constitue une bonne base pour promouvoir l'habitat durable (efficacité énergétique des bâtiments) et servir de modèle aux autres développeurs ;
- **Au niveau de la Restauration des terres : L'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASERGMV)**

Comme son nom l'indique, l'ANRGMV est la résultante de deux grands projets : (i) le projet de la Grande Muraille Verte qui a pour ambition un reverdissement d'une bande sahélienne de 7600 km de long et de 15 km de large allant de Dakar à l'Ouest à Djibouti à l'est du continent africain ; (ii) Le projet de restauration des sols du Sénégal récemment mis en place par le Gouvernement.

Dans ce cadre, différents projets de restauration des terres (reboisement) sont en cours de négociation. Il s'agit notamment de :

- Le projet RIPOSTES financé par l'UE et exécuté par la FAO ;
- Le projet Réserve de Biosphère du Ferlo (PNUD – FEM – UICN) ;
- Le projet du Massif Forestier autour de la ville de Thiès pour la lutte contre les inondations (10 millions USD) ;
- Des fonds privés émis par des entreprises européennes (14 millions USD) ;
- Des fonds des Nations Unies ;
- Des initiatives de la coopération belge dont des ONG belges au Sénégal et une quarantaine d'entrepreneurs belges intéressés à la reforestation ;
- Les initiatives du PNUD dans le domaine des oasis ;

- Le partenariat avec des entreprises locales dont le Port Autonome de Dakar (PAD) pour l'installation de plantations (Noix de cocos notamment) pour vendre le label PAD à travers l'action de l'ANRGMV dans le cadre de la finance carbone) ;
- Des conventions avec le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) ;
- Négociation de partenariats avec les communes ;
- Appui de l'Etat dans le cadre du financement de l'agence ;
- Collaboration avec les populations locales par la création de pépinières privées ;
- Collaboration avec l'AGEROUTE dont les base – vies abandonnées sont utilisées pour servir de pépinières.

- **Dans le domaine de la gouvernance du financement climat : Les initiatives de la Direction des Financements Verts et des Partenariats (DFVP)**

Elle a pour objectif principal de développer des mécanismes de financement innovant dans le domaine du financement vert et de promouvoir des partenariats dans ce domaine.

Ses objectifs spécifiques sont entre autres : L'amélioration de la mobilisation financière, à travers notamment (i) Une meilleure coordination des parties prenantes financières ; (ii) le développement d'une synergie pour augmenter les financements ; (iii) la mise en place d'un Fonds National Climat (avec pour avantages d'être : un effet de levier, un outil de suivi du financement, un facteur de durabilité) conformément aux directives du décret créant le PSE Vert. (Cf. décret portant création du PSE VERT).

Elle mène ainsi plusieurs activités à prendre en compte dans la définition de la stratégie de mobilisation du financement climat. En 2016, réalisation d'une étude sur les mécanismes de financement innovant du secteur de l'environnement, des ressources naturelles et du climat.

Au Plan opérationnel : la DFVP s'appuie sur trois mécanismes prioritaires :

- Les obligations vertes : (environ 200 milliards envisagés auprès du SNU, de l'Etat, etc.) ;
- La mise en place d'un Fonds National Climat alimenté par : (i) La fiscalité verte ; (ii) La contrepartie de l'Etat (Fiscalité, dons, RSE, autres) ; (iii) Le Deef for Nature ???????

5.3.2. Les instruments financiers

Plusieurs instruments financiers sont utilisés pour la mobilisation du financement climatique. Il s'agit d'instruments traditionnels et non traditionnels ou innovants.

Les instruments traditionnels sont surtout :

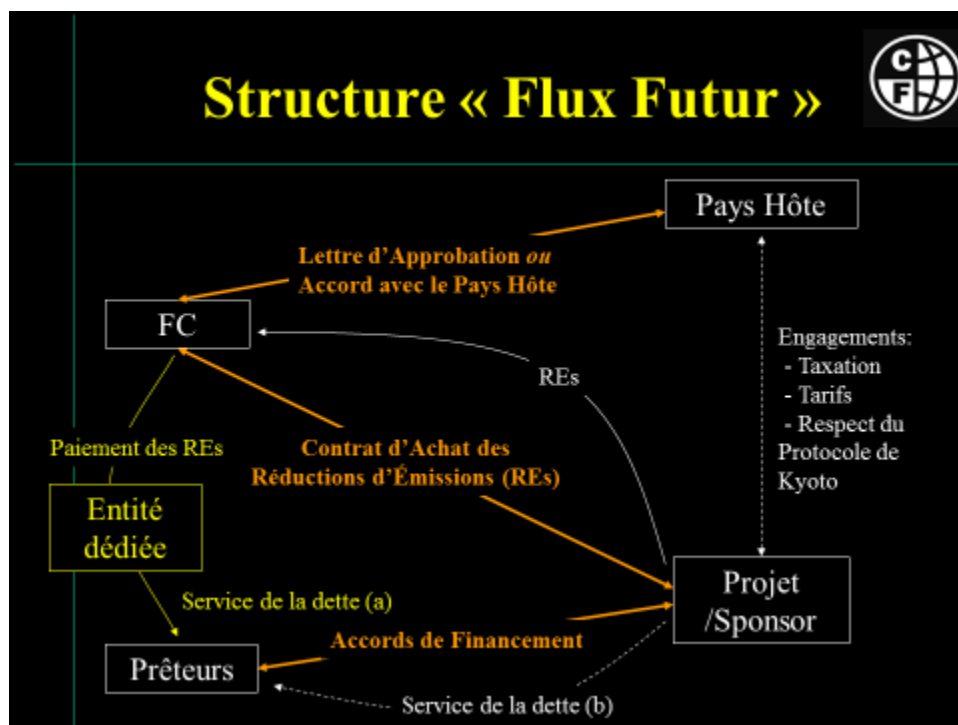
- **Les fonds propres** et l'autofinancement qui relèvent souvent des porteurs de projets qui découlent notamment du budget de l'Etat, des CT, du Secteur privé, des ONG ou des ménages ;
- **La dette commerciale** : émise par les banques commerciales (avec la LBA notamment pour les crédits) ou les marchés financiers ;
- **Les prêts ou crédits concessionnels** : qui portent sur des conditions de remboursement plus favorables (à long terme, avec une période de différé) qui correspondent souvent mieux au profil de risques des investissements climatiques et au retour sur investissement qui s'inscrivent dans le long terme. Ils sont généralement accordés par les institutions financières telles que les

banques de développement : Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement ; Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ; la Banque Islamique de Développement (BID), etc. ; Des possibilités de mobilisation de financement particulièrement pour des investissements en faveur du secteur privé existent aujourd'hui avec l'accréditation de LA BANQUE AGRICOLE comme deuxième entité sénégalaise pour l'accès direct.

- **Les subventions (avec le CSE notamment)** qui sont souvent le fait de la coopération multilatérale comme les agences du Système des Nations Unies ;
- **Les fonds multilatéraux pour le climat dédiés aux conventions et autres AME sur le climat** qui sont souvent le fait d'organismes tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et plus accessoirement le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), etc. ;
- **Les dons** qui émanent généralement de la coopération bilatérale entre Etats à travers les agences de coopération tels que l'AFD, l'USAID, la JICA, mais aussi la coopération sous – régionale (CEDEAO, UEMOA, etc.) ou encore les ambassades. Ils peuvent aussi résulter de la coopération décentralisée entre des communes jumelées. Il en est de même des trusts funds internationaux comme les fondations (MAVA notamment).

Les instruments non traditionnels sont :

- **Les garanties** : qui peuvent être fournies par des structures comme le Fonds National de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) ; les assurances notamment pour prévenir les risques liés aux CC ou compenser les catastrophes y relatives, en particulier dans certains secteurs à risques tels que les activités agro – sylvo – pastorales ;
- **La participation au Capital** : avec des structures telles que le Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS) ;
- **Les instruments d'atténuation des risques** : tels que l'ARC, la CNAAS, dont la finalité est de promouvoir l'investissement privé dans le cadre du Partenariat Public Privé (PPP) dans la réalisation des grands travaux d'investissement. Cet outil pourrait être utilisé dans la stimulation du financement climat par des organismes comme la Banque Mondiale notamment dont il s'inscrit dans les produits de garantie ;
- **Le marché du carbone** : dans le cadre de l'atténuation à travers les ristournes qui sont opérées en faveur de la séquestration du carbone ou de la « décarbonation » de l'économie. La Banque Mondiale a développé une expérience significative dans ce domaine qui a démontré « l'effet Catalytique du Financement Carbone ». Ainsi :
Ce mécanisme de financement s'appuie sur des transactions portant sur : (i) un accord entre le Fonds Carbone (FC) et le Pays Hôte ; (ii) un contrat d'achat entre le FC et le Projet Sponsor ; (iii) un accord de financement entre le Projet Sponsor et les Prêteurs ; (iv) Une Entité dédiée assure le Service de la dette et le paiement des redevances (REs) (Voir schéma ci - dessous).



Source : Fonds Carbone de la Banque Mondiale « **l'effet Catalytique du Financement Carbone** ».

- **Le marché des services des écosystèmes** : Plusieurs marchés relatifs au paiement des services des écosystèmes sont disponibles dans divers domaines spécifiques tels que les marchés des espèces sauvages, des zones humides, de l'environnement, etc. Ils sont généralement fondés sur le principe du « pollueur – payeur » dès lors que les mécanismes financiers mis en place permettent de compenser les activités dégradantes pour l'environnement et les ressources naturelles.

Ces marchés disposent de diverses institutions et mécanismes qui pourraient profiter au financement des changements climatiques dont l'incidence sur l'évolution des écosystèmes n'est pas à démontrer tels que les Biobanques ou banques de biodiversité, fonds d'investissement, actions et obligations vertes, etc.).

- **Les droits de tirage spéciaux (DTS)** : Le « Panel sur le financement des économies des pays en développement » dans le cadre du forum de Paris sur la paix a mis l'accent sur la mobilisation de la réallocation des DTS, d'une part et le maintien du financement de la filière gazière, en tant que mécanismes en faveur du financement climatique. S'agissant du gaz, il s'agit certes d'une énergie fossile (dont la COP 26 a récusé le financement par les pays développés) ; mais qui pourrait jouer un rôle essentiel dans la transition écologique en tant qu'énergie propre. A titre d'information, le Sénégal a reçu du FMI, au titre de la facilité de crédits d'information 246,7 milliards FCFA.
- **La Décentralisation des Fonds Climat** : L'Agence de Développement Local (ADL) en collaboration avec la DEEC a pris l'initiative de développer un mécanisme de financement de l'adaptation au niveau local (LOCAL). Il s'agit d'un mécanisme d'acheminement du financement climatique vers les autorités locales afin de promouvoir la résilience des communautés et des économies locales aux CC. La finalité est l'arrimage des Plans de Développement Communautaires (PDC) au PSE avec intégration de la question des changements climatiques.

Une telle pourrait s'appuyer sur l'existence de plans climat locaux mis en place par l'ancien projet TACC.

- **Les marchés financiers** : Ils émettent des financements à travers le crédit (dette) ou les fonds propres (capital) soit au profit des intermédiaires publics (Etat) ou privés (institutions financières notamment); soit directement en faveur des porteurs de projets. Le financement des entreprises publiques ou privées est fondé sur leur capacité de remboursement (bilan) ; tandis que les porteurs de projets qui sont souvent les bénéficiaires des investissements générés par les projets financés font appel à des financements sans recours, d'où l'importance de la garantie. Les marchés financiers soutiennent souvent des investissements dans des domaines à rentabilité avérée tels que la transition énergétique et ses composantes qui sont l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, ou encore la construction d'infrastructures durables. Dans ces cas, la part du financement climat porte surtout sur les dépenses d'investissement en matière de choix des techniques et des technologies pro – climat développées dans les projets.
 - **Les principaux intermédiaires sont** : (i) L'Etat ; (ii) Les entreprises (Bilan, Revenus et charges) ; (iii) Les institutions financières publiques ; (iv) Les banques commerciales ; (v) Les Collectivités territoriales ; (vi) Les Agences.
 - **Les porteurs de projets sont** : (i) L'Etat ; (ii) Les collectivités ; (iii) Les gestionnaire d'infrastructures ; (iv) Les bailleurs sociaux ; (v) Les sociétés de projets ; (vi) Les entreprises ; (vii) Les ménages.
- **Les incitations** : font davantage référence à la réglementation. Elles sont notamment relatives aux dispositions prises par l'Etat pour inciter ou obliger les parties prenantes à réaliser des investissements climat. En France par exemple, la réglementation thermique de 2012 sur l'efficacité énergétique des bâtiments a permis d'améliorer la performance énergétique des logements neufs avec une hausse des investissements de l'ordre de 45% entre 2011 et 2013. Un autre exemple plus récent porte sur la promotion des véhicules électriques avec l'instauration des bonus à l'achat avec un remplacement progressif des moteurs à explosion (essence et gasoil). Ces obligations ne sont cependant pas suivies d'effet en raison notamment de l'absence d'un dispositif de suivi – contrôle (vérification) des activités et des résultats attendus.
- **Les obligations vertes** : ont pour but de financer des investissements verts à moyen et long terme, notamment dans le domaine des infrastructures et équipements résilients au changement climatique, des services écosystémiques et de la biodiversité. Elles sont souvent émises soit par l'Etat, soit par les PTF. Elles se caractérisent, contrairement aux obligations classiques, par le fait que le financement est strictement orienté vers des investissements à « dimension environnementale » et « socialement responsable » en faveur de l'environnement et des changements climatiques. Les obligations vertes font appel à différentes formes d'émissions mobilisées à travers des comptes séquestres dont l'utilisation des ressources est placée sous le contrôle de cabinets de contrôle privés. A titre d'exemple, des entreprises du secteur industriel telles que les cimenteries peuvent réduire leurs émissions de CO₂ en investissant sur des technologies 'End Of Pipe' en recourant au marché financier régional pour l'émission d'obligations.

LA BANQUE AGRICOLE, en partenariat avec **La SGI COMPAGNIE DE GESTION FINANCIERE ET DE BOURSE (CGF Bourse)**, Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) travaille sur le montage, le lancement et la gestion d'une émission obligataire « diaspora bond » par Appel Public à l'Epargne (APE) GREEN BONDS. Le produit est exclusivement destiné au financement ou refinancement, total

ou partiel, de nouveaux projets ou de projets existants déjà et ayant des impacts environnementaux et sociaux positifs et durables

Les obligations vertes ont connu une progression exponentielle allant de 36,8 billions USD en 2014 à 1051,1 billions USD en 2020. Néanmoins, la part de l'Afrique reste encore faible par rapport au reste du monde au regard des opportunités importantes à saisir dans ce domaine. (Source : MFB /DGSFC). Ce mécanisme a un haut niveau de maturation avec une forte implication de la Banque Mondiale et de l'UE dans le cadre notamment de la plateforme sur la finance durable. Il est cependant encore peu développé au niveau des pays africains et du Sénégal en particulier.

Il y'a nécessité d'assurer la formation d'une expertise locale pour se substituer aux cabinets étrangers qui assurent le contrôle mais aussi pour réaliser les autres activités du comité telles que l'établissement de la taxonomie.

- **D'autres instruments tels que la fiscalité environnementale, le paiement des services des écosystèmes** : peuvent aussi être mobilisés ;
- **Les financements en nature** : sont aussi envisageables dans la mesure où les populations sont partie prenante de la lutte contre les CC et qu'elles peuvent contribuer pour une large part ; soit à l'atténuation par l'adoption de bonnes pratiques sobres en carbone ; soit à l'adaptation par la participation active aux investissements dans les plans de contingence locaux notamment. Le financement en nature peut en effet être évaluée en cash au regard des financements directs que la contribution en nature permet de compenser ;
- **Les cotisations** : Dans certaines conditions, les populations peuvent être aussi amenées à contribuer directement à la mobilisation du financement de certaines activités dans la prévention ou la gestion des risques et catastrophes notamment.
Ces formes de contribution des populations constituent un gage d'appropriation des activités de lutte contre les CC et de durabilité des interventions. Elles s'appuieront sur les systèmes de solidarité et d'épargne traditionnels qui existent au niveau des communautés locales, qui sont souvent activés lors des travaux collectifs et qui peuvent être relayés par les Institutions de Micro – Finance.

Parmi les instruments financiers, les dons qui résultent de la coopération régionale, bilatérale ou encore des fonds dédiés par la CCNUCC sont souvent prédominants.

Les prêts concessionnels qui proviennent des banques de développement représentent quant à eux environ 20% des fonds mobilisés.

Les institutions multilatérales interviennent souvent à travers des subventions ou des apports en capital. Certaines structures de financement telles les banques de développement collectent des fonds auprès d'autres parties prenantes tels que le marché financier des capitaux pour accroître leur capacité de mobilisation des fonds.

Certaines institutions bilatérales et multilatérales établissent des partenariats autour des co – financements parallèles ou du cost – sharing pour accroître leur capacité de financement.

La stratégie sera ouverte sur l'ensemble des possibilités de financement ainsi offertes. Elle combinera différents instruments et mécanismes de mobilisation financière.

Cependant l'accent sera mis sur :

- Les fonds dédiés qui ont l'avantage d'être déjà disponibles sous forme de dons ou de crédits concessionnels ; même si l'accès continue à être difficile en raison des conditions de mobilisation (procédures lourdes et longues, compétition entre les projets soumis, quotas par pays et plafonnement des montants mobilisables. Ils représentent aujourd'hui près de 53% du financement climat. Le Fonds Vert Climat (FVC) a élargi son offre, en plus des dons, aux subventions, aux garanties et aux fonds propres.
- La coopération bilatérale qui permet au pays de négocier des allocations sous forme de dons souvent orientés vers un nombre de secteurs certes prioritaires du pays, mais assez restreints au regard de la diversité et de l'ampleur de la question climatique. Elle contribue pour
- La coopération multilatérale qui est basée sur des subventions qui favorisent le financement de plusieurs secteurs à la fois ;
- Les banques multilatérales de développement qui fournissent essentiellement des prêts concessionnelles (BAD, BM, ...) avec une forte orientation vers des secteurs productifs générateurs de revenus (énergie, transport, infrastructures, mines...), même si elles mobilisent des ressources souvent plus importantes que les dons et les subventions ;
- Les institutions financières privées qui accordent généralement des prêts non concessionnels en ciblant des secteurs porteurs et rapidement rentables pour minimiser leurs risques, dans un domaine où la rentabilité se mesure généralement dans le long terme. Elles sont généralement moins flexibles dans leurs conditions de prêts et de remboursement ;
- Le financement interne devra aussi être fortement promu à travers notamment les budgets nationaux des ministères techniques (ne serait – ce que pour la formulation et les projets pilotes) et la contribution sur fonds propres ou à crédit des entreprises et des ménages. (développement de technologies de production et de consommation propres dans tous les secteurs). Il s'agit de développer une « culture du changement climatique » qui se traduise par un changement de comportement en termes de prévention (atténuation) et d'adaptation au CC dans chaque secteur et pour chaque catégorie d'acteur vulnérable au CC ;
- Le financement intégré : En raison de leur transversalité, les CC affectent à la fois différents secteurs. Dès lors, les activités d'atténuation et d'adaptation doivent aussi intégrer cette réalité. A l'instar de l'approche de la BM, il faut donc envisager la possibilité d'un financement intégré qui permette de prendre en compte la dimension CC dans le financement des différents secteurs. L'avantage d'une telle démarche est d'élargir les sources de financement des CC et de leur donner une dimension multisectorielle et multidimensionnelle essentielle à l'efficacité de la stratégie. Cette démarche permettra aussi d'établir une complémentarité entre les projets climat stricto sensu et les projets de développement dans la perspective de la promotion du développement durable et de l'atteinte des ODD. A titre d'exemple, le financement du COMPACT pourra être comptabilisé comme financement vert.
- Le financement innovant : comprend différents mécanismes tant internationaux que nationaux. Au plan international, on peut citer différentes taxes plus ou moins faciles à mobiliser telles que :
 - **La taxe sur les transactions financières** qui vise essentiellement des transactions spéculatives et lucratives ;
 - **La Taxe sur le transport maritime international** : basée sur une compensation financière de 10 USD la tonne de CO₂ et qui pourrait rapporter au Sénégal en rapport avec ses importations près de 5,2 millions de dollars par an, selon une étude de 2012 sur le potentiel et l'acceptabilité des financements innovants pour le climat et pour l'Afrique
 - **La Taxe sur le commerce des armes** ;
 - **La Taxe de solidarité sur les billets d'avion** ;

- **La réorientation des subventions à la production d'énergies fossiles** : qui permettrait selon les estimations de l'OCDE que le prélèvement de 10% de ces subventions soient réorientées vers le financement du climat et du développement durable ; ce qui pourrait rapporter 16 et 20 milliards de dollars USD par an.
- **Le mécanisme de gestion de la dette** : à l'instar du «Debt2Health» du « Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme » qui permet de reconvertir la dette d'un pays débiteur envers un pays bailleur en réinvestissement dans le domaine de la santé. Ce même mécanisme peut ainsi être traduit en « Debt -for -Nature » pour l'appliquer dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.
- **Le transfert de fonds des migrants** : qui s'est établi en 2008 à près de 3 milliards de \$ américains, soit 2 % du PIB.
- **Les actions caritatives ou de solidarité ou contributions volontaires** : tels que les dons, la RSE, les contributions des Fondations et autres : (i) l'Initiative « lifeweb » de l'Allemagne qui finance des domaines spécifiques dans les pays en développement ; (ii) L'initiative de Développement Vert (GDI) qui vise à faire financer la biodiversité par le secteur privé sur la base d'un système de labellisation de zones de biodiversité. A titre d'exemple, la Grande Muraille Verte pourrait être financée sous le label GDI qui finance.
- **La finance islamique** : tels que : (i) Le Waqf qui est un bien dont la jouissance est soit publique, soit de famille qui peut être attribué dans divers domaines ; (ii) Les Sukuks sont émis soit par les Etats, les Collectivités territoriales et les entreprises sur les marchés de capitaux pour financer des investissements ;
- **Les obligations vertes** : déjà évoquées plus haut.

Il semble que les financements innovants soient importants en termes de possibilités de mobilisation car il était déjà estimé en 2012 à 635 milliards USD qui semblent sous - exploités. En effet, certains mécanismes ne sont en œuvre que de façon limitée dans certains pays. Toutefois, le pays peut dynamiser ces différents mécanismes dans le cadre tant national que sous – régional (CEDEAO, UEMOA notamment), à l'instar des initiatives telles que :

- **La Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (RDIA)** qui a été instituée par le décret n° 2005-138 du 28 février 2005 qui a mobilisé près de 336 557 de 220 milliards FCFA ;
- **Les mécanismes de « CET » (Construire, Exploiter et Transférer- BOT en anglais)** qui a été mis en œuvre dans le cadre de la construction de l'autoroute à péage et de la mise en place du TER notamment ;
- **Le projet waqf de modernisation des daraas** : mis en œuvre avec l'appui de la BID ;
- **Les sukuks ou obligations islamiques** : qui ont déjà mobilisé une émission de 100 milliards FCFA sur le marché local.

D'autres mécanismes peuvent aussi être développés tels que les fonds carbone, le paiement des services des écosystèmes, les écotaxes, les RSE et autres fiscalité environnementale devront aussi permettre de mobiliser des fonds réinvestis dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit ici à terme de mettre en place un dispositif d'auto – financement pour assurer une mobilisation plus durable des ressources nécessaires au financement climatique.

- La gestion déléguée : Elle consiste à déléguer pour l'Etat et les Collectivités territoriales en particulier à déléguer le financement de certains investissements en infrastructures, équipements et autres services liés au climat au secteur privé. Ce système permet ainsi de : (i) bénéficier de l'expertise du partenaire privé ; (ii) contourner les difficultés de financement en

évitant l'endettement direct notamment ; (iii) mobiliser tant le financement que l'expertise nécessaires.

Cette démarche qui s'inscrit dans le partenariat public – privé peut prendre les différentes formes ci – dessous (Voir schéma).

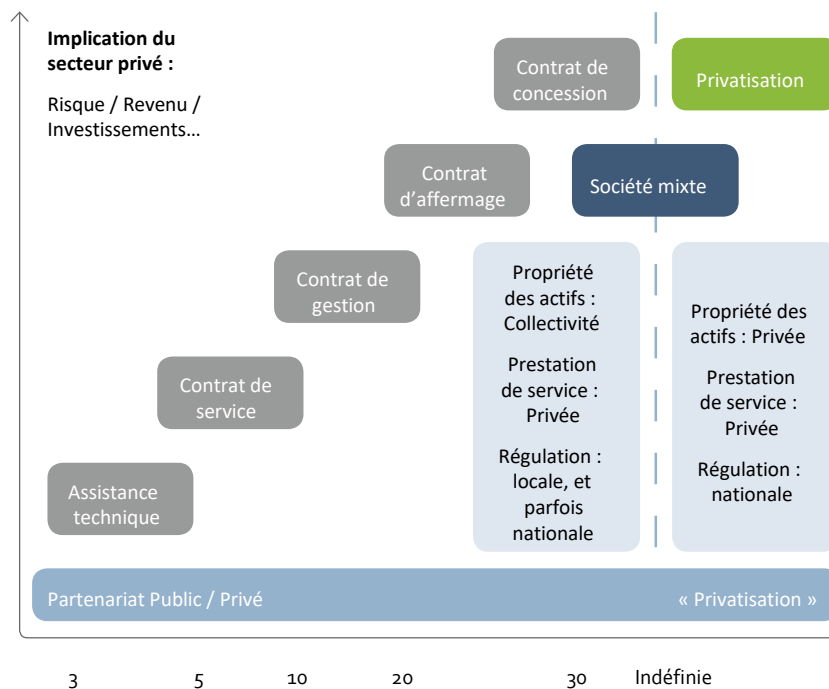


Figure 19 : Typologie des contrats associant le secteur privé (Source : CESE).

- La création d'un Fonds National Climat ou Fonds National Développement Durable : qui pourrait à ce propos contribuer grandement à fédérer les énergies (coordination des financements) ; à accroître les ressources ; à les centraliser pour une meilleure synergie des moyens ; à créer un effet de levier pour mobiliser les autres parties prenantes tels que les financements publics, privés, des PTF internationaux, les financements innovants ; à servir d'instrument de bonification ou de garantie pour les prêts auprès des institutions financières ; à assurer un meilleur suivi de l'efficacité des financements mobilisés et de l'efficience dans l'utilisation des ressources ; à assurer une certaine péréquation entre les secteurs économiques porteurs de croissance et ceux qui gèrent l'environnement, les ressources naturelles et luttent contre les CC ; à augmenter les ressources par leur fructification au niveau des banques de domiciliation ; à favoriser la durabilité des financements à travers la disponibilité permanente de ressources financières.**

Ce fonds devra disposer d'un statut juridique lui garantissant une certaine autonomie de gestion de de mobilisation des financements, à l'instar notamment du 3 FPT ou du FERA. Un « benchmarking » devra être opéré auprès de ces fonds pour mieux s'en inspirer au besoin.

Au niveau sous – régional, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO de mobilisation du financement climatique, un Fonds dédié pourrait être créé auquel serait aligné

les fonds nationaux qu'il contribuerait à alimenter à travers la mobilisation de ressources tant traditionnelles qu'innovantes.

La mise en œuvre des mécanismes de financement innovant dont le niveau de maturation n'est pas encore très développé suppose un certain nombre de mesures telles que :

- La réalisation d'un benchmarking au niveau de parties prenantes utilisant de tels mécanismes pour en analyser le fonctionnement et évaluer les résultats ;
- La réalisation d'études de faisabilité ;
- La réalisation d'une étude d'impact pour les mécanismes retenus de manière de mieux en justifier les choix ;
- La restitution des résultats des investigations pour créer les possibilités de partage des informations et d'appropriation des mécanismes par les différentes parties prenantes.

5.3.3. La participation des parties prenantes : rôles et responsabilités des partenaires de mise en œuvre - Plan de participation des différentes parties prenantes et partenariat

La stratégie offre un cadre consultatif et inclusif de concertation et de coordination aux différentes parties prenantes que sont l'Etat, les Partenaires Technique et Financier (PTF), la société civile, le secteur privé et les populations qui établissent entre elles des liens étroits de coopération. Il permet d'assurer un partage des valeurs de bonne gouvernance et des connaissances, une répartition des rôles et responsabilités, une synergie des ressources, un partage des coûts et une répartition équitable des bénéfices.

❖ L'Etat

Il est le principal garant de la stratégie qui a un caractère national et qui bénéficie donc de son portage politique et institutionnelle. Elle est en effet un outil de mise en œuvre de sa politique environnementale et de lutte contre les changements climatiques. En dehors de l'approbation de la stratégie, l'Etat est appelé à apporter une contribution significative à sa mise en œuvre par une contribution significative au financement de la lutte contre le CC, pour mieux en garantir la durabilité. Pour ce faire, différentes dispositions peuvent être prises à son niveau :

➤ Un rôle d'avant – garde et de service public de l'Etat :

Il faut en effet noter que certains investissements publics incombent d'abord et avant tout au secteur public qui a le devoir régalien de prendre en charge leur financement ; ou à tout le moins d'en initier le financement en créant un effet levier susceptible d'impliquer d'autres parties prenantes. (Domaines de l'habitat durable avec notamment le programme des 100 000 logements ; des transports publics avec le TER et le renouvellement du parc automobile ; de l'énergie avec le Compact ; etc.).

A ce propos, les ministères sectoriels qui gèrent des domaines en lien avec les CC seront en première ligne à travers leurs lettres de politique sectorielle et les budgets – programmes y afférents.

Une autre alternative reste la mise en place de fonds spécifiques tels que les comptes spéciaux du Trésor (à l'instar du Fonds Forestier National) qui vont faciliter le financement intégré impliquant plusieurs secteurs (donc plusieurs ministères) et pouvant contribuer à impulser et/ou compléter l'action des

ministères sectoriels. C'est tout l'intérêt d'une création éventuelle par l'Etat d'un Fonds Climat pour jouer ces différentes fonctions.

➤ La création d'un environnement favorable aux investissements privés climat

Au regard de la participation importante attendue du secteur privé pour compléter ou prendre le relais de l'action de l'Etat, il s'agit de créer un cadre favorable à l'investissement privé pour renforcer la motivation et l'engagement des acteurs de ce secteur. En effet, l'investissement climatique exige souvent un saut technologique coûteux et une prise de risque économique et financière qui justifient un soutien de l'Etat.

➤ Le préfinancement des opérations de lutte contre les CC

Le préfinancement peut être assuré à travers divers mécanismes tels que :

- Les Projets pilotes : qui seront privilégiés dans le cadre de la promotion des nouvelles innovations techniques et technologiques dans la production et la commercialisation au niveau des marchés. Ceux – ci ont l'avantage de limiter les risques et de favoriser la mise à l'échelle à travers le développement des bonnes pratiques ;
- Les Fonds spécifiques ;
- Les Budgets des ministères ;
- Les Fonds de garantie ;
- Les Lignes de financement.

➤ Le suivi de l'utilisation des financements en direction des CC (Empreinte climat)

Pour une efficacité et une efficience maximales dans l'utilisation des ressources, il est essentiel que l'Etat se dote d'outils de suivi et de mesure de son action à travers notamment :

- La définition de critères et moyens de mesure du budget ;
- Le traçage de la part du financement ;
- L'analyse économique sur le crédit carbone ;
- Des Indicateurs pour voir les apports du projet en matière climatique ;
- La détermination à côté de la stratégie régionale, d'une stratégie pays avec des clusters ;
- La définition d'un cadre environnemental et social pour identifier les effets néfastes et leur impact sur le climat.

❖ Les Populations (dans leur diversité de genre, d'activités en rapport avec les changements climatiques,)

Elles sont les principales victimes des phénomènes climatiques et elles sont en même temps considérées comme une des causes du mal en raison des actions anthropiques liées aux mauvaises pratiques. Leur implication dans la lutte est donc indispensable, singulièrement dans la mise en œuvre de la stratégie. Les manifestations des CC s'observant aussi et surtout au niveau local, les populations apporteront leur contribution dans le financement direct (cash) qu'indirect (en nature) des actions qui seront menées sur leur terroir. En effet, le seul fait de développer de bonnes pratiques permet de manière indirecte et induite de réduire les dépenses en matière de lutte contre les CC et par suite de contribuer à l'économie

de ressources mobilisables dans d'autres secteurs et endroits. Ce qui constitue en termes financier et économique un apport considérable dans la mobilisation du financement climatique.

❖ Les Collectivités territoriales

L'environnement étant une compétence transférée dans le cadre de la politique de décentralisation, les Collectivités territoriales (CT) ont un rôle d'autant plus important à jouer. Il est renforcé par la stratégie de territorialisation des politiques publiques, qui les impliquent encore davantage dès lors que les activités sont menées dans les territoires dont ils ont la gestion. Dès lors, elles vont soit individuellement au niveau intra communale (commune) ou départemental (conseil départemental), soit collectivement (inter – communal, inter – départemental, pôles territoires) intégrer la dimension CC qui est un problème local dans leurs budgets ordinaires, leur plan de fiscalisation ou de paiement de services écosystémiques pour assurer leur participation active et durable à la mobilisation du financement climatique.

❖ La Société Civile (ONG)

La Société civile, à travers les ONG en particulier est très active dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre les CC ; où certaines d'entre elles sont assez spécialisées. Elles sont donc appelées à contribuer activement et massivement à la mobilisation du financement climatique, tant à travers leurs budgets ordinaires qui doivent faire une part importante à la problématique majeure des CC ; soit par le biais d'appels de fonds auprès de leurs bailleurs pour mieux prendre en charge la question. Il est ainsi attendu qu'elle joue un rôle important en tant que mobilisateur de fonds en direction de la lutte contre les CC, au regard des vastes réseaux dont elle dispose souvent à travers le monde, auprès de partenaires non traditionnels et dans le cadre du financement innovant.

❖ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Ils sont les fournisseurs habituels du financement climatique. Ils apportent une contribution significative dans ce domaine. Le non établissement d'une cagnotte globale (basket fund) bien définie ; l'absence d'un cadre de coordination de leurs interventions ; la dispersion de leurs sites d'action ; leurs procédures spécifiques ; la confusion notée parfois entre les financements pour l'environnement qui ceux spécifiques aux CC qu'ils englobent souvent, etc. limitent la visibilité de leurs actions dans le domaine de la mobilisation du financement climatique.

Dès lors, la contribution des PTF mettra l'accent sur : (i) des fenêtres spécifiques aux CC (si elles n'existent pas encore) ; (ii) des procédures (d'urgence) simplifiées et rapides de mobilisation des fonds ; (iii) des allocations en ressources appropriées pour prendre en charge la dimension environnementale de la problématique et son incidence sur le développement social et économique ; (iv) l'établissement d'un cadre de concertation et de coordination pour une meilleure harmonisation des interventions et une mise en synergie des ressources, en vue d'une plus grande efficacité et efficience des actions.

❖ Le Secteur Privé (Entreprises, ménages, GIE, groupements socio – professionnels, institutions financières...)

Il est souvent insuffisamment impliqué dans la question de la lutte contre les CC. La responsabilité en incombe en partie à lui – même par manque d'information et de connaissance sur la problématique des CC (les conséquences étant davantage perçues que les causes et leurs responsabilités) qu'à l'Etat qui les

a souvent très peu impliqués par manque de moyens d'incitation (motivation) et / ou de coercition. (Fiscalisation : pollueur – payeur, paiement de services des écosystèmes, fiscalité environnementale, ...).

Il est attendu que le Secteur privé qui est largement impliqué dans les causes liées aux CC à travers notamment l'industrie, les transports, l'énergie, le commerce, etc. apporte une contribution importante dans la mobilisation du financement en direction notamment de l'atténuation. Ainsi, le développement de techniques et de technologies appropriées de réduction des GES, le renforcement des capacités des agents, la promotion d'énergies propres dans le cadre de productions et de consommations propres s'inscrit dans la perspective d'amélioration de la mobilisation du financement climatique.

Dans le domaine de l'adaptation, le soutien aux initiatives publiques et privées de lutte contre les CC à travers l'appui financier sous forme de RSE, de sponsoring, de publicité et autres favorisera la mobilisation du financement climatique.

Cette plus grande implication du Secteur privé se justifie par le fait qu'il s'agit d'une démarche fort rentable économiquement et financièrement. En effet, les ressources mobilisées pour des investissements en faveur de la lutte contre les CC vont, au-delà de préserver leur outil de travail contre les risques et catastrophes, générer des bénéfices en gain de productivité pour l'entreprise. C'est notamment le cas pour le développement de procédés de production moins polluants et plus rentables à terme dans les domaines notamment de l'énergie verte, de la technologie « End of Pipe » dans la cimenterie par exemple. IL s'agit certes de dépenses dont la rentabilité est différée dans le temps réduisant ainsi la motivation à financer sur fonds propres et encore moins la recherche de crédit auprès des banques. Mais le coût d'opportunité résultant de ces investissements peut être largement compensé par les gains de productivité (effets directs), la réduction des coûts liés aux externalités négatives résultant des phénomènes climatiques (effets indirects) voire la prévention des risques (effets induits).

Par ailleurs, les institutions financières privées telles que les banques commerciales sont peu actives dans l'octroi de crédit dans ce domaine en raison notamment de leur faible maîtrise du risque et de la rentabilité différée des investissements, en dehors des secteurs porteurs comme l'énergie renouvelable. Par ailleurs, il faut noter que, les banques disposent de peu de ressources longues et à faible coût dédié à la finance climat.

Les assurances sont encore faiblement impliquées dans le domaine du risque climatique à l'exception notable mais bien peu significative pour l'instant de l'assurance agricole.

Ces modes de financement direct et indirect constituent une contribution significative du Secteur privé dans la mobilisation du financement climatique.

❖ **Les Entités Nationales Accréditées (ENA) :**

Il s'agit des principales structures accréditées auprès du FVC pour l'exécution des projets financés par cette institution. Elles sont aussi appelées à jouer un rôle plus élargi auprès des autres PTF, de l'Etat et du Secteur privé dans la mobilisation du financement climatique sous toutes ses formes.

Il est attendu de ces ENA qu'elles contribuent aussi à travers leurs fonds propres à la promotion du financement climatique, sous diverses formes telles que : (i) la RSE ; (ii) des subventions de recherche dans des domaines porteurs ; (iii) le financement de certaines études préliminaires relatives à la transition

écologique ; (iv) le financement du renforcement de capacités en matière notamment de formulation de projets climat ; (v) l'appui à l'élaboration d'idées de projets bancables et leur financement ultérieur ; etc.

Au Sénégal, les ENA interviennent dans différentes niches utilisant divers mécanismes que sont : le crédit commercial (LBA) et la subvention (CSE). Il faut aussi noter en perspective, l'utilisation possible d'autres mécanismes tels que la garantie (avec le FONGIP) et la participation au capital (avec le FONSIS). A ce propos, les différents mécanismes pourraient être mutualisés à terme pour favoriser le montage de projets communs et promouvoir l'accès direct au financement climat. Les missions et modes d'intervention de ces différentes entités seront développés au niveau du guide d'information sur le financement.

5.3.4. La création d'un marché climatique national :

Le marché climatique national porte surtout sur les filières porteuses et à haute rentabilité pour le secteur privé. Certains domaines sont des clusters déjà identifiés dans le cadre de la CDN et du FVC qui permettent donc de faire la jonction avec les priorités du Gouvernement au niveau national (PSE vert notamment). En conséquence, par-delà les échanges internes au secteur privé, ces clusters permettront d'établir un partenariat secteur public – privé.

Ce Marché pourra s'appuyer sur des filières déjà bien fluides telles que l'énergie et les technologies de l'information et de la communication.

Les institutions financières telles que les banques commerciales, les assurances ainsi que les IFD devraient, dans le cadre de leur partenariat avec les entreprises, favoriser de telles initiatives à travers notamment une stratégie de promotion de l'innovation et de la recherche – développement en faveur de la lutte contre les CC (dans le cadre notamment de la publicité et de la RSE) et du financement d'initiatives dans ce sens.

Le marché national s'appuiera autant sur les ressources nationales que les fonds internationaux par l'entremise des organes assurant leur représentation au niveau national. C'est le cas notamment des organismes de coopération multilatérale, bilatérale et des institutions financières privées (fondations, ONG, banques ; etc.) qui sont représentées au niveau national ou disposent de contacts bien établis et accessibles à travers notamment les technologies de l'information et de la communication.

Les éléments suivants sont constitutifs du marché climatique national :

❖ Les filières

Différentes filières peuvent être identifiées dans les divers domaines productifs en particulier. Ils recoupent généralement les secteurs cibles recensés au niveau de la CDN et du Programme Pays. Il s'agit notamment des filières porteuses des secteurs prioritaires au niveau primaire, secondaire avec les PME / PMI notamment et tertiaire qui emploient ou sont appelés à utiliser des techniques et technologies innovantes de lutte contre les CC.

Dans chaque filière, les différentes entreprises ainsi que leurs organisations faîtières seront inventoriées et leurs domaines d'intervention identifiés, en rapport avec la chaîne de valeur considérée. Il s'agit ensuite de mettre en relation les offreurs de services (différents agents commerciaux professionnels de la filière et leurs soutiens financiers) avec les demandeurs de service.

Une telle démarche permettra ainsi de cartographier les filières porteuses en matière de lutte contre les changements climatiques, d'identifier les principaux opérateurs privés du pays, de déterminer les besoins de financement (à travers les projets proposés), d'établir la coopération entre offreurs et demandeurs de services, de promouvoir des investissements climatiques pertinents (en rapport avec les priorités du pays), efficaces (bons rapports qualité / coût), efficaces et durables.

❖ **Les agents commerciaux professionnels des filières**

Les différentes entreprises intervenant au niveau de chaque filière seront identifiées et mises en relation entre elles dans le cadre d'une chaîne de valeur au niveau du marché climatique. Une telle démarche permettra ainsi de créer un véritable cadre de coopération entre les entreprises productrices et les fournisseuses de services pour assurer des investissements sensibles au climat, avec l'appui des partenaires financiers qui sont autant du secteur public que privé ainsi que les partenaires au développement.

Par-delà les entreprises constituées, d'autres catégories d'acteurs interviennent soit à titre individuel (ménages) ; collectif à travers notamment des organisations faîtières (groupements) ou communautaire (Collectivités territoriales) qui peuvent aussi interagir dans les transactions au niveau du marché climatique.

❖ **Les acteurs habilitants**

Le marché climatique bénéficiera de l'encadrement et de l'accompagnement de facilitateurs que sont les structures de l'Etat en charge de la question des CC tels que les ministères de l'environnement, du commerce, des transports, de l'économie, des finances, les ministères en charge de la gestion des ressources naturelles ainsi que le secteur privé à travers ses instances faîtières notamment. Un comité consultatif de gestion du marché climatique national regroupant les différentes parties prenantes sera institué. Il permettra de définir les règles de fonctionnement du marché.

Dans le cadre du marché climatique national, l'Etat doit apporter un appui substantiel au Secteur privé à travers diverses mesures telles que :

- La création de lignes budgétaires spécifiques au niveau des budgets des ministères et le transfert des ressources y afférentes en faveur des Collectivités territoriales et du Secteur privé pour le financement climat ;
- L'encadrement du Secteur privé par l'Administration et ses démembrements (L'Etat, les services techniques déconcentrés, les Collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation des financements climat aux divers niveaux : (i) interne auprès du budget de l'Etat ; de la coopération bilatérale ; des banques de développement locales ; des banques et des financeurs privés, etc. (ii) à l'externe avec la coopération multilatérale et les Banques Multilatérales de Développement.

❖ **Les financeurs privés et publics**

Les financeurs privés sont constitués par : (i) des banques commerciales privées ; (ii) les investisseurs institutionnels ; (iii) les institutions de micro -finance ; (iv) les compagnies d'assurance ; (v) les fondations privées et autres fonds philanthropiques ; (vi) Les acteurs facilitants (budgets de l'Etat et ses structures déconcentrées : Ministères, Agences et Collectivités territoriales) ; (vii) les fournisseurs bilatéraux de

coopération pour le développement ; (vii) les banques de développement ; (viii) des fonds climatiques ; (ix) les institutions financières de coopération bilatérale ; (x) les exploitants du secteur privé ; (xi) des banques multilatérales ; (xii) des banques nationales de développement) peuvent également jouer le rôle de financeurs du secteur privé ; (xiii) les organismes publics spécialisés tels que le FONGIP, le FONSIS et autres fonds comme le FERA, le 3FPT, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) déjà actif dans les investissements urbains et qui pourrait s'impliquer davantage dans les obligations vertes ; (xiv) les fonds de transfert des émigrés ; (xv) la finance islamique ; (xvi) le «Blended finance» pour les investissements privés dans les secteurs productifs à fortes valeurs ajoutées : l'agriculture, l'énergie, les services ; (xvii) le marché des services des écosystèmes ; (xviii) les facilités fiscales ; (xix) l'écotaxation et la fiscalisation des écosystèmes, etc.

❖ **Les besoins en financement et la mobilisation des ressources financières**

Les besoins en financement sont exprimés à travers les budgets programmes des programmes et projets (coûts totaux et gaps de financement) soumis au niveau du marché climatique conformément aux procédures en vigueur auprès des institutions financières de la place.

La mobilisation des financements passe par la détermination précise des secteurs prioritaires concernés, des filières porteuses identifiées et des fenêtres visées pour mieux cibler les financements disponibles et les secteurs prioritaires. (De l'Etat et des partenaires au développement notamment) ; mais aussi des financeurs privés et des acteurs privés (Assurances, Fonds de garantie, etc.).

La « porte devra aussi rester ouverte » pour d'autres initiatives dites secondaires (non prioritaires) qui peuvent intéresser certaines catégories socio – professionnelles et certains ménages. Les institutions financières privées notamment devront ouvrir des fenêtres dans ce sens.

La mobilisation du financement au niveau du marché climatique national suppose aussi certaines mesures incitatives pour mieux asseoir « une véritable culture climatique ». Il s'agit notamment de l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire du marché à travers notamment : (i) le renforcement des capacités des acteurs (dans un domaine nouveau et souvent inconnu notamment du privé) ; (ii) le développement de mesures incitatives telles que les exonérations fiscales et autres bonus au profit des entreprises privées ; (iii) l'adaptation du code des investissements, du code du commerce, de la loi sur les PPP (B.O.T. notamment) et des règles d'exemption de l'importation des technologies climatiques ; (iv) l'incitation des financeurs privés ; etc.

❖ **Les mécanismes de financement**

Les financeurs du Secteur privé vont utiliser divers mécanismes tels que : (i) des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme ; (ii) des lignes de crédit au niveau des institutions financières décentralisées et des banques ; (iii) les prises de participation au capital ; (iv) les garanties ; (v) l'atténuation des risques ; (vi) les subventions (RSE entre autres); etc.

5.3.5. Stratégie ou démarche de mobilisation des ressources :

Elle comprend les étapes ci – après :

- L'identification des besoins et des GAP ;
- L'identification des parties prenantes (notamment des sources de financement aux niveaux interne et externe, public et privé) ;
- La satisfaction des critères d'éligibilité des projets et programmes
- La négociation des conditions de financement entre le bailleur et le bénéficiaire ;
- La gestion et le rapportage (production des rapports) ;
- L'évaluation de la contribution spécifique du projet financé et de la contribution globale de la stratégie à la lutte contre les changements climatiques (GAR, pertinence, efficacité, efficience durabilité des effets et impacts écologique, institutionnel et socio – économique notamment).
- La communication et le partage des résultats.

5.3.5.1. L'évaluation des besoins en ressources nécessaires,

Elle se fonde sur les étapes suivantes :

- L'Identification des besoins qui passe par la détermination des priorités du pays en matière de financement climatique dans le cadre de la gestion de l'environnement et de la promotion d'un développement durable ;
- La Formulation des besoins en programmes et projets bancables (notes conceptuelles).

5.3.5.2. La recherche de financement.

Elle fait appel à :

- L'Identification des partenaires effectifs et potentiels pour le financement ;
- La Prise de contact : présentation de la problématique à prendre en charge (Idée de projet) ;
- L'Elaboration du document de programme : Note conceptuelle ou fiche de projet ;
- La requête de financement selon les procédures du PTF.

5.3.5.3. Le développement de partenariats avec les fournisseurs de ressources financières

Il consiste en :

- L'Identification et le recensement des partenaires potentiels : bailleurs traditionnels du secteur, mais aussi de nouveaux susceptibles d'être intéressés ;
- La détermination pour chaque bailleur, des possibilités qu'il offre en matière de financement, à travers les données suivantes, à savoir :
 - o Le nom du bailleur ;

- Son adresse de saisine ;
- Ses domaines techniques d'intervention (Axes et thématiques d'intervention) ;
- Ses modalités d'intervention : par agence d'exécution – financement direct de projets et programmes d'investissement – aide en marchandise – aide structurelle - subvention ou prêts ;
- Les formes de financement qu'il mobilise.

Plusieurs types de partenariats entre les parties prenantes peuvent être envisagés.

- Un cadre de partenariat entre l'Etat et les PTF pour le financement du développement en général et la gestion des phénomènes climatiques en particulier. Une enveloppe financière spécifique devra être négociée dans ce domaine au regard de sa transversalité et de son impact sur les autres secteurs dits prioritaires auxquelles les CC devront être intégrés.
- Des protocoles d'accord de mise en œuvre des activités des projets financés contre un appui institutionnel peuvent être établis avec les services techniques de l'Etat, les instituts de recherche, les instituts de formation, etc. dans leurs domaines de compétence respectifs, singulièrement pour l'appui technique et l'encadrement des populations locales ;
- Des contrats – plans seront établis avec les organisations faîtières bénéficiant de l'appui du projet pour soutenir les groupements de producteurs.
- Des protocoles de cofinancement seront signés avec les projets et programmes partenaires à l'appui des programmes communs ou complémentaires établis entre les parties.
- Le co – développement sera promu avec l'implication des émigrés dans le financement des activités de développement pour leur rôle pilote ou pour la réplique des actions pilotes mises en place par les projets.
- Le Partenariat Public – Privé (PPP) sera développé pour impliquer davantage le secteur privé dans le domaine des CC avec l'appui technique de l'Etat et la contribution financière du privé ;
- Des protocoles de coopération seront signés avec les Collectivités territoriales bénéficiaires pour une participation au financement des projets pour les activités à caractère communautaire liées aux CC ;
- L'intermédiation sera développée pour mettre en relation les communautés locales avec d'autres parties prenantes telles que les ONG actives dans des domaines non pris en charge directement par les programmes ;
- La coopération décentralisée sera encouragée entre communes (du Nord et du Sud) ou au niveau local (inter – communauté), dans le cadre notamment de la territorialisation des politiques publiques et des pôles territoires pour accroître les capacités des collectivités territoriales dans la prise en charge du financement climat.

5.3.5.4. Le partenariat Etat – Secteur privé (Partenariat public – privé) : la promotion du financement privé

- **Les cofinancements : Partenariat public – privé**

Le secteur privé qui dispose de ressources importantes est appelé à jouer un rôle important dans le financement climatique ; mais il faut que l'Etat crée les conditions du partenariat à travers certaines dispositions qui doivent contribuer à créer un effet de levier pour favoriser plus de motivation et d'engagement du secteur privé. Ainsi, plusieurs instruments peuvent être mobilisés :

- Les subventions : qui constituent un apport en capital et qui permettent d'améliorer la motivation et la rentabilité des investissements climat ;
- Les prêts à taux nul : autres apports en ressources additionnelles qui permettent de réaliser les investissements de base en attendant de les rentabiliser ;
- Les prises de participation : qui correspondent à une plus grande part de prise de risques, notamment dans le cadre des concessions, des contrats d'affermage et des B.O.T. par exemple, dans le cadre des contrats de partenariat public – privé ;

- **L'amélioration du cadre réglementaire**

Il s'agit d'adapter la réglementation au contexte et à la spécificité de la question climatique en : (i) définissant des normes climatiques dans chaque secteur en lien avec les CC ; (ii) préconisant des techniques et technologies appropriées d'atténuation et d'adaptation aux CC ; (iii) proposant des mesures coercitives (en cas d'infractions) ou incitatives (en cas de bonnes pratiques) liées au climat.

Ainsi, certains instruments extrabudgétaires tels que : (i) **les allègements fiscaux** : dans le cadre de financement dans des domaines prioritaires ; (ii) **Les primes** : pour récompenser l'engagement des parties prenantes et pour créer une certaine émulation, pourront y contribuer.

A titre d'illustration, en Europe, le bonus écologique a favorisé la transition et le passage des véhicules à carburant et les véhicules électriques.

Au Sénégal, la réglementation a contribué, à travers l'application de mesures douanières, à l'interdiction d'importer des appareils de froid utilisant les CFC. Une telle démarche pourrait aussi permettre de favoriser, dans le cadre de l'habitat durable, l'utilisation domestique de l'énergie propre (solaire, éolienne) par les ménages à travers l'installation de tels équipements dans les lotissements.

L'obligation pour les industries les plus polluantes (cimenteries, etc.) de développer des technologies propres s'inscrit aussi dans cette perspective.

La réglementation pourrait être élargie à la remise à niveau des différents lois et règlements en rapport avec la question climatique tels que : les codes de l'investissement, du commerce, la loi sur le PPP, l'exemption sur l'importation de technologies propres applicables dans les différents domaines relatifs aux investissements publics et privés portant sur les changements climatiques, etc.

- **L'intermédiation et la fourniture de garantie (Garantie politique et fonds de garantie)**

A l'instar des mesures prises pour promouvoir certains secteurs porteurs dans le cadre des stratégies de croissance tels que l'artisanat, le tourisme, etc. , la lutte contre les changements climatiques pourrait aussi bénéficier de dispositions particulières telles que : (i) Les garanties : à travers notamment la constitution de fonds de garantie auprès des banques pour faciliter les prêts afin de promouvoir les investissements dans certains secteurs climatiques spécifiques ; (ii) L'intermédiation où l'Etat offre une garantie « politique » en s'engageant en tant que partie garante pour permettre les prêts notamment concessionnels au niveau des marchés financiers internationaux ; etc.

- **Les programmes spéciaux du Président de la République**

De plus en plus, dans plusieurs pays dont le Sénégal, essaient « Un programme spécial du Président de la République » dans un ou plusieurs domaines dits prioritaires. Au Sénégal, un tel programme porte sur les familles religieuses. La même démarche pourrait être envisagée pour apporter une attention toute particulière sur la question climatique, en raison notamment de ses effets et impacts multisectoriels et multidimensionnels

5.3.5.5. Le partenariat au sein du Secteur privé

Les différentes associations socio – professionnelles et autres organisations du secteur privé dont les organisations consuméristes devront renforcer leur partenariat pour accroître leurs capacités notamment financières en matière de financement climat. En effet, un partenariat élargi entre parties prenantes d'une même filière permet de mieux répartir les risques entre les parties prenantes et d'accroître la mobilisation des ressources financières. Ainsi, les différentes parties prenantes d'une même filière ou chaîne de valeur pourraient s'associer de l'amont vers l'aval pour financer certains investissements, permettant ainsi de mobiliser plus rapidement et plus globalement les ressources nécessaires, tout en répartissant les risques y relatifs entre eux.

A titre d'illustration, la filière construction au niveau du secteur de l'habitat pourrait impliquer autant les architectes et les ingénieurs (dans la conception) que les fabricants de technologies propres ; les développeurs (entrepreneurs) et les clients (ménages) dans le cadre de la promotion de l'habitat durable. (Le programme 100 000 logements du gouvernement pourrait servir de projet pilote).

5.3.5.6. Développement des relations partenariales entre les fournisseurs de services financiers

Il s'agit de mener des actions visant à développer des relations partenariales avec les fournisseurs potentiels identifiés en vue de disposer de ressources nécessaires.

Ces actions consisteront à :

- Renforcer les capacités du personnel en mobilisation des ressources ;
- Rechercher les informations complémentaires sur les fournisseurs de ressources en contactant par écrit certains fournisseurs, les ambassades, les institutions financières... ;
- Préparer et transmettre aux fournisseurs potentiels une note conceptuelle sur les politiques, stratégies et plans opérationnels (Programme Pays, CDN et tout autre document pertinent ;

- Faire le suivi des demandes de financement auprès des fournisseurs des ressources;
- Formaliser le dispositif du Partenariat Public – Privé (PPP) et le mettre en œuvre comme un des outils de mise en œuvre de la stratégie.

Les avantages d'une telle démarche sont :

- La mise en cohérence des stratégies spécifiques des PTF dans le domaine du financement climatique ;
- La coordination de leurs interventions pour assurer une complémentarité thématique et programmatique ;
- La mise en synergie des moyens notamment financiers, à travers une certaine concentration géographique des interventions complémentaires, de manière à renforcer leur efficacité et leur efficience.

Il existe au Sénégal, une plateforme d'échange d'information et de consultation de 50 membres regroupant les différents partenaires au développement, coordonné par un organe de 15 membres - le G15 ou Comité des Bailleurs - parmi lesquels un Comité exécutif de 5 membres, ou COMEX, est choisi. Un tel cadre de concertation et de coordination qui est composée de plusieurs groupes thématiques devrait permettre ainsi d'harmoniser les interventions et pouvant faciliter la mise en synergie des ressources.

5.3.6. Portage de la stratégie : Etablissement d'un partenariat entre les différentes parties prenantes

La procédure de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie implique plusieurs parties prenantes dont les principales sont notamment : (i) les Entités Nationales Accréditées au FVC telles que : La Banque Agricole (LBA) ; le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ; et peut – être plus tard le FONSIS et le FONGIP auxquels il faut associer d'autres institutions telles que : la Banque Mondiale (BM), l'IFC, la BOAD, la BAD (avec l'implication des Collectivités territoriales dans l'exécution des projets climat dans le cadre du TAC notamment) (ii) la structure nationale qui assure le portage du projet pour assurer l'appropriation du projet ; (iii) l'Autorité Nationale Désignée (AND).

❖ Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie :

Les arrangements institutionnels de mise en œuvre et d'opérationnalisation de la stratégie pourront s'appuyer sur le montage institutionnel en cours dans le cadre des projets du FVC

Il comprendra donc les organes ci – après :

1. Le Comité de Pilotage
2. Le Comité Technique
3. Le Secrétariat technique : l'AND
4. Les Entités Nationales Accréditées : (Conception – formulation – suivi des projets)
5. Un Comité technique de suivi pour chaque projet
6. Une procédure d'approbation simplifiée
7. Un programme de préparation et d'accompagnement (Readiness).

Il sera amélioré et renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie par l'implication des autres parties prenantes que sont les structures bénéficiaires, les ministères chargés de l'économie et des finances entre autres.

❖ **Portage politique et institutionnel des projets /programmes : Engagement du Gouvernement bénéficiaire**

Le Gouvernement devra en sa qualité de bénéficiaire et d'agence de réalisation assurer un portage politique et institutionnel des projets et programmes, en veillant à mettre en place un système de financement structuré fondé sur ses priorités. A ce propos, la Direction de la Planification et des Politiques Economiques (DPPE), devra davantage jouer un rôle d'arbitrage financier entre les prétendants au financement, en complément du rôle de contrôle technique de la DEEC (avis de non objection), pour garantir une sélection rigoureuse des projets à financer.

Il devra mettre l'accent d'abord sur ses ressources propres (pour assurer la durabilité) et déterminer les gaps nécessaires à la réalisation des programmes / projets destinés au financement des partenaires. Les questions relatives à la bonne gestion, la redevabilité, la durabilité, la relève par l'Etat et les parties prenantes nationales et la mise à l'échelle seront déterminantes dans la recherche du financement et les négociations.

❖ **Portage stratégique : Comité National Changement Climatique (COMNACC) : (Comité de Pilotage Stratégique (CPS)**

Le COMNACC qui rassemble l'ensemble des parties prenantes : le Secteur public, le Secteur privé, les Collectivités territoriales, la Société civile, les organisations socio- professionnelles, les populations organisées, les institutions de recherche et de formation, etc. constitue une entité représentative.

A ce titre et à travers ses commissions atténuation et adaptation, le COMNACC va jouer un rôle essentiel dans : (i) la détermination du choix des projets prioritaires à financer ; (ii) le pilotage stratégique (Comité de pilotage stratégique) des projets et programmes financés ; (iii) la validation scientifique et technique des livrables des projets ayant bénéficié de financement.

❖ **Portage institutionnel : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : Agence de supervision : Comité de pilotage opérationnel et Comité technique de suivi**

Le MEDD en sa qualité de structure ayant la mission régalienne de gérer la problématique des CC tant d'un point de vue strictement environnemental que dans ses interfaces avec les autres secteurs (développement durable) sera l'agence d'exécution de la stratégie.

Le MEDD assurera le secrétariat technique à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) désigné sous le vocable de : AUTORITE NATIONALE DESIGNEE.

L'Autorité Nationale Désignée (AND) : Secrétariat technique de la stratégie nationale

Le Secrétariat technique a entre autres missions d'évaluer l'éligibilité du projet à travers notamment le contrôle de qualité et de conformité par rapport aux priorités nationales identifiées dans la CDN, le Programme Pays du FVC et d'autres programmes sectoriels en lien avec les changements climatiques.

L'AND délivre le quitus d'approbation par le pays du projet à travers la délivrance d'un « Avis de Non Objection (ANO) ».

Dans le souci d'améliorer la sélection des projets éligibles et en perspective d'un meilleur suivi – évaluation de leurs effets et impacts, il s'agira aussi de mesurer la contribution du projet à financer à :

- le renforcement des capacités d'atténuation, de résilience et d'adaptation du secteur considéré (Objectifs spécifique) ;
- la promotion du développement durable du pays (Objectif général).
- La dynamique transfrontalière pour les projets financés par le FVC.

➤ **Procédure de Non Objection (Voir Annexes)**

Les procédures de non objection s'appuient sur une grille d'évaluation des projets (Concept Note, SAP).

Les critères ci – après sont exigibles pour les projets à financer :

- La prise en charge des priorités des parties prenantes ;
- La faisabilité financière ;
- Le portage du projet avec notamment : (i) le soutien politique et l'environnement institutionnel ; (ii) la technologie déjà testé et le modèle d'affaire existant ; (iii) le niveau d'implication du secteur privé national (opérateurs locaux ou des fournisseurs) pour la mise en œuvre du projet.
- Les impacts attendus du projet dont :
 - L'impact des CC : réduction des émissions de GES et / ou augmentation de la résilience des moyens d'existence)
 - Effet de démonstration élevé
 - Réduction de la pauvreté ou inclusion sociale
 - Avantages pour la création d'emplois verts
 - Avantages environnementaux
 - Autres avantages sociaux et économiques

➤ **Fiche d'évaluation des demandes de financement (Voir Annexes)**

L'évaluation des demandes de financement s'appuie sur une fiche dont les critères d'évaluation sont :

1. L'évaluation technique du projet, à travers :
 - a) L'apport dans la mise en œuvre de la CDN
 - b) La faisabilité du projet
 - c) L'analyse financière
2. Evaluation transversale du projet
 - d) Cohérence avec le PSE
3. Cadre logique à compléter
4. Recommandations

➤ **L'évaluation du risque du financement climatique par les institutions financières :
Le stress test climatique : Un instrument au service des institutions financières.**

Il s'agit d'une Intégration des facteurs de risques de la transition écologique au niveau sectoriel.

La Commission Européenne (CE) en collaboration avec certaines banques centrales et avec l'appui de L'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE en anglais) étudie les risques liés à la vulnérabilité des institutions financières dans le financement climatique. Pour ce faire, le « stress test climatique » constitue un outil de mesure de la vulnérabilité des institutions financières dans chaque secteur en

rapport avec les risques inhérents au financement climatique. Un tel test pourrait ainsi être institué pour favoriser une meilleure maîtrise des risques par les institutions financières privées notamment, les mesures conservatoires à prendre et en conséquence permettre d'accroître leur engagement dans la décarbonisation de l'économie.

❖ **Portage administratif et financier : l'Entité Nationale Accréditée (ENA) comme agence d'exécution**

L'Entité Nationale Accréditée (ENA) est chargée, dans le cadre de la procédure d'approbation de :

- Réceptionner et approuver les notes conceptuelles ;
- Appuyer la préparation du projet à travers un programme de préparation et d'accompagnement (Readiness) ;
- Recevoir et accompagner les demandes de financement à travers plusieurs instruments tels que :
(i) le crédit (LBA notamment pour un montant maximum de 50 Millions de FCFA) ; (ii) la subvention (CSE pour un max de 10 Millions FCFA) ; (iii) la participation au capital (FONSIS) ; (iv) la garantie (FONGIP).

❖ **Portage technique : Ministère de tutelle technique et structure en charge de la réalisation : Agence de réalisation.**

La structure en charge de la réalisation du projet sera l'agence de réalisation. Elle sera chargée de mener les activités et d'atteindre les résultats attendus conformément au document de projet et à son cahier de charge sur les plans administratif et financier.

Le ministère technique qui a la mission régalienne de gérer le secteur d'exécution du projet apportera l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre du projet, tant pour les projets public (réalisation directe) que privé (réalisation indirecte à travers l'appui à l'encadrement) ayant bénéficiés du financement mobilisé et assurera le suivi substantif.

❖ **Parties contractantes : MEDD (AND) /PTF/ENA / Bénéficiaire (structure de réalisation)**

Le projet étant approuvé, la mobilisation du financement fera appel à la contractualisation entre les parties concernées. Il s'agit notamment de l'AND représentée par la DEEC sous l'autorité du MEDD ; du PTF qui assure le financement ; de l'ENA qui a la charge de mobiliser et de gérer le financement et de s'assurer de la bonne exécution technique et financière du projet ; du bénéficiaire en charge de la réalisation du projet.

❖ **Partie garante : Ministère en charge du Plan et de la coopération (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) – Ministère en charge des Finances (Ministère des Finances et du Budget -MFB)**

Le MFB fera valoir son statut d'agence d'exécution de l'Etat dans le domaine de la gestion des finances publiques dont il délègue l'ordonnancement, donc de partie garante, pour asseoir son leadership dans ses domaines de concentration pouvant favoriser la mobilisation de ressources complémentaires ou

additionnelles (contre - partie). Une telle démarche permettra ainsi le développement d'un effet domino auprès des autres PTF après le lancement de ses initiatives à travers ses projets et programmes pilotes. Pour ce faire le MFB favorisera la promotion d'un budget national sensible au CC et de budgets – programmes y relatifs au regard de la transversalité du phénomène CC et de ses impacts multisectoriels et multidimensionnels sur tous les secteurs de la vie sociale et économique du pays.

Les Ministères MEFC et MFB appuieront l'élaboration d'un « Plan National d'Investissement pour l'Environnement et le Développement Durable (PNIEDD)», dont la Stratégie nationale de mobilisation des financements climat sera un outil clé de mise en œuvre.

Ce PNIEDD s'appuiera sur les divers documents tels que la CDN, le Programme Pays du FVC, le PNA, etc. qui déterminent les priorités environnementales du pays et climatiques en particulier, au niveau des différents secteurs impliqués dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; de faire les arbitrages nécessaires et de centrer les rares ressources disponibles sur les priorités, en accord avec les PTF, pour plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Cette démarche permettra aussi de mieux cibler les pipelines de projets et les fenêtres de financement des principaux PTF de l'environnement que sont : la Coopération bilatérale, la coopération Sud - sud ; la coopération triangulaire ; la coopération sous – régionale et la coopération multilatérale.

Le MFB jouera aussi un rôle de garant entre l'Etat et le bailleur à travers la mise en place d'un dispositif de partenariat PTF (Agence d'exécution) et Etat (Agence de réalisation) au niveau stratégique.

garantissant une meilleure gestion des flux financiers entre les Fonds PTF destinés au pays et les ressources propres du pays, d'une part ; mais aussi pour mieux solliciter, mobiliser et utiliser les ressources additionnelles des autres PTF dans le financement du développement du pays, dans une perspective de Gestion axée sur les résultats, garantissant :

- Une pertinence dans le choix des investissements (harmonisation des interventions en rapport avec les priorités du pays) ;
- Une efficacité dans leur mise en œuvre ;
- Une efficacité dans l'utilisation des ressources (subsidiarité, additionnalité, mise en synergie des moyens, concentration géographique ou thématiques des actions) ;
- Une durabilité des activités et des résultats obtenus.

Ce partenariat s'inscrira dans le cadre d'une « Approche programme » basée sur une théorie du changement fondée sur la vision prospective de développement du pays (PSE) et les objectifs de développement sectoriels (politiques, stratégies, plans, programmes et projets).

Quant au MEPC, il interviendra surtout dans l'évaluation économique du projet financé dans le cadre de la stratégie au regard du rôle qu'il a déjà joué dans la formulation et qui doit se poursuivre dans l'évaluation de la contribution du projet, à travers la lutte contre les CC, à la préservation sociale et au développement économique.

❖ **Les points focaux : Directions (ou structures) dédiées et représentants désignés :**

Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie, il sera nécessaire de définir des points focaux au niveau des différentes institutions et autres partenaires qui interviennent de manière effective dans la chaîne de mise en œuvre de la stratégie. En effet, celle – ci implique différentes parties prenantes dans divers secteurs ; d'où la possibilité voire la probabilité de retards considérables dans l'exécution de certaines activités au point de pouvoir compromettre leur réalisation dans les délais requis. Or, l'efficacité de la stratégie reste fortement dépendante tant des procédures et des délais d'exécution que de

l'engagement des différentes parties prenantes. D'où, l'intérêt et l'importance de mettre un accent particulier sur la désignation de points focaux appropriés (compétents, dynamiques et efficaces).

❖ **Négociation : soumission du document de projet**

La soumission du document de programme / projet engage une négociation entre les parties prenantes que sont l'Etat (structure d'exécution : MFB, Ministère technique ayant la mission régaliennne), la structure technique bénéficiaire (structure ou organe de réalisation) et le Bailleur (partenaire technique et financier), qui exige de :

- Faire une évaluation des besoins et relever les insuffisances en termes de capacités nationales pour la mise en œuvre du programme / projet ;
- Evaluer la contribution nationale dans le financement ;
- Proposer des mesures pour soutenir le développement du secteur considéré dans le financement durable de ses activités ;
- Analyser les modalités de budgétisation et de participation au financement des autres parties prenantes, notamment les populations, le secteur privé et les ONG impliquées dans le projet ;
- Evaluer l'efficacité des procédures de mobilisation de fonds ;
- Déterminer les modalités d'une gestion rigoureuse des financements et de la redevabilité.

❖ **Matérialisation de l'Accord : signature**

Les accords conclus avec le bailleur doivent être formalisés au niveau le plus élevé des parties prenantes pour matérialiser l'engagement des décideurs. Il faut aussi s'entourer avant tout des avis et conseils des structures techniques (de réalisation) et financières (d'exécution) pour garantir des modalités efficaces de mise en œuvre.

❖ **Etablissement d'un plan de financement : Plan de mobilisation**

Un plan d'action claire de mobilisation des fonds devra être établi indiquant :

- Le volume de ressources à mobiliser dans chaque domaine ;
- Les sources effectives et potentielles ;
- le mécanisme de mobilisation à mettre en place,
- les rubriques à financer ;
- la contribution à l'atteinte des objectifs du Programme considéré.
- Les renforcements de capacités nécessaires par acteur, etc.

Le plan de mobilisation permettra ainsi d'établir un tableau de bord du financement des différents projets et programmes tant dans le court, le moyen et le long terme.

6. LE SYSTÈME DE PLANIFICATION - SUIVI – ÉVALUATION

6.1. Planification : formulation de programmes et projets éligibles au financement

Elle fait appel à la formulation de projets et programmes éligibles. Elle exige le respect d'un certain nombre de principes et d'étapes.

- Le recensement de l'idée de projet dans les thématiques prioritaires dans le domaine des CC identifiées dans la CDN, le Programme Pays du FVC, le PNA ou tout autre document de référence en la matière ;
- L'élaboration de la note conceptuelle
- L'identification des bailleurs potentiels dans ce domaine ;
- Une bonne connaissance des fenêtres du bailleur choisi et de son pipeline de projets, ainsi que ses procédures de formulation (canevas) ;
- L'obtention de l'aval de l'Autorité Nationale Désignée (DEEC) ;
- L'obtention de l'accord de principe du PTF potentiel ;
- La formulation du projet/programme en conformité avec les TDR et les procédures du PTF et sa soumission, suivant la procédure dédiée aux parties prenantes en charge de sa validation (non objection de l'AND)
- La demande ou la proposition de financement.
- L'obtention du financement
- La mise en œuvre du projet / programme.

6.2. Le système de suivi – évaluation

Le système de suivi – évaluation fournit un tableau de bord garantissant une évaluation continue. Il permet ainsi de mesurer par des indicateurs et des critères appropriés, les résultats immédiats, à court, moyen et long termes obtenus sous forme de produits, d'effets et d'impacts.

Le suivi porte à la fois sur la stratégie au niveau global en termes de mobilisation des financements, mais aussi sur les projets financés dont les résultats rejaillissent sur la stratégie en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Le système de suivi – évaluation des résultats sera assuré à travers à la fois : (i) un suivi – évaluation interne au MEDD ; (ii) un suivi – évaluation externe avec les PTF et les agences d'exécution et de réalisation des programmes et projets, en rapport avec les ministères techniques concernés et les Ministères des Finances et de l'Economie.

Le suivi porte sur les activités à mettre en œuvre dans les délais requis en rapport avec les PTAB des projets et programmes financés.

6.2.1 Le dispositif de suivi et les organes dédiés

6.2.1.1. Le dispositif de suivi : mobilisation (niveau) et utilisation des ressources (projets)

Le suivi participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes sera privilégié en s'appuyant sur l'analyse de la participation des différents acteurs et de leurs activités relatives à la mobilisation du financement climatique et la mise en œuvre des projets financés. Le dispositif de suivi sera basé sur les éléments ci – après :

- * les mécanismes d'accès au financement utilisés
- * les activités réalisées
- * la participation des différentes parties prenantes
- * les sources de financement effectif et potentiel identifiées
- * les engagements financiers pris.
- * Les activités menées en rapport avec le financement mobilisé
- * Les acquis, les difficultés et contraintes
- * Les améliorations à apporter
- * Etc.

6.2.1.2. Les organes dédiés :

Le système de suivi – évaluation est participatif et inclusif avec l'implication des diverses parties prenantes à toutes les étapes du processus de mise en œuvre des activités. Quatre niveaux de suivi – évaluation sont exécutés par quatre entités pouvant être identifiées :

❖ Au niveau national : le suivi stratégique par le Comité National CC (COMNACC) et la supervision par la DEEC

Le MEDD à travers la DEEC et l'appui du COMNACC évalue la pertinence des projets à financer (Avis de Non Objection), leur conformité avec les programmes dédiés, leur alignement au PSE et autres politiques sectorielles du domaine considéré et leur ancrage sur la CDN et le Programme Pays. Il évalue les résultats et fournit des recommandations pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la stratégie.

❖ Au niveau des ministères sectoriels : la cellule de planification, suivi et évaluation

Il s'agit d'institutionnaliser le point focal sectoriel en ciblant la structure chargée du Suivi et de l'Évaluation au niveau de chaque ministère. Celle – ci aura pour missions de : (i) veiller à l'alignement du projet financé sur sa politique sectorielle ; (ii) faire le suivi des actions menées ; (iv) évaluer leur efficacité par rapport aux résultats attendus au niveau sectoriel et par rapport aux objectifs globaux de la stratégie.

❖ Au niveau zonal (régional ou départemental) : le Comité Régional CC (COMRECC)

Il évalue la pertinence et l'efficacité des projets financés au niveau régional et local. Par ailleurs, il a la charge de veiller à la bonne exécution des projets régionaux et locaux et d'assurer l'évaluation des résultats en rapport avec les objectifs définis et les produits et effets attendus.

6.2.2. Le dispositif d'évaluation : effets et impacts de la stratégie sur la lutte contre le changement climatique

Un dispositif d'évaluation des financements mentionnant des indicateurs clairs et pertinents à suivre pour mesurer leur efficacité par rapport aux objectifs assignés et leur efficience sera mis en place par le bailleur ; le MEDD, le MEPC, et le MFB, l'agence d'exécution (ENA) et l'agence de réalisation (Structure de gestion du projet).

Les principaux résultats attendus de la stratégie se traduisent en termes d'impacts, d'effets, de produits.

Le Cadre des Résultats fournis le détail en termes de résultats attendus et d'indicateurs de mesure de leur atteinte.

❖ **Les Impacts** : au niveau global (PSE, PSE vert, Stratégie de croissance)

Au niveau de l'environnement global du pays, les résultats se mesurent en termes d'impacts environnementaux à travers notamment l'impact sur le PSE vert et les programmes spécifiques tels que la CDN, le Programme Pays, etc. Il s'agit de déterminer la contribution spécifique de la stratégie à la lutte globale contre les changements climatiques en termes d'atténuation et d'adaptation à travers les projets et programmes financés.

Au niveau de l'économie global, les résultats sont déterminés par les impacts sur le PSE qui est le document de planification socio – économique de référence du pays, ainsi que les autres politiques et stratégies d'accompagnement tels que le PAP 2A. Il s'agit de déterminer la contribution spécifique de la stratégie à l'atteinte des objectifs sociaux et économiques du PSE, à travers notamment des indicateurs tels que : le taux de mobilisation des financements par rapport aux besoins.

❖ **Les Effets** : (Sur la gouvernance du secteur de l'environnement et du changement climatique) : directs, indirects et induits

Les effets de la stratégie se mesurent par l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement et plus spécifiquement du changement climatique en termes de renforcement des capacités : (i) technique et technologique ; (ii) financière ; (iii) institutionnelle ; (iv) systémique ; (v) collective et individuelle de lutte contre les changements climatiques au niveau du pays.

Les effets directs portent sur l'amélioration du financement climatique ; les effets indirects se mesurent au niveau de l'amélioration de la gouvernance environnementale à travers le renforcement des capacités institutionnelle, systémique, individuelle et collective du MEDD et des autres parties prenantes à la lutte contre le CC ; les effets induits quant à eux sont perçus au niveau des autres secteurs technique, sociaux et économique à travers notamment la promotion du développement durable qui établit l'interface entre l'environnement et les autres secteurs productifs et que le MEDD gère fort opportunément.

❖ **Les Produits** : (Projets financés dans chaque sous - secteur)

Les produits de la stratégie portent sur les projets et programmes identifiés et recensés dans les documents tels que la CDN, le Programme Pays du FVC, certains programmes sectoriels et financés dans chaque sous – secteur et dans différentes thématiques en rapport avec les changements climatiques tant dans les domaines de l'atténuation que de l'adaptation. Ces produits fournissent des sous – produits qui sont les différents résultats obtenus par les projets financés à travers la stratégie qui se traduisent

par entre autres : (i) le développement de mécanismes et d'instruments financiers ; (ii) la promotion de techniques et technologies en matière d'atténuation et d'adaptation dans les divers secteurs en lien avec le changement climatique ; (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines (techniciens et populations) en matière de lutte contre les CC et de gestion des risques et catastrophes ; (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication (information climatique), etc.

La mise en œuvre effective et efficace des activités de la stratégie permettra d'atteindre les résultats spécifiques suivants :

- Au plan conceptuel : La promotion du concept de changement climatique (contenu) auprès des décideurs (plaidoyer) et des utilisateurs effectifs et potentiels (sensibilisation et développement d'une prise de conscience) pour en accroître la prévention des risques et la gestion des catastrophes ;
- Au plan politique : le plaidoyer en faveur du financement des CC et de sa mobilisation en particulier est développé ;
- Au niveau institutionnel et organisationnel : la coordination des interventions en matière de mobilisation des fonds climat est assurée et la gouvernance des CC est renforcée à travers des catastrophes mieux gérées et des risques minimisés : le mécanisme de suivi-évaluation de la stratégie est mis en œuvre ;
- Au plan juridique : des dispositifs législatifs et réglementaires adaptés favorisent la mobilisation des ressources financières en faveur du climat
- Au niveau technique et technologique : L'acquisition des équipements appropriés et la formation adéquate pour répondre aux exigences de la lutte sont effectifs ; les bonnes pratiques en milieu rural sont encouragées et renforcées ; la productivité agricole, forestière, pastorale et de pêche a augmenté ; les services de conseils et de recherche et les services commerciaux en soutien à la lutte contre les CC sont renforcés ;
- Au plan financier : la disponibilité des fonds dédiés au CC est accrue ; le nombre de projets et programmes financés est augmenté ;
- Au niveau communicationnel : la stratégie d'IEC est opérationnelle ; les systèmes efficaces d'acquisition et de gestion des connaissances relatives à la mobilisation des financements climatiques sont élaborés ;
- Au plan social : la vulnérabilité des populations au changement climatique est réduite ; le cadre de vie en milieu urbain et rural est amélioré.
- Au plan environnemental : La gouvernance environnementale est renforcée ; les émissions de GES sont réduites ; la biodiversité est préservée.

- *Dans le domaine socio - économique* : En référence à la CDN, le modèle économique T21-iSDG-Sénégal basé sur une approche systémique intégrant les variables environnementale, sociale et économique a permis de développer des projections.
Ainsi, au plan macroéconomique, la stratégie contribuera à la stimulation de la croissance (taux annuel moyen du PIB de 9,1% sur la seconde phase du PSE (2019-2023) et 7,9% à l'horizon 2035); la création d'emplois notamment verts et la réduction de la pauvreté (de 9,4 point de pourcentage par rapport au scénario de référence en 2023 et 6,3 en 2035).
Au niveau de la production agricole, une croissance moyenne de 3,3% est attendue sur la période 2019-2035, contribuant ainsi à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
Dans le domaine énergétique et de la gestion des déchets, la promotion des énergies propres devrait atteindre 40,7% de la production globale d'électricité en 2035, dans le scénario PSE permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂.
Dans le secteur de la pêche, une valeur ajoutée de 9 200 millions USD est attendue en 2035 ;
Au niveau de la santé, en 2035, un gain de 2 400 millions USD est prévu en termes d'amélioration.

6.2.2.1. Mise en place d'un système de contrôle qualité et performance (critères ou indicateurs, dispositif ou mécanismes, normes, suivi, contrôle, ...)

Le système de contrôle qualité et de performance vise l'amélioration continue de la qualité de service et de la fiabilité des produits fournis par la stratégie. Il s'appuie sur des indicateurs et des critères d'évaluation des résultats de la stratégie.

❖ Les indicateurs et critères d'évaluation des résultats de la stratégie :

Le cadre des résultats de la stratégie fournit des indications quant aux indicateurs essentiels à prendre en compte dans l'évaluation des résultats de la stratégie. Ceux – ci sont mesurés tant par rapport aux projets financés que globalement par rapport à la contribution du financement à la lutte contre les CC.

Parmi les indicateurs les plus pertinents, il convient de retenir :

- Le niveau de satisfaction des besoins en financement climatique (Taux de mobilisation déterminé sur la base du rapport entre le montant mobilisé et le montant demandé) ;
- Le nombre de projets financés et exécutés (Taux de réalisation) ;
- Le niveau d'utilisation du financement par rapport à la demande (Taux d'absorption) ;
- Le niveau d'utilisation du financement en rapport avec les résultats attendus (taux d'efficience) ;
- La contribution spécifique de chaque projet financé à la lutte contre les CC ;
- La contribution globale du financement à la lutte contre les CC ;
- Etc.

Conformément à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les performances de la stratégie seront mesurées à travers les critères d'évaluation suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité
(i) **La disponibilité et la mobilisation du financement**, qui fait appel à la conformité au cadre législatif et réglementaire du pays (ressources internes au pays : publiques, privées et des ONG) et aux procédures et instruments des PTF (ressources extérieures) ;

(ii) **La pertinence du financement**, en rapport avec le choix des projets et programmes en référence notamment à la CDN et au programme pays du FVC ;

(iii) **L'efficacité du financement**, qui renvoie à sa contribution spécifique à la lutte contre les CC ; en particulier la disponibilité et la mobilisation du financement (taux de mobilisation) ;

(iv) **L'efficience du financement**, qui fait appel à l'utilisation optimale des ressources qui sont de plus en plus rares pour un bon rapport coût – bénéfices ;

(v) **La durabilité du financement**, qui est une condition essentielle de pérennisation des actions entreprises et de leur mise à l'échelle.

Les résultats se mesurent en termes d'impacts, d'effets et de produits.

6.2.2.2. Les organes dédiés pour l'évaluation et le contrôle : Mise en place d'un système qualité et performance (critères ou indicateurs, dispositif ou mécanismes, normes, suivi, contrôles ...)

Différents niveaux de contrôle seront mis à contribution :

- ❖ **Les Entités Nationales Accréditées (ENA) pour le contrôle administratif et financier à priori : Conformité avec le Plan de travail et le budget : Audit technique et financier**

Les Entités Nationales Accréditées (ENA) qui sont responsables de la mobilisation et de la gestion du financement climatique des projets sous leur tutelle, sont chargées du contrôle de la conformité des activités du projet avec le plan de travail et le budget. Elles assurent ainsi un contrôle financier à priori à travers un audit technique et financier de l'exécution du projet par la structure de réalisation.

- ❖ **L'Autorité Nationale Désignée (AND) : La DEEC pour l'Avis de Non Objection : Conformité avec le Plan de travail (à priori) et le contrôle qualité (à postériori) : Audit technique**

La DEEC qui assure la tutelle technique de la stratégie en tant qu'Autorité Nationale Désignée (AND) délivre l'Avis de Non Objection (ANO) nécessaire à la mise en œuvre du projet, après vérification de la conformité du plan de travail avec le document du projet.

- ❖ **Le Partenaire Technique et Financier (PTF)**

Il a la latitude conformément à ses procédures d'organiser une mission d'évaluation en accord avec le Gouvernement, singulièrement le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui est son interlocuteur, pour l'évaluation des résultats du projet.

- ❖ **Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) - (Contrôle financier à postériori) : Conformité avec le budget – Audit comptable et financier (conformité entre les dépenses et les allocations budgétaires / respect de la sincérité du budget).**

Le MFB, conformément à ses missions régaliennes de contrôle des ressources publiques, vérifie la conformité entre les dépenses et les allocations budgétaires pour le respect de la sincérité du budget, par un contrôle à postériori, à travers un Audit comptable et financier. Cet exercice est généralement confié

à une structure privée pour plus de transparence et d'équidistance entre l'Etat, le Bailleurs et les structures financières en charge de la gestion administrative et financière du projet.

Tableau 9 : Plan indicatif de suivi et évaluation

Type d'Activités de S&E	Responsables	Périodicité
Atelier de Lancement	- Comité de pilotage de la stratégie - MEDD–MFB - MEPC – autres parties prenantes - PTF	Dans les deux premiers mois de démarrage de la mise en œuvre de la stratégie
Suivi substantif de la mise en œuvre de la stratégie	- Comités COMNACC - MEDD - Structures chargées suivi – évaluation des ministères sectoriels - Autres parties prenantes : (Société civile, Collectivités territoriales, privés, populations, etc.)	A toutes les étapes de la mise en œuvre à travers les projets et programmes (CDN, Programme Pays, etc.)
Réunions du Comité orientation et de Pilotage de la stratégie	- Comité d'orientation et de pilotage (COPP) - MEDD qui assure le secrétariat (DECC)	Annuel
Rapports d'Avancement Périodiques	- MEDD - Comités COMNACC	Semestrielle et annuelle
Rapports techniques et financiers	- Responsables projets et programmes - Experts et consultants - Divisions suivi – évaluation ministères tutelles des projets et programmes	Trimestrielle
Revue annuelle de la stratégie (Bilan et reprogrammation)	- Comité de Pilotage - Comités COMRECC - Equipes projets et programmes	Annuelle
Evaluation des résultats à Mi-Parcours	- Equipes projets et programmes - MEDD - COMNACC et COMRECC - Consultants Externes	Trois ans après le début de mise en œuvre de la PNZH (plan d'actions)
Evaluation en fin de phase de 5 ans	- Equipe des projets et programmes - MEDD - Comités COMNACC - Consultants Externes	A la fin de chaque phase de plan d'action (5 ans)
Publication et des dissémination des résultats	- MEDD (DECC) - Unité Régionale CEDEAO	Annuelle
Relecture de la stratégie	- MFB et MEPC - MEDD	Sur une période de 5 ans

7. GESTION DES CONNAISSANCES : DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES – MISE À L'ÉCHELLE AUX NIVEAUX RÉGIONAL, LOCAL, SOUS – RÉGIONAL (UEMOA – CEDEAO)

7.1. Information / Sensibilisation : (Plaidoyer auprès des décideurs)

Un plaidoyer sera fait en direction des décideurs aussi bien politique, institutionnel que financier pour les sensibiliser sur l'intérêt de la stratégie et sa contribution significative dans l'atteinte des objectifs de lutte contre les CC et de développement économique et financier du pays, à travers une meilleure maîtrise des financements climatiques.

7.2. Education : (du grand public)

Les CC sont une préoccupation pour l'ensemble des populations du pays à travers leurs manifestations perceptibles par tous à travers les phénomènes météorologiques extrêmes tels que : la hausse des températures ; les inondations ; les vents violents ; les orages ; etc.

Or, l'une des causes essentielles reste les actions anthropiques à travers les mauvaises pratiques. La lutte contre les CC à travers la mobilisation du financement climatique reste donc une exigence pour tous. Elle passe par un changement de comportements de la grande majorité à travers notamment l'éducation. Elle se traduira dans le cadre de la stratégie par une meilleure prise de conscience du phénomène climatique par les communautés locales et en conséquence l'adoption de bonnes pratiques d'atténuation et d'adaptation. Celles – ci contribuent ainsi au financement indirect et en nature de la lutte contre les CC.

7.3. Formation : (d'une expertise en matière de mobilisation de financements / développement d'une masse critique d'experts au niveau des administrations notamment)

Il s'agit de renforcer les capacités des parties prenantes impliquées dans la mobilisation du financement climatique, à travers notamment l'amélioration des compétences et de l'expérience dans ce domaine.

Ainsi, une expertise sera développée dans ce domaine dans la perspective du développement d'une masse critique d'experts, tant au niveau des administrations que des autres parties prenantes. Pour ce faire, un programme de formation sera élaboré. Des modules sur l'élaboration de notes conceptuelles, la recherche de financement, la formulation de projets éligibles ou bancables, les procédures de mobilisation de financement seront développées.

7.4. Capitalisation des connaissances (banque de données)

Il est nécessaire de capitaliser les connaissances sur le financement climatique et sa mobilisation. Il s'agit sur la base des expériences vécues et des connaissances acquises relatives aux procédures financières en cours, à la mise en œuvre des projets financés et aux stratégies déjà expérimentées de dégager les bonnes pratiques et de les capitaliser. Il faut ensuite les stocker sous forme d'une banque de données accessible et les diffuser sous formes de documents à mettre à la disposition des différentes parties prenantes tant nationale que sous – régionale (CEDEAO) pour leur réplique au niveau d'autres projets,

voire de les mettre à l'échelle. Le dispositif de communication et le guide d'information contribueront fortement à cette diffusion.

7.5. Communication : (institutionnelle – éducative – sociale)

La communication constitue un outil essentiel pour établir la jonction entre les différentes étapes du processus : de la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et à l'évaluation périodique de la stratégie. Elle constitue en effet le trait d'union entre les différentes parties prenantes et à tous les échelons, tout au long du processus.

La stratégie de communication s'appuie sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan et d'un programme de communication qui s'articulent autour de quatre phases complémentaires, ciblant plusieurs parties prenantes, en fonction de leurs niveaux de responsabilités et des objectifs visés.

- Une communication institutionnelle sera développée pour favoriser l'échange d'information entre les différentes parties prenantes institutionnelles, aux différents niveaux, à travers des rapports, des ateliers, des réunions périodiques sur le financement climatique ;
- Une communication éducative sera instaurée en faveur des acteurs opérationnels que sont les agents de l'Administration et les parties prenantes dont la secteur privé et la société civile. Il s'agit de favoriser un transfert de connaissances et de compétences dans la formulation de projets, la recherche de financement et la mobilisation des financements climatique ainsi que la conduite de projets climat. Quant à la population, il est attendu un changement de comportement par l'éducation et une meilleure implication dans la mobilisation du financement mais aussi la réalisation des projets par l'information continue et la formation.
- Une communication sociale sera développée par l'utilisation de moyens de vulgarisation de masse comme les médias (écrit, parlé, télévisé) et autres supports audio – visuels. Des manuels, des publications, etc. pourront aussi être utilisés.

7.6. Un Guide d'information sur la mobilisation du financement climatique

Un guide ou recueil faisant la synthèse des différents types de financement existants et mobilisables, les modalités et mécanismes d'accès, les types de projets et domaines financés par cible, etc... est élaboré à l'attention des acteurs etc...

Le guide mettra aussi à disposition les différents outils de : formulation et à l'évaluation des idées de projet et des documents de projets ainsi qu'à leur évaluation : (i) Note conceptuelle ; (ii) Grille d'évaluation des projets ; (iii) Fiche d'évaluation des demandes de financement, etc.

8. RISQUES ET HYPOTHÈSES

8.1. Les facteurs de succès

Parmi les facteurs de succès, on peut citer :

- Le processus participatif d'élaboration de la stratégie qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes aux niveaux national, zonal et local constitue un gage d'appropriation.
- Par ailleurs, la mise en place d'un Comité National Changements Climatiques (COMNACC) regroupant l'ensemble des parties prenantes tant du public, du privé que de la société civile, le fonctionnement déjà effectif des Comités Régionaux Changement Climatique (COMRECC) qui reproduisent le même dispositif participatif et inclusif qu'au niveau national, pour assurer le pilotage, l'animation et le suivi – évaluation des résultats de la stratégie, constituent un facteur de performance ;
- La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) qui sera appliquée à la mise en œuvre de la stratégie reste aussi un facteur d'efficacité pour l'atteinte des résultats attendus ;
- Enfin, la stratégie répond à un besoin et comble une lacune importante qui est la nécessité de mettre en cohérence, d'harmoniser les différentes stratégies sectorielles de financement des CC autour d'une « stratégie nationale de mobilisation du financement climatique » qui correspond à la fois à une demande nationale qu'à une directive de la CEDEAO que les états membres doivent satisfaire.

8.2. Les facteurs d'échec

Toutefois, certains phénomènes naturels, des chocs socio – économiques ou des événements conjoncturels imprévus peuvent survenir. Il s'agit de risques d'ordre climatique, politique et institutionnel, financier et légal.

Tableau 10 : Matrice des risques et stratégies de réduction

RISQUES	NIVEAU DE RISQUE	STRATEGIE DE MITIGATION DU RISQUE
1. Les aléas climatiques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes constituent un handicap quasi structurel	Elevé	Les programmes tels que la CDN, le Programme Pays du FVC et les activités de recherche en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques permettent de réduire le risque
2. La faiblesse de la coordination intersectorielle	Moyen	La stratégie pourra bénéficier de la tutelle stratégique du COMNACC et opérationnelle du MEDD appuyé par les ENA qui sont appelés à jouer un rôle important de coordination avec l'appui des autres organes existants aux différents niveaux national, régional et local.

RISQUES	NIVEAU DE RISQUE	STRATEGIE DE MITIGATION DU RISQUE
3. Insuffisance des ressources financières et problème de la coordination du financement avec les autres programmes.	Moyen	Une mise en cohérence de la stratégie avec les autres politiques en cours et à venir suivant l'approche – programme, la promotion du co – financement, la recherche de financements complémentaires innovants telles qu'une meilleure fiscalisation (formelle et locale), le paiement des services des écosystèmes, l'écotaxation, l'implication plus étroite des privés locaux et étrangers (trust funds) sont susceptibles de compenser les gaps existants.
4. L'existence de dispositions légales et réglementaires non incitatives pour le financement de la lutte contre les changements climatiques (singulièrement pour le secteur privé)	Moyen	L'Etat prendra des mesures d'accompagnement pour promouvoir le financement durable de la lutte contre les changements climatiques à travers notamment des avantages fiscaux et réglementaires ; l'intégration de la dimension CC dans le financement à travers ses budgets d'investissement et de fonctionnement au regard de son impact tant environnemental que social et économique.
5. Les capacités insuffisantes des acteurs à prendre en charge les nouveaux concepts et outils relatifs au financement climatique et à sa mobilisation.	Moyen	Le pays dispose de ressources humaines de qualité. Toutefois la stratégie doit aider à aboutir à une mise à niveau des différents acteurs, singulièrement des techniciens du MEDD et des autres institutions d'encadrement ainsi que du secteur privé et de la société civile dont les compétences et le savoir – faire devront être renforcés dans les domaines de la formulation de projets CC éligibles et de la mobilisation du financement climatique.

9. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Il s'agit de mesures à prendre et d'actions à entreprendre pour favoriser la bonne exécution de la stratégie de mobilisation du financement climat.

- Elles font référence aux dispositions institutionnelles et réglementaires à prendre par l'Etat et le groupe des bailleurs en CC pour améliorer l'environnement de la stratégie de manière à assurer sa contribution à la gouvernance environnementale , mais aussi au soutien des activités productives et à l'émergence d'une économie verte porteuse de croissance ;
- La mise en place de dispositifs allégés de financement rapide sur l'initiative de l'Etat et les PTF pour permettre la mobilisation des financements de base nécessaires, à la formulation des projets, la mise en œuvre des phases pilotes et leur mise à l'échelle progressive, contournant ainsi les longues procédures ;
- La mise en place d'un Fond National d'investissement permettant de centraliser des fonds de l'Etat et des PTF et pouvant servir de garantie auprès des institutions financières pour la mobilisation de fonds tant publics que privés en direction des CC ; mais aussi servant d'effet de levier pour lever d'autres fonds.

Ces différentes dispositions parmi d'autres pourront aider à améliorer l'environnement de la stratégie et par suite à renforcer son efficacité et son efficience.

10. LES MÉCANISMES DE RÉVISION (DE RELECTURE) DE LA STRATÉGIE.

La démarche d'élaboration de la stratégie a été fondée sur un processus participatif et inclusif qui lui garantit une certaine appropriation par les différentes parties prenantes. Cette approche lui confère aussi une certaine flexibilité qui permet de réajuster son processus de mise en œuvre en fonction de l'évolution du contexte international et national, en particulier des nouvelles orientations et procédures de l'Etat et des Partenaires au développement. L'accent mis sur la gestion axée sur les résultats d'une part et le suivi – évaluation participatif de l'ensemble des parties prenantes d'autre part, garantissent cette flexibilité. La relecture de la stratégie pourra ainsi être faite en fonction du suivi des activités de mise en œuvre et de l'évaluation des résultats obtenus en rapport avec les objectifs fixés et les résultats attendus, sous le regard des différentes parties prenantes dont l'Etat et les PTF.

ANNEXES

1. Termes De Référence (TDR) de la mission

TDR 06 : TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DE L'ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES POUR LES SECTEURS PUBLICS ET PRIVES

I. CONTEXTE

Dans le cadre de son engagement auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Sénégal a

- mis en place son Autorité Nationale Désignée (AND) en 2015 et
- a déposé une première requête pour bénéficier du programme de soutien préparatoire (Readiness) en 2016. Ce dernier est un appui institutionnel du FVC destiné au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes des pays en développement et leur préparation à la mobilisation des ressources climatiques. Cette première subvention a permis
- l'élaboration du Programme-pays 2018-2030, en adéquation avec les priorités nationales déclinées dans les documents de politiques et de stratégies nationales (le Plan Sénégal Emergent (PSE), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)). Le Programme-pays constitue le cadre d'interaction du Sénégal avec le FVC et regroupe tous les projets potentiellement finançables à travers les ressources du FVC. Cette subvention a aussi permis
- la mise en place d'un cadre national de suivi et l'application d'une procédure de non-objection à toutes les demandes de soumissions. De plus, les parties prenantes nationales
- ont été sensibilisées sur la nécessité de développer des projets intelligents et résilients au changement climatique. S'inscrivant dans cette dynamique de renforcement des capacités nationales à traduire les priorités identifiées dans le Programme-pays en projets de haute qualité,
- le Sénégal a bénéficié en février 2020 d'un second Readiness du FVC pour le développement d'un portefeuille de projets sobres en carbone et résilients au climat impliquant fortement le secteur privé national.
- La Banque Agricole, partenaire privilégié de L'Etat du Sénégal dans le financement des chaines de valeurs agricoles, a été désignée comme entité de mise en œuvre du Readiness, en charge de la coordination administrative et de la gestion financière du programme en collaboration avec l'AND du Sénégal.
- Les activités retenues dans ce Readiness seront mises en œuvre techniquement par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Autorité Nationale Désignée sous la supervision du cadre national du Fonds Vert pour le Climat. L'exécution efficiente de ce programme permettra l'atteinte de trois résultats majeurs que sont :

a) Résultat 1 : les capacités institutionnelles des acteurs sont renforcées et des mécanismes de gouvernance et de coordination de l'action climatique et du financement sont mis en place ;

b) Résultat 2 : **l'accès direct au financement climatique** est promu à travers l'accréditation d'entités nationales au FVC

c) Résultat 3 : les compétences et stratégies pour l'accès à la finance climat sont renforcées et un portefeuille de projets résilients au changement climatique est développé.

L'un des défis majeurs devant concourir à l'atteinte du résultat 3 est de parvenir à une meilleure compréhension des diverses possibilités et mécanismes de la finance climatique et permettre aux acteurs de saisir toutes les opportunités leur permettant d'accéder à ces fonds.

En ratifiant l'Accord de Paris en 2016, le Sénégal s'est engagé en effet aux côtés de la communauté internationale à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et cet engagement est illustré dans sa CDN en mesures inconditionnelles et conditionnelles. Le maintien de l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius repose surtout sur la mise en œuvre des mesures conditionnelles qui nécessitent des ressources extérieures. L'insuffisance des ressources intérieures publiques a été identifiée parmi les gaps dans la gestion du climat, d'où la nécessité de travailler à la mobilisation des financements durables pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'actions du Programme-pays 2018-2030.

Au Sénégal, les acteurs, au niveau central comme local, disposent d'informations et parfois de connaissances très limitées des sources de financement et des mécanismes et procédures d'accès en vigueur. Cette situation est encore plus alarmante pour les décideurs, qui ont un rôle important à jouer dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Il en est de même des acteurs du secteur privé qui doivent saisir les opportunités de financement de leurs investissements en faveur du climat. Ils leur manquent très souvent des informations précises et à jour sur les sources de financement climat de même que les compétences nécessaires devant leur permettre de préparer des projets bancables.

Au regard de la diversité des sources de financement disponibles, il est essentiel que le pays fasse correspondre ses besoins de financement avec les sources les plus appropriées. De ce fait, il devient nécessaire et voir impératif de mettre à disposition des parties prenantes une stratégie nationale de mobilisation des ressources financières en faveur du climat.

C'est dans ce cadre que l'AND souhaite s'attacher les services d'un consultant national Expert en stratégie de mobilisation de ressources financières pour l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques. Les présents termes de référence précisent le profil, le mandat du consultant national et les résultats attendus de la consultation, de même que les modalités de mise en œuvre de l'activité sous la supervision de l'AND.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mobilisation de ressources internes et externes en faveur du financement des projets/programmes sobres en carbone et résilients aux changements climatiques.

La stratégie est le cadre de référence pour l'appui à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Programme-pays 2018-2030.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Evaluer le déficit de financement compte tenu des coûts totaux estimés et des sources de financement disponibles pour les couvrir ;
- Identifier, décrire et décliner les critères d'accès aux opportunités existantes pour le financement des projets publics et privés en lien avec le changement climatique ;
- Analyser les différentes options de financement partant des sources potentielles existantes et les instruments financiers adéquats en tenant compte du contexte national, des relations et capacités des acteurs ;
- Proposer un plan d'actions claires de
 - mobilisation des ressources,
 - les renforcements de capacités nécessaires par cible,
 - le partenariat à développer,
 - la détermination des besoins spécifiques de chaque partie prenante,
 - la préparation de propositions spécifiques devant favoriser un meilleur accès aux sources de financement identifiées ;
- Elaborer à l'attention des acteurs un guide ou recueil faisant la synthèse des différents types de financement existants et mobilisables pour le Sénégal, les modalités et mécanismes d'accès, les types de projets et domaines financés par cible, etc....
- Proposer à l'AND un système de suivi-évaluation des financements mentionnant des indicateurs clairs et pertinents à suivre pour mesurer
 - le volume de financement lié aux changements climatiques ;
 - le mécanisme de financement à mettre en place,
 - et leur contribution à l'atteinte des objectifs du Programme pays ;
- Organiser un atelier régional et un atelier national de restitution et de validation de la stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques à l'attention des parties prenantes.

III. RESULTAS ATTENDUS

L'Autorité Nationale Désignée attend les résultats ci-dessous de la présente mission :

- Le déficit de financement partant des coûts totaux estimés et des sources de financement disponibles pour les couvrir est estimé ;
- Les procédures d'accès aux opportunités de financement des projets publics et privés en lien avec le changement climatique sont identifiées, décrites et déclinées ;
- Les options de financement partant des sources potentielles et les instruments financiers adéquats sont déterminées, tout en tenant compte du contexte, des relations et capacités nationales des acteurs ;
- Un plan d'actions claires de mobilisation, les renforcements de capacités nécessaires par cible, le partenariat à développer, la détermination des besoins spécifiques de chaque partie prenante, la préparation de propositions spécifiques) devant favoriser les chances d'accéder aux sources de financement identifiées sont clairement déclinées ;
- Un guide ou recueil faisant la synthèse des différents types de financement existants et mobilisables pour le Sénégal, les modalités et mécanismes d'accès, les types de projets et domaines financés par cible, etc... est élaboré à l'attention des acteurs etc... ;

- Un système de suivi-évaluation des financements mentionnant des indicateurs clairs et pertinents à suivre pour mesurer le volume de financement climat, le mécanisme de financement, et la contribution à l'atteinte des objectifs du Programme pays est proposé à l'AND

- Le rapport de l'étude sur la stratégie de mobilisation des financements climatiques est finalisé et restitué à l'ensemble des parties prenantes.

IV. APPROCHE MÉTHODOLOGIE

Le consultant devra fournir une note d'orientation méthodologique déclinant clairement la méthodologie à suivre pour atteindre les résultats visés par l'étude.

- Ceci par une description claire de la démarche à suivre dans la collecte de l'information,
- du mode d'analyse des données,
- des parties prenantes à consulter d'une part ;
- d'autres part par l'approche à suivre dans l'élaboration et de l'orientation à donner à la stratégie à mettre à la disposition de l'AND et qui se veut opérationnelle.

V. TACHES ET RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Sous la supervision du coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec l'AND, le/la consultant (e) aura en charge l'exécution des tâches suivantes :

- Organiser et coordonner les contributions des parties prenantes à l'alimentation de la stratégie ;
- Collecter les données et informations requises et procéder à leurs analyses et traitements ;
- Faire le point sur les besoins de financement au regard du programme pays et de la contribution déterminée nationale, mettre en évidence le gap de ressources à combler ;
- Déterminer le financement supplémentaire requis partant d'une analyse croisée des besoins et des financements disponibles et mobilisables ;
- Bâtir une stratégie alignée sur les priorités et besoins du pays identifiés dans les documents de politiques et stratégies nationaux relatifs aux domaines du changement climatique et de la politique économique nationale ;
- Déterminer le volume des financements reçus jusque-là par le Sénégal en matière de lutte contre le changement climatique en tenant compte de la CDN et du programme pays ;
- Evaluer la capacité actuelle du pays à mobiliser des fonds pour le climat partant d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et lacunes ;
- Identifier les sources potentielles de financement et les bailleurs de fonds potentiels ; - Identifier et présenter les instruments financiers potentiels ;
- Effectuer un inventaire des partenaires financiers traditionnels et non traditionnels existants, ainsi que leurs niveaux actuels d'engagement ;

- Proposer un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation en mentionnant des indicateurs clairs à suivre pour mesurer les montants des financements mobilisés ;
- Faire une évaluation des besoins et relever les insuffisances en termes de capacités nationales pour la mise en œuvre la stratégie ;
- Evaluer la contribution du secteur privé national dans le financement du climat ;
- Analyser l'engagement du secteur privé dans la mobilisation des ressources pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, y compris les mesures visant à améliorer les investissements privés au niveau national, régional et international ;
- Proposer des mesures pour soutenir le développement du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques ;
- Analyser les cadres de budgétisation et de financement des administrations locales ; - Elaborer le rapport de l'étude incluant un recueil sur les leçons apprises ;
- Elaborer les termes de référence de l'atelier régional et de l'atelier de restitution et de validation nationale de la stratégie ;
- Animer les ateliers régional et national de restitution et de validation du rapport de stratégie sur la mobilisation des financements climats.

VI. PROFIL ET EXPERIENCE REQUIS POUR LE CONSULTANT

Le/la consultant(e) doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

Formation Le/la consultant(e) doit être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en Économie, Finances, Gestion, planification ou toute autre discipline connexe.

Expérience professionnelle et compétences requises - Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans son domaine de compétence ; - Avoir élaboré au moins deux (02) stratégies de mobilisation des ressources en lien avec le changement climatique ou le développement durable ; - Avoir conduit ou participé au moins à deux (2) processus de planification de documents stratégiques nationaux ; - Avoir une bonne connaissance du contexte climatique et économique du pays ;

- Avoir une bonne connaissance des principes de financement des projets et programmes en lien avec le changement climatique ; - Avoir une bonne connaissance de la finance climatique ; - Disposer d'excellentes compétences analytiques (capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de présentation de documents) ; - Disposer de bonnes aptitudes de communication orales et écrites et une parfaite maîtrise du français ; - Aptitude à travailler en équipe ; - Etre disponible à travailler immédiatement après la sélection.

VII. LIVRABLES

Le/La consultant (e) doit fournir les livrables suivants :

- **Une note de cadrage** détaillant l'approche méthodologique à suivre pour conduire l'étude proposée, ainsi qu'un plan de travail et un chronogramme détaillé d'exécution ;

- **Le projet de rapport sur la stratégie de mobilisation du financement climatique** répondant aux termes de référence accompagné d'une présentation PowerPoint, 09 mois après la signature du contrat;
- Les deux rapports des ateliers de restitution et validation régional et national, 05 jours après la tenue des ateliers ;
- **Le document final de la stratégie de mobilisation du financement climatique** intégrant les observations et recommandations issues des premières revues et des ateliers de restitution et de validation en format électronique, 10 jours après la réception des observations.

2. Méthodologie de la stratégie :

La mission d'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation du financement climatique s'est déroulée suivant les différentes étapes ci – après :

- Une phase de préparation, de démarrage de la mission et d'élaboration du Rapport de Cadrage ;
- Une phase de recueil, de traitement des données et d'élaboration du Rapport Provisoire
- Une phase de pré – validation de la stratégie : Ateliers de restitution du Rapport
- Une phase de validation finale de la stratégie : Soumission du Rapport Final

2.1. Phase de préparation et de démarrage de la mission :

2.1.1. Prise de contact

La prise de contact a été organisée autour de :

- La détermination des mesures administratives
- La présentation des objectifs et des résultats attendus de la mission ;
- La validation du planning provisoire de la mission.

2.1.2. Réunion de Briefing élargie aux différentes parties prenantes.

Un briefing d'orientation de la mission a été organisé avec les membres du Groupe de Travail (GT) composé de représentants de l'AND, de La Banque Agricole, du Comité Technique national changement climatique et autres acteurs à identifier par l'AND.

2.1.3. Documentation : (Recherche et analyse documentaire)

Divers documents dont ceux mis à la disposition du consultant conformément aux TDR ont été exploités. On peut citer entre autres documents de base : les politiques et stratégies nationales telles que le PSE, le programme – pays (2018 – 2030), les stratégies de recherche de financement des ministères sectorielles en lien avec la question du changement climatique, la CDN, Le PNA, etc. ainsi que divers autres documents pertinents en rapport avec le changement climatique et le financement du développement durable au Sénégal.

2.1.4. Elaboration des outils d'investigation à utiliser :

Les outils suivants ont été utilisés : (i) Un Guide d'entretien semi – structuré administré qui sera administré aux acteurs et bénéficiaires dans le cadre d'entretiens libres et ouverts ; (ii) Un inventaire des besoins de financement du climat sera effectué auprès des différentes parties prenantes ; (iii) Un recensement des sources effectives et potentielles de financement climatique a été opéré et les modalités d'accès évaluées ; (iv) Un sondage sera effectué pour déterminer le niveau d'information et de formation des parties prenantes dans l'existence et la disponibilité du FVC ainsi que les modalités d'accès.

Cette étape s'est traduite par l'élaboration du Rapport de Cadrage de la mission.

2.2. Phase de recueil, de traitement des données et d'élaboration du projet de Rapport Provisoire sur la stratégie de mobilisation du financement climatique

2.2.1. Entretiens avec les principales parties prenantes :

Des entretiens plus spécifiques avec les divers membres du GT ainsi que les autres catégories d'acteurs ont été organisés pour le recueil de données de base et complémentaires ou leur analyse plus exhaustive dans la phase de rédaction de la PF.

Il s'agit entre autres, des institutions de portage politique et institutionnelle des futurs projets et programmes : telles que la Banque Agricole, la DEEC qui est l'Autorité Nationale Désignée (AND), les ministères sectoriels en charge de l'élaboration de projets porteurs éligibles au FVC, mais aussi les ministères de l'économie et des finances, garants de la conformité avec les procédures financières de l'Etat en matière de financement extérieur.

- Les entités accréditées d'accès internationales (AFD, FAO, PNUD, etc...
- Les Entités d'exécution potentielles des projets et programmes que sont : les structures déconcentrées de l'Etat, les collectivités territoriales, les ONG, le Secteur privé, les communautés locales et la Société civile, pour déterminer les besoins dans ce domaine.
- Les Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans le financement climat
- Des personnes ressources individuelles ou institutionnelles ayant développé une certaine expertise ou expérience dans ce domaine.

Une telle approche a permis d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus d'élaboration, de tenir compte des spécificités de chacun et des préoccupations de tous pour l'accès au financement climat.

2.2.2. Analyse et de traitement des données :

Toutes les données recueillies ont fait l'objet d'un traitement, d'une analyse et d'une interprétation en rapport avec les réalités observées et les exigences d'une stratégie nationale de mobilisation des financements. L'outil principal de traitement a été la méthode SWOT qui a permis, à partir de l'analyse de situation (forces, faiblesses, opportunités, menaces), de faire une proposition de stratégie pertinente et efficace. .

2.3. Phase de pré – validation de la Stratégie :

Elle se traduit par :

- ❖ L'élaboration et la soumission du projet de rapport portant sur la stratégie de mobilisation de financement ;
- ❖ L'animation d'un atelier régional de restitution et de pré- validation du projet de rapport
- ❖ L'élaboration du rapport de l'atelier.

2.4. Phase de validation finale de la stratégie de mobilisation du financement climatique :

Il s'agit de : (i) La tenue d'un atelier national de validation du rapport provisoire présidé par le MEDD ; (ii) L'animation de l'atelier de restitution finale de la stratégie nationale intégrant les observations des parties prenantes et de l'élaboration du rapport de l'atelier ; (iii) La finalisation du Rapport final de la stratégie nationale ; (iv) L'élaboration du rapport de l'atelier.

3. Guide d'information pour la mobilisation du financement climatique (Document à part)

4. Plan d'action de la stratégie de mobilisation du financement climatique

PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Axes stratégiques	Objectifs spécifiques	Activités
Axe stratégique 1 : Renforcement des connaissances sur le climat et les finances climatiques	<i>OS.1. Définition et promotion des concepts de changement climatique et de financement climatique et ses applications</i>	* Partager la définition du changement climatique et du financement climatique * Vulgariser le concept et ses applications (sources, modalités de mobilisation, conditions d'utilisation,...) * Mettre en place un système d'information sur le financement climatique
	<i>OS.2. Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'information sur le concept de finance climatique au niveau des divers secteurs et auprès des différentes parties prenantes.</i>	* Tenir des ateliers dans toutes les régions du pays * Produire des documentaires sur les opportunités de financement climatique * Diffuser des bonnes pratiques en matière de financement climatique * Réalisation de visites organisées démonstratives dans les projets pilotes
Axe stratégique 2 (AS2) : Amélioration des modalités d'accès et de mobilisation des financements climatiques	OS 3. Amélioration des procédures d'accès et de mobilisation du financement climatique	* Tenir des ateliers pour la vulgarisation des méthodes et pratiques d'accès et de mobilisation du financement climatique * Mobiliser les financements identifiés et disponibles ➤ Mobiliser des fonds nationaux et internationaux additionnels pour combler les gaps de ressources

		nécessaires à la consolidation et à la mise à l'échelle des actions entreprises (ressources conditionnelles) ; ➤ Préfinancer la pré-formulation des projets et programmes (notes conceptuelles) par les ministères sectoriels concernés (à travers les budgets sectoriels notamment) ; ➤ Assurer le financement approprié et durable des projets et programmes de lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la CDN, du Programme pays du FVC et de tout autre programme spécifique en lien avec les CC ; ➤ Améliorer les capacités d'accès aux sources et de maîtrise des mécanismes de mobilisation du financement climatique ; ➤ Mieux inclure les différentes parties prenantes, du secteur privé en particulier dans les processus de formulation de projets CC et de mobilisation du financement climatique ; ➤ Elargir les sources de financement ➤ Utilisation plus efficace et efficiente des ressources publiques nationales, privés, de la société civile existants (effectifs et potentiels - ressources inconditionnelles) ; ➤ Promouvoir le partenariat public – privé
Axe stratégique 3 : Mobilisation et utilisation optimales et des ressources financières pour la promotion du développement durable (croissance, économie verte, emplois verts) et la réalisation des ODD (PSE)	OS 4. Promotion du Financement inconditionnel	* Développer des mécanismes financiers de mobilisation rapide des financements pour les investissements prioritaires ou les programmes d'urgence (budgets des ministères, coopération bilatérale, coopération décentralisée, co – développement) ; * Promouvoir des activités prioritaires à résultats rapides et les modalités de leur mise en œuvre dans le cadre de la stratégie. (projets pilotes préfinancés par les ministères, Partenariat Public Privé, banques spécialisées, etc.) ; * Impliquer le MEDD dans les exercices de planification et de programmation du développement économique et social aux national et sectoriel (Intégration dans les missions d'élaboration des politiques, stratégies, plans, programmes et projets intégrant le climat et les CC) ; * Collaborer avec le Ministère chargé du Plan pour l'identification de projets nationaux nécessitant la contribution de la météorologie. (Etablissement d'un partenariat avec le Ministère du Plan pour l'identification et la formulation de projets intégrant les CC) ; * Développer de nouveaux mécanismes de financement innovant (fiscalité, paiement de services, finance durable, autres).

		* Promotion de la finance durable par l'ouverture de la commission technique sur la finance durable et la mise en œuvre du programme (.....) et l'implication plus étroite du secteur privé.
	OS5. Renforcement du Financement conditionnel :	* Collaborer avec les Partenaires Techniques et Financiers (BM, PNUD, FAO, PAM, BAD, FIDA, coopération bilatérale, etc.) pour une meilleure prise en compte de la dimension climatique, lors de la formulation de projets et politiques de développement national ; * Elaborer un programme d'information des PTF pour la prise en compte des CC dans tous leurs programmes et projets d'environnement et de développement rural.
Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités techniques et technologiques de formulation de projets CC bancables et éligibles à la finance climatique	OS 6. Création d'une banque de données de projets climat éligible au financement climatique	* Elaborer de grands programmes adaptation et atténuation intégrant plusieurs projets de divers secteurs pour renforcer la synergie des financements et promouvoir le développement durable : * Développer un répertoire de normes scientifiques, techniques et technologiques fondé sur les CC pour servir de base scientifique nécessaires à l'éligibilité des projets au financement climatique * Réaliser des études prospectives et développement de modèles de services climatiques dans les domaines identifiés * Promouvoir la recherche – développement sur le climat et ses applications dans les différents secteurs prioritaires comme base de la formulation de projets CC * Elaborer une banque de projets CC dans les principaux secteurs ; * Fournir des conseils, des avis scientifiques et techniques aux décideurs et aux autres parties prenantes
Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités individuelles et collectives, institutionnelles et systémiques du MEDD et des autres parties prenantes	OS.7. Renforcement des capacités individuelles et collectives des parties prenantes dans les domaines techniques et technologiques en lien avec les CC	* Organiser des sessions de formation des personnels du MEDD pour l'amélioration des compétences techniques dans la formulation des projets CC * Tenir des sessions de formation des autres parties prenantes dans l'élaboration de projets CC et leur soumission pour financement * Développer un plaidoyer, auprès des décideurs politiques pour l'intégration de la question climatique dans la planification et la budgétisation

	<i>OS.8 Renforcement des capacités systémiques (de formulation de politique, de planification et de programmation) des parties prenantes</i>	* Tenir des ateliers et de réunions de sensibilisation des Ministères techniques et du Ministère de l'Economie et des Finances sur la nécessité d'intégrer la dimension climatique les politiques et stratégies nationales et sectorielles * Développer avec l'appui du MEDD, des autres ministères techniques et autres parties prenantes, une expertise dans la planification des programmes et projets climat par l'élaboration de notes conceptuelles et la formulation des demandes de financement, la mise en œuvre des projets CC et leur suivi – évaluation.
	<i>OS.9 Renforcement des capacités institutionnelles : législatives, financières, logistiques et organisationnelles des parties prenantes</i>	* Réadapter ou relire les textes législatifs et réglementaires existants dans le cadre de leur mise en conformité avec les conventions et les procédures (principes et modalités) de mobilisation des fonds relatifs aux changements climatiques. * Inventorier les différentes possibilités offertes par les diverses conventions et autres AME relatifs au changement climatique et au financement climatique (autres que la CCNUCC telles que la convention sur la biodiversité, la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification), etc.
Axe stratégique 6 : Amélioration de la gouvernance du financement climatique et promotion du partenariat et de la synergie d'actions	<i>OS. 10. Renforcement des rôles et responsabilités du MEDD, du COMRECC, du MEPC, du MFB et des PTF dans la gouvernance des financements climatiques.</i>	* Mettre en place un cadre de coordination et d'action autour du financement climatique regroupant ces différentes parties prenantes * _Apporter un appui institutionnel à l'élaboration des projets et la recherche de financement climatique (articulation entre le budget national et sectoriel des ministères et la contribution des PTF * Elaborer un répertoire sur les sources de financement climatique * Exploiter au maximum les possibilités actuelles de mobilisation des fonds climat * Intégrer des projets et programmes à financer dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets nationaux, les stratégies sectorielles et l'aide internationale (alignement d'abord sur les stratégies, plans, programmes, budgets des ministères techniques et des ministères de l'économie et des finances) ; * Mettre en place d'un Fonds National Climat ou Changement Climatique pour mettre en synergie différentes initiatives de financement et pouvant servir de fond de garantie * Mettre en place un dispositif de mobilisation rapide des fonds (pour les interventions d'urgence)

		* Instituer une autonomie de gestion des fonds des projets * développer des modèles de services financiers climatiques dans les domaines stratégiques retenus et en perspective dans tous les secteurs CDN et PP du FVC) * Promouvoir le financement vert (paiement des services des écosystèmes, fiscalité écologique, fiscalité formelle, écotaxe, etc.).
	<i>OS. 11. Amélioration de la coordination, promotion du partenariat et la synergie d'actions entre fournisseurs et demandeurs de services financiers (partenariat)</i>	* Etablir des protocoles d'accord sur les FC avec la coopération multilatérale dans le cadre des conventions internationales et les AME tels : (i) le Cadre de la CCNNCC, (ii) le FVC, le FNA, etc. * Etablir des protocoles d'accords avec la coopération bilatérale pour l'orientation des fonds de coopération en direction du financement du CC. * Etablir d'accords de partenariats avec le Groupe des PTF actifs dans le domaine du financement climatique et les divers organismes publics et privés ou de la société civile spécialisés dans ce domaine. * S'inscrire dans le programme CEDEAO de mobilisation du financement climatique en articulant la stratégie CEDEAO et la stratégie nationale pour bénéficier des projets communautaires et inter – états * Etablir une articulation entre la stratégie nationale et la stratégie de l'Union Africaine de mobilisation des financements climat ; * Favoriser les projets CC inter – états à travers notamment les organisations inter – états tels que l'OMVS, l'OMVG. <u>Au niveau national</u> * Articuler les programmes CDN et Programme Pays du FVC avec les programmes spécifiques actifs dans d'autres secteurs tels que la gestion des terres ou la conservation de la biodiversité qui disposent de volets CC ; * Etablir des partenariats avec des fournisseurs de services climatiques tels que les Universités, les Instituts de recherche, le CSE. pour la formulation des projets climat et la mobilisation des financements qui exigent des informations techniques * Impliquer le COMRECC et les COMRECC dans les exercices de planification et de programmation du développement économique et social aux niveaux national et sectoriel pour une meilleure intégration de la dimension climatique ; * Collaborer avec le Ministère chargé du Plan pour l'identification de projets prioritaires nationaux intégrant la dimension climatique ;

		* Collaborer avec les Partenaires Techniques et Financiers (BM, PNUD, FAO, PAM, BAD, FIDA, coopération bilatérale, etc.) pour une meilleure prise en compte de la dimension financement climatique, lors de la formulation de projets et politiques de développement national ; * Collaborer avec le Ministère des Finances et les ministères techniques pour la prise en compte des projets CC dans le budget national et les budgets sectoriels ainsi que celui des collectivités territoriales notamment ; * Définir une feuille de route pour la collaboration avec les PTF impliqués dans les domaines de l'interface développement – changements climatiques, avec des échéanciers pour une meilleure planification des financements. * Apporter un appui conseil aux parties prenantes locales (comités locaux climat, communes, producteurs, autres) dans l'intégration de la dimension climat dans les plans et budgets locaux
Axe stratégique 7 : Renforcement des performances qualité de la stratégie : Le suivi et l'évaluation	OS.12. Amélioration du suivi et de l'évaluation participatifs de la mise en œuvre et des résultats de la stratégie	* Mettre en place d'un système de suivi – évolution et de contrôle qualité et performance (critères ou indicateurs, dispositif ou mécanismes, normes, suivi, contrôle, ...) – pertinence, efficacité, efficience et durabilité ; * Mesurer la contribution du financement climatique à l'atteinte des résultats sectoriels (produits et effets) et globaux (impacts) sur l'environnement, la GERN, la gestion des risques et catastrophes naturels (atténuation et adaptation) à travers les projets financés ; * Déterminer les contributions économiques spécifiques du financement climatique dans les différents domaines sociaux et économiques considérés * Réaliser des études pour déterminer les apports du SC sur l'amélioration des procès de production et les conditions d'existence des communautés et le développement du pays
Axe stratégique 8 : Gestion des connaissances	OS. 13. Mise en place d'un système de gestion des connaissances en matière de financement climatique	* Capitaliser les bonnes pratiques et des modèles de financement climatique * Mettre en place d'un système de gestion des connaissances pour une capitalisation des bonnes pratiques et leur mise à l'échelle tant au niveau national que sous – régional (CEDEAO) * Elaborer un guide des procédures d'accès et de mobilisation du financement climatique * Mettre à l'échelle systématiquement les bonnes pratiques en collaboration avec les parties prenantes.

5. Liste des programmes et projets soumis au financement climatique (Programme Pays du FVC / CDN)

Tableau : Besoins en Financement de la CDN par secteurs en dollars US (Source CDN)

Secteurs	Couts inconditionnels	Couts Conditionnels	Total
Production d'Électricité	729 472 000	1 928 640 000	2 658 112 000
Combustibles Domestiques	114 144 000	209 920 000	324 064 000
Efficacité Énergétique	19 090 000	619 258 000	638 348 00
Industrie	42 400 866	488 414 222	530 815 088
Transport	1 582 000 000	13 120 000	1 595 120 000
Déchets	648 883 026	1 185 800 000	1 834 683 026
Agriculture	255 910 688	470 802 202	726 712 890
Foresterie	4 681 100	450 117 000	454 798 100
Total	3 396 581 680	5 366 151 424	8 762 733 104

Tableau 18 : besoins en financement pour l'adaptation au changement (Source CDN)

BESOINS EN FINANCEMENT (dollar US)			
Secteurs	Inconditionnel (1)	Conditionnel (2)	Total (1+2)
Agriculture	169 366 600	513 581 286	682 947 886
Élevage	150 721 824	251 305 352	402 027 176
Pêche	39 800 000	238 200 000	278 000 000

Ressources en Eau	317 043 200	537 735 200	854 778 400 ³
Zones côtières	158 951 052	504 618 800	663 569 800
Biodiversité	15 490 000	202 540 000	217 490 000
Santé	325 653 347	175 351 803	501 005 200
Inondations	213 086 800	504 618 800	717 705 600 ⁴
Total	1 387 112 823	2 927 951 241	4 315 064 064

¹ Ce montant n'intègre pas les coûts liés (au renforcement des capacités, au système MRV et à l'analyse stratégique évalués à 208 000 000 FCFA

² Le coût des besoins en adaptation pour le secteur des inondations a été calculé en utilisant 1\$ = 600 FCF

Tableau : Liste des projets du Programme Pays du FVC (Source FVC)

PILIER I : ATTENUATION	
AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	
Ligne d'action 1.1.1. : Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité	
Programme d'électrification rurale par les énergies renouvelables	93 320 416 USD
Programme renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité	855 151 362 USD
Ligne d'action 1.1.2 : Développement et promotion des projets sur les énergies renouvelables	
Programme d'Electrification par voie Solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires	357 552 250 USD

Programmes de pompage solaires agricoles	17 077 500 USD
Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multisectorielle (PREMS)	24 901 250 USD
Programme Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)	12 278 750 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Ligne d'action 1.2.1. : Promotion du transport en commun	
Programme d'amélioration de la Mobilité urbaine	171 300 000 USD
Ligne d'action 1.2.2 : Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburants, batteries solaires, hybride)	
Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatifs aux carburants fossiles	15 000 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Ligne d'action 1.3.1. : Développement et déploiement des équipements, matériaux et process à faible consommation carbone	
Programme de Promotion des équipements de froid alimentaire performants	32 818 182 USD
Programme de diffusion des foyers améliorés	89 587 600 USD
Programme d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public	38 775 467 USD
Ligne d'action 1.3.2 : Gestion et valorisation des déchets	
Programme de gestion et valorisation des déchets	34 705 170 USD
AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)	
Composante 2.1. : Gestion durable des forêts	
Ligne d'action 2.1.1 : Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité, gestion des feux de brousse, reboisement)	
Programme d'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation : Aménagement de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée	19 166 645 USD

Programme national de mise à l'économie des Produits forestiers non ligneux	18 140 567 USD
Programme de lutte contre les feux de brousse	58 133 576 USD
Programme de développement et déploiement des variétés adaptées	15 300 000 USD
	25 510 175 USD
	2 731 000 USD
Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)	
Ligne d'action 3.2.1. : Protection sociale et gestion des risques climatiques/catastrophes	
Programme de développement de la certification organique	40 557 047 000 USD
Promotion de l'Assurance climatique	50 000 000 USD
Programme national de promotion de technique de régénération naturelle	97 552 793 USD
Projet de Gestion durable des inondations	133 555 400 USD
Programme de promotion des systèmes de riziculture intensive	58 697 373 USD
Programme national de promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipement de transfert)	18 609 211 USD
PILIER II : ADAPTATION	
Programme Gestion Intégrée des zones côtières	248 489 291 USD
AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS	
Composante 4.1. : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures	
Ligne d'action 4.1.1 : Promotion d'infrastructures de communications résilientes aux changements climatiques	4 770 714 USD
Programme de renforcement des infrastructures de communications	34 009 704 USD
Ligne d'action 4.1.2. : Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique	
Ligne d'action 4.1.2. : Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques	
Programme de Prévention et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles	114 996 572 USD
Programme de maîtrise et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour les systèmes de production	76 000 000 USD
Ligne d'action 4.1.3 : Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées	
Programme d'Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux	54 484 667 USD
	10 600 000 USD
Programme de promotion maîtrise de l'eau	116 130 000 USD
Ligne d'action 4.1.3 : Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination)	
Programme de renforcement des Unités pastorales	22 959 200 USD

Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services écosystémiques	
Ligne d'action 4.2.1 : Protection/exploitation et aménagement durable des zones de pêche	
Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable	27 272 727 USD
Projet de promotion des initiatives de cogestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées	5 454 545 USD
Ligne d'action 4.2.2. : Protection/ restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels	
Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels	74 175 973 USD
PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	
Ligne d'action 5.1 : Renforcement du cadre de gouvernance nationale	
Projet de développement du portefeuille de projets	3 500 000 USD
Ligne d'action 5.2 : Développement du système de transparence du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation	
Renforcement du dispositif national de suivi, évaluation et reporting	5 000 000 USD
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
Ligne d'action 6.1 : Capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique	
Programme de Développement des stratégies et capitalisation	2 000 000 USD
Ligne d'action 6.2 : Communication, sensibilisation et éducation du public	
Mise en œuvre de la stratégie de communication	400 000 USD

- **PHASE 2026 – 2030**

Tableau : Liste des projets/programmes 2026-2030 (Source Programme Pays du FVC)

PILIER I : ATTENUATION

AXE 1 : ENERGIE ET INVESTISSEMENT SOBRE EN CARBONE	
Composante 1.1. : production et accès à l'énergie à faible émission	
Ligne d'action 1.1.1. : Renforcement des énergies renouvelables dans la production d'électricité	
Programme d'électrification rurale par les énergies renouvelables	93 320 416 USD
Programme renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité	855 151 362 USD
Ligne d'action 1.1.2 : Développement et promotion des projets sur les énergies renouvelables	
Programme d'Electrification par voie Solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires	357 552 250 USD
Programmes de pompage solaires agricoles	17 077 500 USD
Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multisectorielle (PREMS)	24 901 250 USD
Programme Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)	12 278 750 USD
Composante 1.2. : Programme de Transports à faible émission	
Ligne d'action 1.2.1. : Promotion du transport en commun	
Programme d'amélioration de la Mobilité urbaine	171 300 000 USD
Ligne d'action 1.2.2 : Promotion des alternatives aux carburants fossiles (biocarburants, batteries solaires, hybride)	
Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatifs aux carburants fossiles	15 000 000 USD
Composante 1.3. : Promotion de l'efficacité énergétique	
Ligne d'action 1.3.1. : Développement et déploiement des équipements, matériaux et process à faible consommation carbone	
Programme de Promotion des équipements de froid alimentaire performants	32 818 182 USD
Programme de diffusion des foyers améliorés	89 587 600 USD
Programme d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public	38 775 467 USD
Ligne d'action 1.3.2 : Gestion et valorisation des déchets	

Programme de gestion et valorisation des déchets	34 705 170 USD
AXE 2 : GESTION ET UTILISATION DURABLE DES TERRES ET DES FORETS (RENFORCEMENT DES STOCKS DE CARBONE)	
Composante 2.1. : Gestion durable des forêts	
Ligne d'action 2.1.1 : Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation (Gestion durable des forêts, Conservation des stocks de carbone et de la biodiversité, gestion des feux de brousse, reboisement)	
Programme d'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation : Aménagement de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée	19 166 645 USD
Programme de reboisement national (2030)	18 140 567 USD
Programme de lutte contre les feux de brousse	15 300 000 USD
Programme de restauration des écosystèmes mangroves	2 721 000 USD
Ligne d'action 2.1.2 : Promotion de l'agriculture sobre en carbone	
Programme de développement de la fertilisation organique	40 557 647 USD
Programme national de promotion de technique de régénération naturelle assistée	97 552 703 USD
Programme de promotion du système de riziculture intensive	58 697 273 USD
Programme national de gestion durable des terres/PNIF	18 613 925 USD
PILIER II : ADAPTATION	
AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE	
Composante 3.1 : Renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et de l'eau	
Ligne d'action 3.1.1 : Promotion de pratiques d'utilisation rationnelle des ressources en eau	
Programme de résilience des ressources en eaux souterraines et superficielles face aux effets du changement climatique	4 770 714 USD
Programme de transfert d'eau	341 297 044 USD
Ligne d'action 3.1.2. : Développement des capacités de surveillance épidémiologique des phénomènes de santé sensibles au changement climatique	

Programme de Prévention et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles	114 996 572 USD
Ligne d'action 3.1.3. : Développement et Promotion de variétés et espèces adaptées	
Programme de lutte contre la salinisation des terres	54 484 667 USD

Programme national de domestication et de mise à l'économie des Produits forestiers non ligneux	58 133 576 USD
Programme de développement et déploiement des variétés adaptées	25 510 175 USD

Composante 3.2. : Protection des Moyens de subsistance des personnes et de résilience des couches vulnérables (Pertes et dommages/compensations)

Ligne d'action 3.2.1. : Protection sociale et gestion des risques climatiques/catastrophes	
Promotion de l'Assurance climatique	50 000 000 USD
Projet de Gestion durable des inondations	133 555 400 USD
Projet de prévention et de gestion des risques et catastrophes	9 090 909 USD
Ligne d'action 3.2.2. : Promotion d'infrastructures et moyens adaptés aux risques climatiques majeurs (pistes, digues, forages, équipement de transfert)	
Programme Gestion Intégrée des zones côtières	248 489 291 USD

AXE 4 : RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES, DES HABITATS ET DES ECOSYSTEMES NATURELS

Composante 4.1. : promotion d'un environnement durable de l'habitat et des infrastructures

Ligne d'action 4.1.1. : Promotion d'infrastructures de communications résilientes aux changements climatiques	
Programme de résilience des infrastructures de communications Face aux changements climatiques	50 000 000 USD
Ligne d'action 4.1.2. : Promotion d'infrastructures hydrauliques résilientes aux changements climatiques	
Programme de maîtrise et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour des systèmes de production	76 000 000 USD
Programme d'Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux	10 600 000 USD

Programme de promotion maîtrise de l'eau	116 130 000 USD
Ligne d'action 4.1.3 : Promotion d'infrastructures pastorales (forages pastoraux, parcs à vaccination)	
Programme de renforcement des Unités pastorales	22 959 200 USD
Composante 4.2. : Gestion et de restauration des Ecosystèmes et services écosystémiques	
Ligne d'action 4.2.1 : Protection/exploitation et aménagement durable des zones de pêche	
Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable	27 272 727 USD
Projet de promotion des initiatives de cogestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées	5 454 545 USD
Ligne d'action 4.2.2. : Protection/ restauration et réhabilitation des écosystèmes naturels	
Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels	74 175 973 USD

PILIER III : GOUVERNANCE CLIMATIQUE INCLUSIVE	
AXE 5 : RENFORCEMENT DE CAPACITES DU CADRE INSTITUTIONNEL	
Ligne d'action 5.1 : Renforcement du cadre de gouvernance nationale	
Projet de développement du portefeuille de projets	3 500 000 USD
Ligne d'action 5.2 : Développement du système de transparence du financement climatique et des actions d'adaptation et d'atténuation	
Renforcement du dispositif national de suivi, évaluation et reporting	5 000 000 USD
AXE 6 : GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATION	
Ligne d'action 6.1 : Capitalisation des stratégies sobres en carbone et résilientes au changement climatique	
Programme de Développement des stratégies et capitalisation	2 000 000 USD
Ligne d'action 6.2 : Communication, sensibilisation et éducation du public	
Mise en œuvre de la stratégie de communication	400 000 USD

- **Tableau consolidé des coûts et des ressources de la CDN**

Domaines d'intervention	Projets/ Programmes	Sources de Financement (	Montant du financement recherché (USD)	Montant du financement obtenu (USD)	GAP à rechercher	Durée du financement				
						20	2019	2020	2021	2030
Projets atténuation	Production d'Électricité		2 658 112 000		ND					
	Combustibles Domestiques		324 064 000		ND					
	Efficacité Énergétique		638 348 00		ND					
	Industrie		530 815 088		ND					
	Transport		1 595 120 000		ND					
	Déchets		1 834 683 026							
	Agriculture		726 712 890							
	Foresterie		454 798 100							
		Ss - Total	8 762 733 104		ND					
Projets adaptation	Agriculture		682 947 886							
	Élevage		402 027 176							
	Pêche		278 000 000							
	Ressources en Eau		854 778 400 ⁵							

⁵ Ce montant n'intègre pas les coûts liés (au renforcement des capacités, au système MRV et à l'analyse stratégique évalués à 208 000 000 FCFA

	Zones côtières		663 569 800							
	Biodiversité		217 490 000							
	Santé		501 005 200							
	Inondations		717 705 600							
	Ss – Total		4 315 064 064							
Total Général			12 800 00 0 000 USD							

• **Tableau consolidé des coûts et des ressources du Programme Pays du FVC (2018 – 2025)**

Domaines d'intervention	Projets/ Programmes	Sources de Financement	Montant du financement recherché (USD)	Montant du financement obtenu (USD)	GAP à rechercher	Durée du financement				
						2018	2019	2020	2021	2025
Projets atténuation	Programme électrification rurale par les énergies renouvelables		186 640 834 USD		ND					
	Programme renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité		366 848 638 USD		ND					
	Programme Electrification par voie solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires		546 090 000 USD		ND					

	Programmes de pompage solaires agricoles		26 082 000 USD		ND					
	Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multisectorielle (PREMS)		38 031 000 USD		ND					
	Programme Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)		18 753 000 USD							
	Programme de diffusion de bio digesteurs au Sénégal		44 793 800 USD							
	Projet de Renouvellement du Parc de véhicule de transport collectif		60 000 000 USD							
	Programme BRT		30 000 000 USD							
	Programme amélioration de la Mobilité urbaine		171 300 000 USD							
	Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatifs aux carburants fossiles		10 000 000 USD							
	Programme de Promotion des équipements de froid alimentaire performants		32 818 182 USD							

	Projet Amélioration de l'efficacité énergétique des équipe- ments régle- mentation et d'un mécanis- me de rem- placement graduel		22 532 727 USD							
	Programme de diffusion des foyers améliorés		44 793 800 USD							
	Programme amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public		38 775 467 USD							
	Programme Ecoconstructi on		17 000 000 USD							
	Programme de Gestion et valorisation des déchets		17 352 585 USD							
	Programme d'aménageme nt durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation Aménagemen t de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée		38 888 290 USD							
	Programme de reboise- ment national (2030)		36 281 134 USD							
	Programme de lutte contre		30 600 000 USD							

	les feux de brousse									
	Programme de -ration des écosystèmes mangroves		2 721 000 USD							
	Programme de développement de la fertilisation organique		40 557 647 USD							
	Programme national de promotion de technique de régénération naturelle assistée		97 552 703 USD							
	Programme de promotion du système de riziculture intensive		29 348 637 USD							
	Programme national de gestion durable des terres/PNIF		18 613 925 USD							
	Ss – Total									
Projets d'adaptation	Programme de mobilisation et valorisation des eaux de ruissellement dans les bassins versants des régions centre et est du Sénégal		21 818 182 USD							
	Programme pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural (PPRA)		25 508 957 USD							
	Programme de Prévention		57 498 286 USD							

et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles									
Programme de lutte contre la salinisation des terres		108 969 334 USD							
Programme national de domestication et de mise à l'économie des Produits Forestiers non Ligneux		29 066 788 USD							
Programme de développement et déploiement des variétés adaptées		25 510 175 USD							
Promotion de l'Assurance climatique		50 000 000 USD							
Projet de Gestion durable des inondations		133 555 400 USD							
Promotion de l'accès à l'information climatique		25 000 000 USD							
Projet de prévention et de gestion des risques et catastrophes		9 090 909 USD							
Programme Gestion Intégrée des zones côtières		248 489 291 USD							
Programme de maîtrise et de gestion		91 000 000 USD							

	des eaux pluviales et de ruissellement pour des systèmes de production									
	Programme d'Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux		21 000 000 USD							
	Programme de renforcement des Unités pastorales		22 959 200 USD							
	Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable		27 272 727 USD							
	Projet de promotion des initiatives de cogestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées		5 454 545 USD							
	Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels		74 175 973 USD							
	Ss – Total									
Pilier Gouvernance	Renforcement des capacités des acteurs du cadre national		1 500 000 USD							

	Développement du portefeuille de projets		3 500 000 USD							
	Etablissement et mise en œuvre d'un dispositif national de suivi, évaluation et reporting		5 000 000 USD							
	Programme de Développement des stratégies et capitalisation		2 000 000 USD							
	Programme d'Evaluation des besoins technologies pour l'adaptation et l'atténuation		1 000 000 USD							
	Mise en œuvre de la stratégie de communication		400 000 USD							
	Ss – Total									
Total Général			2 956 145 136 USD							

- Tableau consolidé des coûts et des ressources du Programme Pays du FVC (Phase 2026 – 2030)

Domaines d'intervention	Projets/ Programmes	Sources de Financement (	Montant du financement recherché (USD)	Montant du financement obtenu (USD)	GAP à rechercher	Durée du financement				
						2021 ? ???	2019	2020	2021	2035 ??? ?
Projets atténuation	Programme d'électrification rurale par les énergies renouvelables		93 320 416 USD		ND					

	Programme renforcement des énergies renouvelables dans le mix production d'électricité		855 151 362 USD		ND					
	Programme d'Electrification par voie Solaire des Infrastructures Publiques et Communautaires (ESPIC) (PME, PMI, ménages) et chauffe-eau solaires		357 552 250 USD		ND					
	Programmes de pompage solaires agricoles		17 077 500 USD		ND					
	Plateforme multifonctionnelle (PTFM) et Programme Energie Multi-sectorielle (PREMS)		24 901 250 USD		ND					
	Programme Appui Agriculture (transformation et conservation de la pêche et de l'agriculture)		12 278 750 USD							
	Programme d'amélioration de la Mobilité urbaine		171 300 000 USD							
	Projet de déploiement des véhicules hybrides ou alternatifs aux carburants fossiles		15 000 000 USD							
	Programme de Promotion des		32 818 182 USD							

	équipements de froid alimentaire performants									
	Programme de diffusion des foyers améliorés		89 587 600 USD							
	Programme d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage général et public		38 775 467 USD							
	Programme de gestion et valorisation des déchets		34 705 170 USD							
	Programme d'aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation Aménagement de forêts naturelles avec mises en défens et régénération naturelle assistée		19 166 645 USD							
	Programme de reboisement national (2030)		18 140 567 USD							
	Programme de lutte contre les feux de brousse		15 300 000 USD							
	Programme de restauration des écosystèmes mangroves		2 721 000 USD							
	Programme de développement de la fertilisation organique		40 557 647 USD							
	Programme national de promotion de		97 552 703 USD							

	technique de régénération naturelle assistée									
	Programme de promotion du système de riziculture intensive		58 697 273 USD							
	Programme national de gestion durable des terres/PNIF		18 613 925 USD							
		Ss - Total								
Projets adaptatifs	Programme de résilience des ressources en eaux souterraines et superficielles face aux effets du changement climatique		4 770 714 USD							
	Programme de transfert d'eau		341 297 044 USD							
	Programme de Prévention et de renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies climato-sensibles		114 996 572 USD							
	Programme de lutte contre la salinisation des terres		54 484 667 USD							
	Programme national de domestication et de mise à l'économie des Produits forestiers non ligneux		58 133 576 USD							
	Programme de développement		25 510 175 USD							

et déploiement des variétés adaptées									
Promotion de l'Assurance climatique		50 000 000 USD							
Projet de Gestion durable des inondations		133 555 400 USD							
Projet de prévention et de gestion des risques et catastrophes		9 090 909 USD							
Programme Gestion Intégrée des zones côtières		248 489 291 USD							
Programme de résilience des infrastructures de communications face aux changements climatiques		50 000 000 USD							
Programme de maîtrise et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement pour des systèmes de production		76 000 000 USD							
Programme --- Amélioration de l'efficacité des systèmes de production, de stockage, de transport et de traitement des eaux		10 600 000 USD							
Programme de promotion maîtrise de l'eau		116 130 000 USD							
Programme de renforcement		22 959 200 USD							

	des Unités pastorales									
	Projet de promotion du développement de l'aquaculture durable		27 272 727 USD							
	Projet de promotion des initiatives de co-gestion des pêcheries et des Aires Marines Protégées		5 454 545 USD							
	Programme de renforcement de la résilience des écosystèmes naturels		74 175 973 USD							
	Ss – Total									
Pilier Gouvernance	Projet de développement du portefeuille de projets		3 500 000 USD							
	Renforcement du dispositif national de suivi, évaluation et reporting		5 000 000 USD							
	Programme de Développement des stratégies et capitalisation		2 000 000 USD							
	Mise en œuvre de la stratégie de communication		400 000 USD							
	Ss – Total									
Total Général			3 447 038 500 USD							

5. LISTE DES PARTIES PRENANTES A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT CLIMAT (SUIVANT LETTRES D'INVITATION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – MEDD)

1. Assemblée Nationale
2. Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)
3. Global Green Growth Institute (GGGI)
4. Agence Française de Développement (AFD)
5. Programme Alimentaire Mondial (PAM)
6. Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
7. Banque Mondiale (BM)
8. Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP)
9. Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS)
10. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
11. GIZ
12. MEDD
 - Directeur de Cabinet
 - DEEC
 - COMNACC
 - Cellule Genre MEDD
 - Direction des Eaux et Forêts Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS)
 - Direction des Partenariats et des Financements Verts (DPFV)
 - Direction de la Planification et de la Veille Environnementale (DPVE)
 - Direction des Parcs Nationaux (DPN)
 - UGP – Plan National d'Adaptation – FEM
13. Direction de l'Agriculture
14. Direction de l'Elevage
15. Direction de l'Electricité
16. Direction du Redéploiement Industriel
17. Direction Générale de la Santé
18. Direction des Pêches
19. Direction des Routes
20. APIX
21. Centre de Suivi Ecologique (CSE)
22. Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques (DODP)
23. Direction de la Coopération Economique et Financière

- 24. Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)
- 25. ANACIM
- 26. Direction de Gestion des Inondations
- 27. IED Afrique
- 28. ENDA
- 29. UICN